

Le Dr Laroque
Genève

avec les Compliments de l'auteur

2162
ORIGINE DES ACADIENS.

ORIGINE DES ACADIENS

PAR

PASCAL POIRIER

MONTREAL,

EUSEBE SENECAI, IMPRIMEUR-EDITEUR,

Nos. 6, 8 & 10 Rue St. Vincent.

1874

UN MOT D'EXPLICATION.

L'idée de faire un travail pour démontrer que le peuple acadien descend, sans mélange de sang sauvage, des colons français, ne m'est pas venue d'une manière fortuite, on se l'imagine bien. Personne ne voudrait entreprendre, pour le plaisir intrinsèque de la chose, de compulser minutieusement tous les documents imprimés et inédits, concernant les établissements primitifs en Acadie, au Canada et à la Nouvelle-Angleterre. Un incident étranger au sujet lui donna naissance.

M. Benjamin Sulte, connu dans le monde littéraire autant par ses poésies que par ses travaux historiques sur le Canada, donnait dans le cours du mois de janvier 1873, à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, une conférence intitulée: "Le Canada en Europe." Dans ce travail, M. Sulte démontre l'ignorance de la plupart des écrivains français, même de ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada, sur la véritable condition des Canadiens. Ce contre quoi il s'élève avec le plus de force, c'est l'opinion propagée en France, grâce à quelques touristes, que le peuple canadien est un peuple dégénéré, à peine éclairé de quelques rayons civilisateurs, peu supérieur aux tribus aborigènes auxquelles il a emprunté leur manière de vivre, et avec lesquelles il a contracté des alliances. "Non, s'écrie-t-il, le Canadien n'est pas un peuple dégénéré..... Et supposez le mélange des sangs qu'on nous reproche, cela ne constituerait pas notre infériorité. Voyez plutôt les Acadiens; le sang qui coule dans leurs veines est un mélange de sang français et de sang sauvage, et les Acadiens pour cela ne sont pas dégénérés; ils ne sont pas inférieurs même aux Canadiens, sous le rapport physique ils l'emportent peut-être sur nous. (1)." 100

(1) M. Sulte a publié depuis, son travail, mais il en a retranché ce passage.

La semaine suivante, j'avais l'honneur de donner devant le même Institut, une conférence sur les Acadiens. Je profitai de l'occasion pour relever une assertion qui, tout le premier, *m'abéniquisait* sans merci, donnant brièvement à l'appui de mon opinion les quelques preuves que j'avais pu recueillir. Je crus que tout finirait là; mais je ne tardai pas à m'apercevoir de mon erreur. M. Sulte monta à la tribune et soutint l'opinion qu'il avait émise la semaine précédente, disant qu'il s'était appuyé sur le témoignage des historiens les mieux renseignés, tels que M. Rameau, Haliburton, LaFargue, O'Callaghan, et qu'il était prêt à éclaircir la question avec moi, *soit devant l'Institut, soit au bout de la plume*. C'est cet éclaircissement que je viens offrir à M. Sulte et au public.

ORIGINE DES ACADIENS.

I.—CE QUI A DONNÉ LIEU A LA SUPPOSITION DU MÉLANGE DES SANGS ENTRE LES ACADIENS ET LES ABÉNAQUIS.

Un petit incident prend quelquefois, par la force des circonstances, les proportions d'un événement; une fable—et ce n'est pas seulement chez les Grecs—répétée dans les commencements d'une colonie, devient une vérité historique, s'il n'y a pas, ou s'il y a peu de documents pour en démontrer la fausseté. C'est jusqu'à un certain point ce qui est arrivé au sujet du prétendu mélange du sang acadien et du sang sauvage.

A l'époque où les Anglais, cinq fois maîtres de l'Acadie et cinq fois chassés du pays conquis, faisaient un sixième et suprême effort pour s'emparer définitivement de cette petite colonie qui leur échappait toujours, et pour cette fin montaient des flottes et organisaient des armées contre une ville défendue par deux cents hommes à peine, un homme se trouva sur leur chemin qui, avec quelques sauvages, déjoua tous leurs efforts, ruina coup sur coup trois de leurs expéditions, faisant de leurs soldats un massacre épouvantable. Cet homme s'appelait le baron de St. Castin. Passé au Canada en 1665, comme enseigne au régiment de Carignan, puis vers 1670 en Acadie, St. Castin s'était établi à Pentagaët où il s'était mêlé aux tribus abénaquises, avait épousé la fille du grand-chef, et, à l'époque dont nous parlons, était grand-chef lui-même.

Il suffisait aux Bostonais battus en tous sens, que celui qui les harcelait ainsi fût marié à une sauvagesse, pour inférer que tous les Acadiens étaient cousins ou beaux-frères des Micmacs et des Abénaquis. Il fallait flétrir le peuple qu'on ne pouvait vaincre, te

l'on n'est pas peu surpris d'entendre Hildreth lui-même, l'un des historiens américains les plus judicieux, affirmer à ses compatriotes que "le Baron Castin avait marié *plusieurs* femmes abénaquises, filles des chefs." (1) Et cependant St. Castin n'avait qu'une femme, Mathilde, fille du chef Madockawando (2).

Les chroniqueurs puritains, au milieu des imprécations que leur arrachait ce terrible *Mormon*, l'abénaquisaient quelquefois lui-même, tous ceux qui prenaient part à ses expéditions, et jusqu'aux détachements canadiens qui, comme lui, allaient porter la dévastation et la mort jusque sous les murs de Boston. "Les Français ont recommencé leurs ravages cette année (1690). Les expéditions se composaient de Français et de sauvages, étant, comme parle Mather, moitié l'un moitié l'autre; des Français demi-sauvages et des sauvages demi-Français (3)." Or ces *Métis* étaient simplement des détachements canadiens envoyés par Frontenac, dont l'un avait brûlé Salmon's Fall, un autre était tombé sur Schenectada, près New-York, où il avait tué 60 personnes, et un troisième avait saccagé Corland, grand bourg anglais situé près d'Orange.

Un autre aventurier non moins célèbre, Charles St. Etienne de La Tour, que M. Moreau (4) nous montre tantôt français tantôt anglais, catholique ou protestant, selon l'exigence des situations, finit par ruiner quelques-uns des principaux marchands de Boston, entre autres les Gibbons. La Tour avait mené, disait-on, avant de se marier, une vie déréglée avec les sauvages du Cap Sable, où il avait un fort. On ne manqua pas, à cause de lui, d'infiltrer du sang sauvage dans les veines de tous les Acadiens de l'époque.

Mais un fait qui a été regardé comme la preuve certaine du mélange des sangs entre les Abénaquis et les Acadiens, c'est l'amitié constante, inaltérable, qui a tenu unis ces deux petits peuples, durant les rudes épreuves d'une des carrières les plus orageuses dont l'Histoire fasse mention, jusqu'à ce que l'un ait été décimé par le fer et l'émigration, et l'autre dispersé aux quatre vents du ciel par la plus inique des proscriptions. L'Américain n'a jamais pu s'expliquer un attachement aussi inviolable—attachement dont

(1) Hildreth vol. 1 p. 496.

(2) Maine Historical Society, vol. III. p. 134.

" " vol. VI. p. 283. "Matekuando."

Documents français manuscrits, 2ème serie, pp. 281-2: "Mataouando."

(3) Maine Historical Society. vol. 1. p. 201.

(4) Histoire de l'Acadie Française, publiée à Paris en 1873.

il n'a jamais été capable—autrement que par les liens du sang. Les historiens qui ont cru au mélange des deux races, et ils ne sont pas aussi nombreux que le pense M. Sulte, n'ont produit d'autres preuves, pour soutenir leur opinion, que l'héroïsme de cette amitié. Ce fait est assez curieux et mérite d'être remarqué. M. Rameau même, à bout de suppositions sur la cause et l'origine de la fusion des deux races, a cru plus prudent de simplifier le tout en invoquant et appelant à son secours cette amitié, *conséquence des mariages*, comme il l'appelle. "En effet," dit-il, "une tradition constante, chez tous ceux qui se sont occupé de leur histoire (des Acadiens) a attribué à ces fréquentes unions l'étroite amitié qui a toujours régné, sans jamais s'altérer, entre les Acadiens et leurs voisins, les Micmacs et les Abénaquis (1)."

Tout ceci est traditionnel, il ne faut pas l'oublier. Il y a dans les premiers historiens de l'Acadie plusieurs traditions du même genre, souvent reproduites depuis, que des documents authentiques et nouvellement trouvés viennent de reléguer dans le domaine des fables. Sur la véracité de celle-ci pourtant, M. Rameau n'émet point de doutes. Veut-on savoir ce que l'on entend ici par traditions historiques? Un auteur hasarde un fait sur lequel il n'a pas de données certaines. Ce fait devient positif sous la plume d'un second historien; pour un troisième c'est une vérité historique. Révoquez-le en doute, comme n'étant appuyé sur aucun document, vous êtes aussitôt accablé d'une foule d'autorités qui ne sont, après tout, que l'écho grossi d'une première hypothèse. Ceci s'est pratiqué dans l'histoire de l'Acadie avant que M. Rameau ait écrit son livre. C'est encore ce qu'ont fait, depuis, l'Abbé Maurault et M. Moreau, le premier dans son *Histoire des Abénaquis*, le second dans son *Histoire de l'Acadie Française*.

L'un et l'autre affirment positivement le mélange du sang entre les races acadienne et abénaquise. Vous croyez, peut-être qu'ils s'appuient de documents authentiques pour établir ce fait d'une manière aussi positive? Nullement. Ils renvoient l'un et l'autre à M. Rameau (2). Celui-ci, heureusement, nous indique les autorités sur lesquelles il se base pour affirmer l'existence de ces mariages traditionnels. Ce sont, dit-il, Charlevoix, Haliburton, Hildreth etc. (3). M. Sulte complète la liste en ajoutant les noms de O'Callaghan et de La Fargue.

(1) Rameau, p. 124.

(2) Abbé Maurault, p. 75. M. Moreau, p. 276.

(3) Rameau, p. 124.

II.—PREMIÈRE ERREUR DE M. RAMEAU.

Cette tradition de cinq historiens est imposante. Elle le serait davantage accompagnée des citations mêmes des auteurs nommés. Je remplirai volontiers ces omissions en reproduisant tous les passages qui peuvent se rapporter à la question, sans promettre toutefois qu'ils répondront à l'interprétation qu'on leur a donnée.

Pour commencer par Charlevoix, je dois avouer que je n'ai rien trouvé dans son histoire qui justifie les conclusions de M. Rameau. J'ai lu ses œuvres dans la traduction anglaise de M. Shea, historien lui-même. Ce savant écrivain n'aurait pas manqué, ce me semblait, dans les notes qu'il ajoute à sa traduction, de donner des éclaircissements sur un point aussi important. En définitive, je n'ai remarqué que deux passages qui puissent se rapporter à la question des mariages mixtes. "Les Français ne furent pas longtemps en Acadie avant de s'apercevoir que la familiarité avec les femmes sauvages n'était pas aimée, et les femmes de leur côté ont toujours montré beaucoup de modestie et de discrétion." (1). Ailleurs je lis encore sans commentaires : "Les sauvages ont toujours vécu en bons termes avec les Français."

Voilà une tradition qui fait usage de beaucoup de ménagements pour abénaquiser les Acadiens. Et remarquez que le Père Charlevoix est le plus ancien des historiens de l'Acadie, généralement le mieux renseigné, et celui sur lequel s'appuient les auteurs plus récents — anglais et français. Si tel mélange s'était pratiqué, il n'aurait certainement pas manqué d'en faire mention, et d'y ajouter des réflexions. A la date que leur assigne M. Rameau, ces mariages, du reste, auraient été tout nouvellement contractés quand le Révérend Père écrivait son histoire.

Haliburton, historien anglais de la Nouvelle-Ecosse, en parle en termes assez obscurs, mais il ne dit nulle part où il a puisé cette tradition : "A dater de leurs premiers établissements en Amérique, les Français ont fortifié leur alliance avec les indiens, par une assimilation de mœurs, de famille, et de religion." (2). Il n'y a jamais eu d'assimilation de mœurs entre les Acadiens et les Micmacs. Le seul côté où l'on trouve de la ressemblance entre leurs mœurs, est l'esprit belliqueux, la bravoure et la ténacité dans les privations et les fatigues. Sauf quelques aventuriers, que "la

(1) *Charlevoix*, traduction anglaise de Shea, vol. 1, p 266-267.

(2) "*From their first settlements in America the French strenghtened their alliance with the Indians by an assimilation of manners, of families and of uprship.*"—Haliburton, p. 101.

faim et le besoin de s'unir contre les Anglais ont fait vivre pendant quelque temps à la manière des sauvages, et St. Castin à qui l'esprit d'aventure fit préférer la vie guerrière de l'habitant des bois à la paisible jouissance de sa baronnie en France, rien, dans toute l'histoire de l'Acadie, n'autorise une pareille assertion. Qu'entend-il par *l'assimilation de religion*? Assurément il n'y a jamais eu entre les Acadiens et les sauvages, d'autre assimilation de croyances religieuses que la conversion de ces derniers au catholicisme. Quant aux Acadiens, il n'est pas besoin d'ajouter qu'il n'ont jamais cédé sur ce terrain un *iota* aux sauvages *pour fortifier leur amitié*. Que veut-il dire, à présent, par *l'assimilation des familles*? Sont-ce les unions matrimoniales? l'avantage pour la mère acadienne d'avoir pour gendre un robuste Micmac, à qui le père de la fille pût laisser en dot une partie de son héritage? ou bien simplement un rapprochement entre les familles, basé sur une bienveillance charitable et des rapports d'amitié de part et d'autre? Ce qui précède, comme ce qui suit le passage cité, semble autoriser cette dernière interprétation. Quoiqu'il en soit, c'est là tout ce que dit Haliburton sur les prétendus mariages mixtes.

Le témoignage de Hildreth est plus explicite. C'est à l'occasion d'un mariage entre Pocahontas, fille de Powhathan, sauvage du Potomac, et un anglais de Jamestown, John Rolfe, qu'il fait les réflexions suivantes: "Les sauvages exigeaient les mariages mixtes comme la seule preuve de sincère amitié. Par ce moyen on aurait empêché les guerres subséquentes avec eux, et absorbé graduellement les aborigènes dans l'augmentation de la population des colons européens. Mais l'idée de ces mariages mixtes était en horreur aux Anglais." (1). Malgré toute leur horreur, les Anglais ne laissaient pas de contracter assez fréquemment de ces alliances, voire même dans l'enceinte de leurs villes, comme le montre le mariage qui a donné lieu à ces remarques. Voilà tout ce que dit Hildreth à ce propos. Pas un mot des Acadiens, lorsque l'occasion était si belle de faire un rapprochement.

A la page 434, le même auteur, pour ne rien omettre de ce qui était de nature à excuser les susdites alliances des Anglais, revient à la charge et dit: "Quand on n'envoyait pas de femmes aux Français (de la Nouvelle-Orléans), ils se mariaient avec les sauvagesses." Il ne mentionne pas encore ici les Acadiens. Et pourtant M. Rameau et M. Sulte invoquent, l'un et l'autre, le témoignage de Hildreth à l'appui de leur opinion. C'est peut-être sur cet autre passage de l'auteur qu'ils se basent, le seul, avec les

(1) Hildreth, p. 114.

deux passages cités, où je vois qu'il soit question des mariages mixtes. Parlant des Pères Récollets et Jésuites : " Les sauvages " qu'ils avaient convertis," dit-il, "étaient admis à la jouissance de " tous les droits du sujet français : *les mariages mixtes étaient nom-* " *breux.*" (1). Voilà qui est clair et positif. Seulement il est ici question des Canadiens et des Canadiens seuls. S'il en dit autant des Acadiens, M. Rameau et M. Sulte voudront bien m'en indiquer la page ; pour moi je n'ai rien trouvé dans ce sens.

Restent encore O'Callaghan et de La Fargue. Faut-il dire que le premier est de l'opinion de M. Rameau ? Il n'a pas un mot, concernant les mariages mixtes, qui puisse autoriser qui que ce soit à se prévaloir de son autorité. La Fargue garde le même silence. Tout ce que je trouve dans cet auteur concernant la question, c'est l'extrait que j'en vais faire, pour ne pas frustrer tout à fait l'attente de ceux qui invoquent son témoignage. " Une des méthodes, dit-il, dont les " Français ont fait usage, en établissant leurs premières colonies " (au Canada) pour s'introduire dans la confiance des sauvages " (Iroquois), a été de donner en adoption leurs enfants aux chefs " les plus renommés. *Ces adoptions étaient très-communes*, et avaient " cet avantage, que l'enfant adopté n'était jamais inquiété en cas " de guerre." (2)

Il est malheureux de se tromper parfois sur les auteurs que l'on cite ! Mentionner La Fargue, Hildreth, Dierreville ou l'abbé Maurault, quand on veut prouver que les Canadiens sont purs de tout mélange avec les sauvages, c'est, pendant la tempête, tendre les bras au rocher sur lequel son vaisseau n'a qu'à toucher pour se briser en éclats.

Pour ce qui concerne les Acadiens, on voit à quoi se trouve réduite cette formidable *tradition* de cinq ou six auteurs, qui devait opérer entre eux et les Micmacs une fusion radicale : un mot de Hildreth parlant des Anglais : " les sauvages exigeaient les mariages mixtes comme la seule preuve de sincère amitié ; " et une phrase ambiguë de Halliburton : "*the assimilation of families.*" Avec cela on abénaquise toute une race de Français.

III.—POURQUOI LES ABÉNAQUIS ÉTAIENT SI ATTACHÉS AUX ACADIENS.

Veut-on connaître à présent la véritable cause de l'amitié qui a existé autrefois entre les Acadiens et les Micmacs, Souriquois ou Abénaquis, comme on voudra les appeler ? Rien de plus facile à

(1) Hildreth, vol. II. p. 85 : "*Intermarriages became frequent.*"

(2) "*The Geographical History of Nova-Scotia,*" p. 70. C'est l'original que La Fargue a traduit. L'ouvrage est connu sous le nom du traducteur.

expliquer que ce mystère. Si les *Relations* du P. Biard et les autres documents qui se rapportent à l'histoire primitive de la colonie acadienne, étaient entre les mains de tout le monde, je dirais simplement : ouvrez ces documents, puis lisez au hasard, et vous saurez tout.

Mais ces pièces sont très-rares ; c'est pourquoi je répondrai, après les avoir lues et compulsées : la véritable cause de l'amitié qui a existé autrefois entre les Acadiens et les Abénaquis, c'est :—1o. La conduite des Français ; 2o. Le besoin mutuel de se protéger contre les Anglais ; 3o. Les mœurs de ces sauvages ; 4o. L'œuvre des missionnaires.

1o. Les Européens, en venant s'établir sur le continent dont Colomb avait doté le monde, y apportaient chacun leur ambition, leur convoitise, leur avarice ou leur charité. Cortez couvrit de sang les vallées du Mexique afin d'y recueillir de l'or ; Pizarre, au Pérou, rendit en exécration le nom espagnol par sa trahison et sa lâche cruauté ; l'égoïsme des Anglais les fit abhorrer des sauvages paisibles, tandis que leurs promesses et leur eau de feu leur attachèrent les tribus avides de sang. En Acadie, au contraire, l'Abénaquis, ingénu et sensible aux bons procédés, ne vit dans les Français que des protecteurs, des amis dépouillés d'arrogance, dont l'ambition la plus manifeste était de gagner leur âme immortelle au Grand-Esprit. Il y avait sans doute, chez certains seigneurs, de la politique cachée sous leur officieuse protection, mais chez la plupart des gouverneurs, le zèle pour la conversion des sauvages et l'amélioration de leur condition était sincère. Les efforts qu'ils faisaient dans ce but n'étaient pas inspirés par la charité seulement ; il leur était intimé en toutes lettres, dans chacun des édits, mandements et chartes du roi et des ministres, de travailler avant tout à la conversion des sauvages. Nul autre gouvernement européen n'a montré le même zèle religieux dans l'établissement des colonies d'Amérique. Le soin des intérêts de la religion et du bien-être des sauvages présidait au choix des gouverneurs. Maisonneuve à Montréal, Poutrincourt et Razilly en Acadie, se faisaient les apôtres de la religion dans les pays dont ils étaient les gouverneurs. Même soin dans le choix des colons. Ils devaient être catholiques et concourir avec les gouverneurs et les missionnaires à répandre la lumière de l'Evangile au milieu des aborigènes. Aussi c'est la Religion qui, dès les commencements de l'Acadie, a rapproché le Français du sauvage, le fils de la civilisation de l'enfant des bois. Ce rapprochement, cette union, basés sur la charité chrétienne d'une part, et sur une soumission affectueuse de l'autre, auraient certainement sauvé les deux races

de la domination étrangère, s'il eut été écrit qu'elles seraient sauvées. La supériorité de l'homme, même de l'homme véritablement supérieur, est détestable et abhorrée si elle est manifestée par la présomption et le dédain ; mais que le plus puissant et le plus éclairé condescende, sans morgue et sans arrière-pensée, à se faire le guide et le protecteur de celui qui l'est moins, il fera naître dans le cœur de celui-ci un attachement, une amitié, que ni le temps, ni les hommes, plus destructeurs que le temps, ne pourront jamais briser. Telle a été l'amitié des sauvages pour les Français de l'Acadie.

Déjà en 1607, au départ de Poutrincourt et de sa colonie, nous voyons Membertou et sa tribu pleurer amèrement sur l'éloignement des Français, et faire promettre au gouverneur qu'il reviendra avec des familles " pour habiter totalement leurs terres et " leur enseigner des métiers pour les faire vivre comme des " Français." (1).

Mais remarquons que cette amitié n'était pas le fruit d'une familiarité qui dégrade l'homme supérieur et le perd dans la considération de l'inférieur. C'était une familiarité bienveillante de la part des Français, et respectueuse du côté des sauvages. Un exemple éclaircira ma pensée.

Poutrincourt donnait quelquefois tabagie, c'est-à-dire festin aux aborigènes. Il y avait toujours, nous dit Lescarbot, vingt à trente sauvages à ces festins. " Mais Membertou seul et les autres sagamos (2) étaient à table mangeant et buvant avec nous." (3). " Aux autres," nous dit le même auteur, " nous distribuions des vivres comme à des pauvres." Voilà la nature des relations entre les Français et les sauvages. Les égards rendus aux sagamos étaient flatteurs pour eux et leur tribu ; mais la distinction dans le choix des convives à table, montrait aux uns et aux autres que les Français n'étaient pas esclaves de leur amitié.

L'Abbé Maurault, dans son *Histoire des Abénaquis*, attribue en outre l'amitié des sauvages pour les Acadiens, à l'admiration que leur causaient ceux-ci par leur courage et leur valeur.

" L'habileté des Européens dans les arts et métiers, dit-il, n'excitait nullement l'émulation des Abénaquis. Mais lorsqu'ils entendaient parler d'un européen qui se distinguait dans les voyages et la chasse, qui pouvait conduire son canot dans les rapides les plus dangereux, qui connaissait leurs ruses de guerre, qui voyageait sans guide au travers la forêt, et supportait coura-

(1) Lescarbot, p. 578.

(2) C'est-à-dire *chefs*.

(3) Lescarbot, p. 555.

“ geusement la faim, la soif et les fatigues, ces récits les intéressaient à un très-haut degré. Ils disaient alors que cet homme “ était presque aussi habile qu’un sauvage.” “ Et, ajoute-t-il, *la vie aventureuse des Français causa tant d’admiration parmi eux, qu’elle contribua pour beaucoup à attirer leur amitié.*” (1)

Cette amitié, commencée avec De Monts, fortifiée avec Poutrincourt et Latour, fut portée à l’enthousiasme quand St. Castin vint révéler à ces sauvages que les Français pouvaient non-seulement les égaler dans leurs prouesses guerrières les plus hardies, mais les surpasser même. Aussi les Américains, qui n’entendaient rien à cette vie d’aventure, qui n’osaient jamais disputer aux Français la victoire qu’appuyés par le nombre, s’attiraient-ils le mépris des sauvages. Une seule des embuscades de St. Castin, un seul coup de main de Villebon, élevaient les Français bien plus haut dans leur esprit que tous les massacres et les ruineuses victoires des Anglais.

2^o.—Le besoin de vengeance et de protection contre les ennemis de leurs alliés et de la religion que leur prêchaient les robes noires, vint encore resserrer les liens qui les unissaient aux Acadiens. Les Abénaquis étaient naturellement simples et paisibles; mais quand on avait surexcité leur fureur, ces timides agneaux devenaient des tigres et des panthères avides de sang. Les Américains eurent souvent à déplorer leur perfidie vis-à-vis de cette nation redoutable. Depuis le commencement de leurs relations avec eux, ils n’avaient que le parjure, la trahison et le viol, à enregistrer à côté des bons procédés des gouverneurs français, et de la charité des colons; aussi ne parvinrent-ils jamais à détacher des Acadiens ces sauvages chez qui la vengeance était héréditaire, et qui alors se délectaient plus dans l’enlèvement d’une chevelure que dans la possession de toutes les richesses du continent. Le cœur de l’homme est ainsi fait. Il ne peut être en inimitié avec tout le monde; plus la haine que nous inspire notre ennemi est profonde, plus celui qui en la partageant, semble la légitimer, nous est étroitement lié, est près de notre cœur. La haine pour un sujet engendre souvent l’amitié pour un autre, et nulle amitié n’est plus endurante que celle que le sang vient cimenter.

Les Anglais avaient compris qu’une barrière infranchissable les séparait à jamais des Abénaquis. Ils en voyaient la cause, et se l’avaient même quelquefois. “ Il faut remarquer,” dit Lincoln dans un de ses mémoires, “ que les Français, dans leurs rapports avec les sauvages, ont fait preuve d’une intégrité et d’une pureté d’intention, surtout à l’égard de leurs intérêts religieux, bien au-dessus de tout ce qu’on peut attribuer aux Anglais pour leurs

(1) Abbé Maurault, p. 17.

“ fins politiques ou religieuses.” (1). Et Dormer, constatant cet état de choses, écrivait dès l'année 1619 : “ Partout où les Indiens sont de quelque force, ils cherchent à nous trahir.” (2). Devait-il en être étonné après la cruauté et la perfidie dont ces mêmes Indiens avaient été les victimes de la part de ses compatriotes ? C'était simplement la loi du talion que l'enfant de la forêt prenait dans ses mains : loi du bourreau qui ôte la vie à qui l'a ôtée, et que l'Anglo-Américain aurait évitée en n'étant pas déloyal envers son ennemi.

Au reste, les choses à cette époque en étaient rendues au point, entre les Anglais et les Français, que l'existence d'une colonie excluait celle de l'autre ; les deux ne pouvaient vivre ensemble sur le même continent devenu trop étroit pour leur ambition. Les Abénaquis, sur le territoire desquels tant de passions étaient soulevées, tant d'embuscades dressées, tant de sang répandu, ne pouvaient demeurer témoins pacifiques de ce duel à mort. Des deux cotés on brigait leur amitié—mais avec des procédés différents. Ils n'avaient pas hésité, comme nous l'avons vu, à prendre parti pour les Français. Mais ce n'était déjà plus ces paisibles sauvages dont Lescarbot nous a décrit les mœurs. Cette lutte suprême de leurs amis contre les Anglais, devenue leur propre querelle ; l'enivrement habituel du carnage, les avaient transformés au point qu'à l'époque où les Iroquois, alliés des Anglais, étaient devenus la terreur de toutes les autres tribus, les Abénaquis seuls ne voulurent pas leur offrir le calumet de la paix, ni enterrer la hache : à leur tour ils firent trembler ceux devant qui tous les sauvages de l'Amérique tremblaient. Cependant, aussitôt qu'ils étaient revenus dans leurs cabanes, leur bon naturel prenait le dessus, et, jusqu'à ce qu'une nouvelle guerre fût déclarée, la voix de l'amitié faisait taire la voix du sang.

30.—De toutes les nations indigènes du continent, les Abénaquis ont été non-seulement les plus persévérants contre leurs ennemis et par contre les plus fidèles à leurs alliés, mais aussi ceux qui ont apporté le plus de dispositions à recevoir la lumière de la civilisation. Longtemps avant que la parole de Dieu eût retenti aux oreilles des autres tribus, les Abénaquis étaient déjà devenus chrétiens ; longtemps après que de toutes parts on eût brisé le tomahawk et enterré la dernière hache, ils combattaient encore les ennemis de leurs alliés. Et quand, écrasés par le nombre toujours croissant de leurs antagonistes, mais non vaincus, il leur fallut se choisir ou se trouver un petit coin au soleil

(1) Maine Historical Society, p. 307.

(2) Maine Hist. Society, vol. V. p. 165.

pour y dresser leurs cabanes, ils vinrent tous au Canada où il y avait encore des crânes anglais à briser, s'y fixèrent et s'y sont maintenus en petit nombre jusqu'aujourd'hui. Est-il étonnant qu'une nation aussi franche et ingénue dans la paix, d'un dévouement aussi héroïque dans la guerre, se soit attachée comme elle l'a fait aux Acadiens? Ensemble ils avaient enduré la fatigue, la soif et la faim; sous la même tente ils avaient mangé le morceau de pain noir; côte à côte ils avaient prié le Grand-Esprit. Eux pour qui l'ami, le "nidoba," était un être inséparable pendant la vie, et, selon leur croyance religieuse, même après la mort, pouvaient-ils laisser les Acadiens chanter seuls l'hymne de la guerre? Non, la querelle de l'un était la querelle de l'autre; quand l'un déterraient la hache, tous deux la déterraient, tous deux allaient combattre, contents de tomber côte à côte s'ils ne pouvaient vaincre ensemble.

40.—Il faut reconnaître pourtant que la cause première de cette amitié, a été la religion. Aucune nation américaine n'a subi autant l'influence religieuse des Européens que les Abénaquis.

Un auteur anglais nous dit qu'en arrivant en Amérique, les Anglais élevaient une taverne, les Espagnols un fort et les Français une croix. C'est ainsi qu'au lieu de recevoir des Européens la lumière et la civilisation, les Indiens recevaient le plus souvent l'empreinte de leurs vices et en gardaient le cachet. Dans les colonies espagnoles où ils ne virent que la soif de l'or, ils devinrent avaricieux, défiants et traîtres; dans la Nouvelle-Angleterre, les Anglais, en ne leur montrant que l'égoïsme, et, pour favoriser leur commerce en leur distribuant l'eau de feu, les rendirent ivrognes et féroces; en Acadie, la parole des missionnaires en fit une nation profondément catholique, et l'exemple des Français, une nation éminemment guerrière. Les sauvages comprenaient bien les effets de cette influence des blancs; ils distinguaient également la différence de leurs caractères et de leurs motifs. La réponse que fit un jour un chef abénaquis au gouverneur du Massachusetts, Hutchinson, je montre assez clairement: "Comment se fait-il que si la religion est si importante, les Anglais, pendant vingt-six ans, ne nous en aient pas dit un mot?" Puis continuant: "Ni toi, ni tes prédécesseurs, ni leurs domestiques ne m'ont jamais parlé de la prière, ni du Grand-Esprit; les Français au contraire.....etc." (1).

(1) Rapporté par le gouverneur Hutchinson lui-même. *Maine Hist. Society*, vol. 2. p. 168.—Ce chef abénaquis s'appelait Norridgewock.

Un autre Abénaquis répondit à un émissaire anglais dont le nom m'échappe: "Dans vos relations avec nous vous vous informez d'abord de la quantité des pelletteries que nous avons. Les robes noires, au contraire, n'emportent jamais les présents que nous leur faisons, mais ils nous parlent du Grand Esprit."

Le gouvernement français n'épargnait rien pour entretenir toujours au milieu de ces tribus des missionnaires nombreux et zélés qui, tout en travaillant aux intérêts de la religion, devaient en faire autant d'alliés en cas de guerre. Son attente ne fut pas vaine : les Indiens sauvèrent maintes fois la colonie et retardèrent de beaucoup d'années la domination anglaise en Acadie. Aussi la haine des Anglo-Américains contre les missionnaires catholiques, fut-elle poussée jusqu'au délire. Une peine de mort leur défendait de passer la frontière, leur tête était à prix. Quelquefois, pour s'en débarrasser quand même, ils envoyaient des pelotons d'hommes surprendre et massacrer un missionnaire au milieu des sauvages de l'Acadie. Que gagnaient-ils à ces actes de vandalisme ? De rendre les Abénaquis plus intraitables encore. Montés alors au paroxysme de la fureur, ils ne s'arrêtaient que lorsqu'ils avaient porté le deuil et la désolation jusqu'au cœur des colonies américaines, que des villages entiers avaient été saccagés, que des flots de sang avaient coulé. Dans les expéditions, ils avaient toujours des Français pour les commander ; de là leur admiration pour ceux-ci.

Les chroniqueurs puritains se vengeaient de tant de massacres, en répétant parmi leurs compatriotes que les Jésuites enseignaient aux sauvages " que Jésus-Christ avait été crucifié par les Anglais." Un autre écrivait : " Le Jésuite n'a pas porté la civilisation à l'Indien, il n'a fait qu'adopter sa vie de sauvage ; ni l'Evangile, il a seulement supplanté le *powwow*. La nouvelle superstition ne valait pas mieux que l'ancien *diabolisme* ; il n'a pas prêché l'Evangile, il l'a dégradé à quelques manipulations. (1)."

Il faut constater pourtant que plusieurs écrivains américains ont rendu justice au zèle, au désintéressement du missionnaire français. Hildreth, entre autres, dit qu'en la Nouvelle-France, il y avait un grand nombre de missionnaires (*dozens of missionaries*) non moins zélés qu'Elliott et bien plus charitables et habiles. (2). Un autre américain cité par Garneau (3) ajoute : " Le zèle religieux des Français avait porté la croix sur les bords " du Sault Ste. Marie et sur les confins du Lac Supérieur, cinq ans " avant qu'Elliott, de la Nouvelle-Angleterre, eut seulement " adressé une parole aux Indiens qui étaient à six milles du havre " de Boston." Cet Elliott était le chef-d'œuvre de l'apostolat anglican dans la Nouvelle-Angleterre. Pendant vingt à trente ans

(1) Maine Hist. Society, vol. V, p. 175-6.

(2) Hildreth, vol. p. 85.

(3) Garneau, p. 230.

il consuma sa vie à la conversion de tant de pauvres âmes ; et j'ai lu dans quelque histoire, qu'après cinq ans de zèle, il avait opéré une conversion !

En Acadie, au contraire, tous les sauvages étaient catholiques. Longtemps après que la Hève eut été abandonnée (1), des pêcheurs français furens étonnés d'y trouver des Souriquois pratiquant encore scrupuleusement leurs devoirs religieux, chantant les hymnes de l'Eglise et récitant leurs prières qu'ils accompagnaient toujours du signe de la croix. La croix était en vénération particulière auprès des Souriquois et des Abénaquis ; ils la portaient sur eux, ils en décoraient leurs cabanes et même les proues de leurs pirogues.

Quand une bourgade avait eu le malheur de perdre son missionnaire, ou de le voir massacrer par les ennemis, les chefs se rendaient à travers monts et déserts jusqu'à Québec, supplier l'Evêque de leur en envoyer un autre. Si les Anglais avaient en même temps brûlé leur chapelle, et qu'ils fussent trop pauvres pour en bâtir une nouvelle, ils allaient à l'église des Acadiens, qui leur était toujours ouverte, mêler leur prière à celle de leurs amis ; et ces voix qui avaient chanté ensemble les louanges du même Dieu, devenaient formidables quand elles entonnaient l'hymne de la guerre. Ils aimaient à répéter ce fait en toutes circonstances, mais surtout aux Anglais dans les harangues publiques. Le colonel Schuyler croyait un jour les avoir détachés, au moyen de promesses et de présents, de leurs alliés, les Acadiens ; c'est-à-dire, s'être assuré leur neutralité—les Anglais n'ayant jamais osé espérer davantage. Mais le chef lui repartit tranquillement : "Grand capitaine, tu nous dis de ne pas nous joindre au Français, supposé que tu lui declares la guerre. Sache que le Français est mon frère (en J. C.) *Nous avons une même prière lui et moi ;* et nous sommes sous une cabane à deux feux. Si je te vois entrer dans la cabane du côté du feu où est assis mon frère le Français, je t'observe de dessus ma natte où je suis assis à l'autre feu. Si en t'observant, je m'aperçois que tu portes une hache, j'aurai la pensée : que veut faire l'Anglais de cette hache ? Je me lève alors sur ma natte pour considérer ce qu'il fait. S'il lève la hache pour frapper mon frère le Français, je prends la mienne et je cours à l'Anglais pour le frapper. Est-ce que je pourrais voir frapper mon frère et demeurer en repos ? Non, non. Ainsi je te dis, Grand capitaine, ne fais rien à mon frère, et je ne te ferai rien ; demeure tranquille sur ta natte, et je demeurerai tran-

(1) La Hève fut abandonnée en 1636-7.

“quille sur la mienne.” (1) Il n'en fallait pas la moitié autant pour anéantir les espérances du “grand capitaine.”

Un autre anglais ayant demandé à un sagamos d'une autre tribu d'Abénaquis pourquoi ils avaient tant d'attachement pour les Français, et d'eux tant de défiance, “c'est, lui répondit-il aussitôt, parce que les Français nous ont enseigné à prier et que vous ne l'avez jamais fait.” (2). Ainsi répondaient-ils chaque fois qu'on leur posait la même question. Mais nulle part je n'ai vu qu'ils aient allégué comme motif de leur amitié pour les Acadiens, ni mentionné en aucune circonstance, leurs unions mutuelles par les mariages. Ceci mérite d'être noté, car l'Abénaquis, profondément loquace et harangueur de sa nature, n'aurait certainement pas oublié un fait si flatteur pour sa nation, s'il eut existé.

Voilà quelle a été la véritable, la seule cause de l'amitié inviolable des Abénaquis pour les Français d'Acadie : les bons procédés et la bravoure guerrière de ceux-ci, le besoin mutuel de se protéger contre les Anglais, puis finalement et surtout le lien de la religion. Je ne puis m'expliquer comment ce fait a pu échapper à M. Rameau; comment cet historien, au reste si judicieux, n'a pas trouvé le véritable motif de cette amitié, quand plusieurs auteurs américains l'ont reconnu et l'ont avoué.

IV.—SECONDE ERREUR.

La tradition qu'on supposait religieusement conservée dans Charlevoix, Haliburton, Hildreth, O'Callaghan et La Fargue, se trouvant affaiblie au point où nous l'avons laissée, il suffirait à M. Rameau de s'étayer sur cette base, véritablement de sable, pour que tout l'édifice qu'il a élevé s'écroulât sur lui-même. Que deviendrait alors l'opinion de M. Sulte, appuyée sur celle de M. Rameau? Il y a bien encore M. Moreau et l'Abbé Maurault qui professent la même opinion; mais l'un et l'autre ne font que répéter les paroles de M. Rameau sur lequel ils s'appuient.

Cependant, comme l'auteur de “La France aux Colonies” dans ses observations sur les alliances des Acadiens et des sauvages, apporte d'autres preuves que celle de l'amitié résultant des mariages mixtes, il est important d'examiner ces preuves.

Voici comment il énonce le fait du mélange des sangs. “*Tout nous porte à penser que les unions avec les femmes sauvages furent plus fréquentes chez eux (les Acadiens) que chez les Canadiens.* On

(1) Cité par M. Moreau, p. 302.

(2) Relations des Jésuites, (A. D. 1651-2) p. 15.

“ trouve sans doute plusieurs exemples de Canadiens ayant épousé des squaws, non-seulement dans les territoires de l'Ouest, mais dans le Canada même, surtout aux premiers temps de la colonie; mais chez les Acadiens, vu la *proportion de leur petit nombre*, ils sont bien plus fréquents et ont dû par conséquent exercer beaucoup plus d'influence sur la race entière.

“ Dans le recensement de 1671, nous trouvons un Pierre Martin marié à une squaw; et en 1686 Saint Castin et un de ses hommes; Enaud seigneur de Népissigny; un autre Martin demeurant à la Hève. Ainsi en deux recensements, sur une population de 60 à 70 familles, nous voyons cinq mariages avec des femmes sauvages. *Mais de 1606 à 1671, quand la population se recrutait d'AVENTURIERS, venant d'habitude seuls et sans famille, quand les femmes européennes étaient par conséquent bien plus rares que les hommes, combien dût-il y avoir d'unions de cette espèce!*... “ Comme les *familles originaires* des Acadiens ont été peu nombreuses, on peut donc affirmer que, *par suite des mariages subséquents, il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang indien dans les veines.*” (1).

M. Rameau n'est pas tendre pour les *familles originaires* des Acadiens. Il leur donne ici la flatteuse épithète d'*aventuriers*. Ailleurs il dit tout justement que les premiers Acadiens n'étaient pas “ une réunion de brigands ”, et l'Acadie, “ une colonie pénale ”; et dans l'énumération qu'il fait des premiers colons, après avoir expliqué comment ils se composaient “ d'un singulier mélange de matelots, de pêcheurs hivernants, de traitants aventuriers,” etc., “ aux habitudes flibustières,” il ajoute qu'il y avait même des cultivateurs (2). C'est ainsi qu'il prépare sa grande découverte où il trouve qu'aujourd'hui, “ il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang indien dans les veines.”

Il est évident, pour tous ceux qui ont étudié l'histoire de la colonie acadienne, que M. Rameau fait ici une grave erreur. Dans l'histoire de l'Acadie qu'il est à écrire actuellement, je n'ai pas le moindre doute qu'il ne rétablisse les faits sous leur véritable lumière. Il est d'autant plus tenu à cette correction, que tout ce qui tombe de sa plume éloquente concernant l'histoire de l'Acadie ou du Canada, fait généralement autorité.

M. Rameau confond ici évidemment les pêcheurs et les aventuriers basques, normands et bretons, qui, depuis le commencement du XVI^e siècle, avant la découverte du Canada par Cartier, et pen-

(1) Rameau, p. 24, puis page 123-4

(2) Rameau, p. 20 et p. 23.

dant les premières années de la colonie jusqu'au temps de Latour, faisaient la pêche de la morue sur les côtes de la Nouvelle-France, avec les véritables colons acadiens, les familles *originaires*, comme il les appelle. Tous les documents de l'histoire de l'Acadie sont là pour attester que les premiers colons n'étaient point une "réunion de brigands", d'aventuriers "aux habitudes flibustières," ni l'Acadie, "une colonie pénale." Ils n'ont été *errants* que lorsqu'ils ont été chassés de leurs terres *cultivées*; ils sont devenus guerriers parce que la France oubliait de les défendre contre des ennemis que leur suscitait sa politique.

Le premier soin des colons français, en arrivant en Acadie, a toujours été la culture de la terre. Le Père Biard et Lescarbot nous le répètent sous toutes les formes. On cultivait à Port Royal toutes espèces de céréales, trente-cinq, quarante ans avant qu'au Canada on eût semé le premier grain de blé ! Lescarbot nous dit que Poutrincourt avait emmené à Port Royal "nombre de menuisiers, charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, serruriers, taillandiers, scieurs d'ais, matelots" (A. D. 1606). Est-ce à dire qu'il n'avait pas emmené de cultivateurs ? Mais Lescarbot lui-même "dès le lendemain de son arrivée" se livre à l'agriculture avec une ardeur toute édifiante dans un avocat. Il loue Poutrincourt sans mesure pour l'attention qu'il donne à la culture de la terre, et fait à ce propos des réflexions aussi philosophiques que diffuses. Ailleurs il dit : "Pontrincourt étant allé à l'Île Ste. Croix, trouva "du blé mur de celui que *deux ans auparavant* le sieur De Monts "avait semé, lequel était beau, gros, pesant et bien nourri." (1). Ce voyage de Poutrincourt est à la date de 1606. Deux ans auparavant correspondent donc au premier établissement en Acadie par De Monts. Je lis à la page 553, même volume : "Après la réjouissance publique cessée, le sieur de Poutrincourt eut soin de voir "ses blés, dont il avait semé la plus grande partie à deux lieues "loin du Fort en amont de la Rivière du Dauphin et l'autre à l'entour de notre dit Fort." (2).

Les récoltes répondent si bien à leurs travaux que bientôt il leur faut bâtir un moulin à eau pour moudre le grain "parce qu'un moulin à bras apportait trop de travail;" (3) et à son retour en France, Lescarbot emporte des épis de blé pour montrer la grande fertilité des terres de l'Acadie. Pour opérer ce travail il fallait des laboureurs. Le fait seul de parer l'Atlantique ne transforme pas en cultivateurs des serruriers, des taillandiers et des scieurs d'ais.

(1) Lescarbot, vol. 2. p. 527.

(2) Le témoignage du P. Biard est aussi formel.

(3) Lescarbot, vol. 2. p. 560.

Evidemment le grand nombre des colons étaient des cultivateurs auxquels on avait joint des artisans.

Quant aux *aventuriers* de 1610, que mentionne M. Rameau, "les historiens s'accordent à reconnaître qu'ils avaient été choisis avec soin dans les deux classes des laboureurs et des artisans." (1). Les immigrations subséquentes furent composées d'hommes choisis avec un égal soin; tout nous l'atteste, la conduite, la moralité, l'industrie des Acadiens dès l'enfance de la colonie; tous les mémoires du temps, la *Gazette* qui dit que M. de Razilly passa en Acadie amenant 300 hommes d'élite, et M. Moreau dont le témoignage, à cause des recherches qu'il a faites à ce sujet, vaut bien celui d'un autre, qui écrit: "on n'aura pas de peine à admettre ce que dit la *Gazette*: l'embarquement de force noblesse avait rendu illustre le commencement de la colonie." (2).

Voilà comment tombe la troisième pierre de cet édifice élevé au prix de tant de travaux. En nous montrant l'Acadie comme une colonie pénale, et les ancêtres des Acadiens comme le rebut de la France au XVII^{ème} siècle, on arrivait sans transition aux mariages de prime abord avec les Abénakis. A la place de ces ancêtres "sibustiers," nous avons pour fondateurs de l'Acadie les colons choisis par De Monts, par Poutrincourt, par la Marquise de Guercheville, par Razilly, par d'Aunay, par de Grande-Fontaine, &c., auxquels les gouvernements de Louis XIII et de Louis XIV adjoignaient de zélés missionnaires jésuites, capucins, récollets. On en verra plus clairement la preuve lorsque nous aurons à suivre le développement de la race acadienne. Il n'y a peut-être pas un peuple, dans toute l'Amérique, dont les descendants aient moins à rougir de leurs ancêtres que le peuple acadien.

Ce fait n'est pas moins important que la revendication même de la pureté du sang. L'honneur des ayeux est l'honneur des enfants; nous héritons des vertus de nos pères s'ils ont été vertueux, de même que nous portons l'opprobre de leurs actions si elles ont été honteuses. Ce sera pour moi une double satisfaction, si, par mes humbles efforts, j'ai réussi à effacer de l'Histoire de mon pays ces deux pages également flétrissantes.

V.—TROISIÈME ERREUR.

Un grand poète et penseur qui eut prêté de l'enthousiasme à Pindare, et devant lequel Horace, s'il l'eut pu connaître, n'eut

(1) Moreau, p. 51.

(2) Moreau, p. 119.

jamais songé à son ode *Exegi monumentum*, le roi David disait : Un abîme en attire un autre. Ne pourrait-on pas appliquer cet apophthegme aux compositeurs de l'histoire, chez lesquels une erreur est toujours suivie et souvent précédée d'une autre erreur ?

M. Rameau, ayant posé comme fait l'existence d'un nombre donné de gouttes de sang indien dans les veines des Acadiens, appuie cette hypothèse sur deux suppositions dont je viens de démontrer la fausseté. De fait il serait plus exact de dire trois, puisque le paragraphe sur *les causes de l'amitié* forme une fausse proposition, indépendamment des deux autres. N'eût-il pas mieux fait de s'arrêter à ce nombre de bon augure, auquel Pythagore attribuait tant d'excellentes propriétés ! Un abîme en attire un autre.

Pour justifier la date qu'il donne à ses mariages mixtes,—de 1606 à 1671—l'auteur de la *France aux Colonies* nous dit qu'un bon nombre des *familles originaires des Acadiens*, mentionnées dans le recensement de 1671, remontent à Poutrincourt. Je cite ses paroles : “ La physionomie générale que présentent les familles “ (nommées dans le recensement de 1671), le grand nombre de “ subdivisions qu'elles offrent déjà, le *croisement nombreux des alliances*, tout tend à faire présumer, pour beaucoup d'entre eux “ au moins, que leur installation dans le pays est déjà ancienne “ et date *peut-être* de deux générations, quelques-uns même “ comme les Martin, les Bourc, Landry, Tériau, Trahan, Gaudet, “ Bondro, remontaient *peut-être* jusqu'aux premiers temps de l'Acadie et seraient alors les fondateurs de cette race.” (1) A la page 127, il avait dit la même chose ; seulement, au lieu des *peut-être*, il affirmait carrément : “ il est évident que plusieurs familles “ sont à leur deuxième et troisième génération dans le pays, et datent, sinon des émigrants emmenés par Poutrincourt, au moins “ de ceux qui survinrent après la prise du Port Royal par Argall.” (en 1613).

Ce passage comme au reste tous les passages qui se rapportent à la même question, est plein de tâtonnements et de contradictions. Il dit d'abord qu'il est *évident* que plusieurs familles sont à leur deuxième et troisième génération dans le pays ; puis, un peu plus loin, que ces mêmes familles “ datent *peut-être* de deux générations.” Il avait avancé, à la page 123, que les premiers mariages mixtes remontent à l'établissement de Poutrincourt en 1606, et s'appuyant sur cette hypothèse, il avait découvert dans les veines des Acadiens d'aujourd'hui une certaine mesure de sang sau-

(1) M. Rameau, p. 152-3.

vage. Ici où il scrute un peu plus les faits, il pense que "les fondateurs de cette même race datent, sinon des émigrants emmenés par Poutrincourt, au moins de ceux qui survinrent après la prise du Port Royal par Argall"; (1). Et remarquez que tous ces *peut-être* et ces *sinon*, ne l'empêchent pas finalement de tirer la même conclusion, savoir : que ces familles remontent à Poutrincourt !

Que faire au milieu de tant de contradictions ? Qu'entend-il ensuite par "les émigrants qui survinrent après la prise du Port Royal par Argall ?" Sont-ce de nouveaux émigrés français, ou bien les colons emmenés par Argall, qui revinrent mourir de faim dans une colonie qui n'appartenait plus à la France ? (2). En effet, après la conquête d'Argall en 1613, la France ne rentra en possession de l'Acadie qu'en 1632, par le traité de St. Germain.

M. Moreau essaye en vain de trouver et de saisir le fil de ce dédale. Abasourdi par toutes les suppositions, par tous les chiffres de M. Rameau, il ne voit bientôt plus d'issue et finit par endosser sans examen toutes les conclusions de l'auteur de la *France aux Colonies*, heureux encore de s'en tirer à ce prix. Voici comment il se hâte de résumer : "Les patientes recherches de M. Rameau ont démontré que la plupart des familles acadiennes sont descendues des colons de 1610." (3). Il répète ensuite la même chose à différents endroits de son livre, avec une légère variante. Lisons plutôt : "M. Rameau fait remarquer très-judicieusement qu'il résulte de ces indications fournies par le recensement (de 1671) que plusieurs familles en étaient à leur deuxième et troisième génération, et qu'ainsi elles devaient être sorties des colons emmenés par Poutrincourt." (4). Une autre tournure : "Quand, à l'aide des recensements nominaux, on suit dans les familles l'ordre des filiations, on arrive presque toujours aux compagnons de Poutrincourt." (5). Toujours la même finale. Et pourtant jamais syllogisme n'a été moins rigoureux dans sa conclusion. Parce qu'il y avait, en 1671, quelques pères de famille dont les enfants aînés étaient mariés depuis

(1) Rameau, p. 152.

(2) Halliburton et M. Moreau disent que les prisonniers de St. Sauveur emmenés par Argall en Virginie, revinrent en Acadie. Mais à quelle date ? Revinrent-ils tous ? Ils étaient quinze prisonniers. Où se fixèrent-ils ? N'auraient-ils pas préféré retourner en France sur des bâtiments pêcheurs, y rejoindre leurs compagnons, que de rester en Acadie où ils n'étaient pas encore acclimatés, où ils avaient à peine passé six mois ? ou bien traverser à Québec avec ceux de Port Royal ?

(3) M. Moreau, p. 15.

(4) M. Moreau, p. 276.

(5) M. Moreau, p. 286.

quelques années, il ne s'ensuit nullement que ces vieillards soient venus en Acadie avec Poutrincourt.

Je dis donc que les familles indiquées dans le recensement de 1671, ne remontent pas aux établissements de Poutrincourt en 1606, ni en 1610; qu'elles ne *survinrent* pas, non plus, après l'expédition d'Argall, mais qu'elles sont venues s'établir en Acadie, après le traité de St. Germain (1), emmenées par Razilly, d'Aunay, etc.

Pour éclaircir cette question, il faut nécessairement remonter à l'origine de la colonie acadienne, en suivre le développement jusqu'aux générations qui tombent sous le domaine du premier recensement. Au milieu de tant de données disparates qui toutes, chose étrange, arrivent à la même conclusion, c'est par ce moyen là seul que l'on parviendra à rétablir les faits sous leur véritable jour, et donner à la question une solution définitive.

VI. — ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE FRANÇAISE EN ACADIE.

La colonisation de l'Acadie commence avec De Monts. Au mois de Mars 1604 il fait voile avec Champlain, Poutrincourt et une petite colonie qu'il débarque à l'Île Ste. Croix, au sud de la presqu'île acadienne. Pendant l'hiver la maladie se met dans l'habitation et emporte trente-six hommes. Au printemps suivant (1605) Pontgravé comble le vide fait par l'épidémie, en emmenant à De Monts un renfort de 40 colons. Peu de temps après, la colonie toute entière va s'établir à Port Royal. Cependant, De Monts passe en France "avec ceux qui veulent le suivre", (2) et laisse à Pontgravé le commandement de la colonie. Six mois s'écoulent et De Monts, qui devait leur apporter un prompt secours, n'arrive pas. Menacés par la faim, Pontgravé et tous ses compagnons s'embarquent le 15 juillet 1606 pour la France, ne laissant pour garder le drapeau français à Port Royal que la Taille et Miquelet, deux braves.

Quelques jours après leur départ, le 27 juillet, Poutrincourt, associé de De Monts, arrive à Port Royal, emmenant avec lui une colonie "de menuisiers, charpentiers, maçons, taillandiers, serruriers, scieurs d'ais," (3) et, il va sans dire, de cultivateurs. L'historien Lescarbot est du voyage. Dès le lendemain de son arrivée,

(1) Le traité de St. Germain ne fut définitivement signé qu'en 1632, mais depuis quatre ans, la Compagnie des Cent Associés faisait des préparatifs pour le repeuplement de l'Acadie.

(2) Lescarbot, p. 478. Champlain qui était du voyage resta à Port Royal.

(3) Lescarbot, p. 528.

Poutrincourt met ses gens à la culture de la terre. La colonie avait déjà pris un aspect assez florissant quand, au mois de mai de l'année suivante, 1607, De Monts écrivit à Poutrincourt que les Hollandais l'avaient ruiné, et que le privilège du commerce des pelleteries lui était retiré. Il fallut abandonner Port Royal. Une partie de la colonie fit voile le 29 juillet, et le reste, avec Poutrincourt et Lescarbot, le 11 août "au milieu des pleurs des sauvages."

Il ne restait plus de Français dans la colonie acadienne, excepté quelques pêcheurs hivernants et avec eux peut-être Robert Gravé, fils de Pontgravé. Trois ans se passèrent ainsi.

Dans l'intervale, le privilège de la traite fut rendu à De Monts qui céda ensuite tous ses droits à Poutrincourt. Celui-ci s'embarqua avec Charles de Biencourt, son fils, et une petite colonie, pour Port Royal, où il arriva vers la fin de Mai, 1610. Aussitôt on releva les maisons et l'on se livra à l'agriculture comme en 1604 et 1606.

Cependant, la colonie que Poutrincourt venait de fonder n'était pas une *colonie pénale*, ni les colons des *brigands*, ni même des *aventuriers*. "Les historiens s'accordent à reconnaître que les "colons avaient été choisis avec soin dans les deux classes des laboureurs et des artisans." (1) Il n'avait pas, non plus, emmené de femmes. (2).

Au mois de juillet de la même année, le fils de Poutrincourt passa en France, et ne revint à Port Royal que le 11 Mai de l'année suivante (1611). Il emmenait avec lui une trentaine d'hommes "ouvriers et laboureurs." (3) Mais c'était des provisions et non des hommes qu'il fallait à la colonie prête à périr. Pour lui en procurer, Poutrincourt n'hésita pas à s'embarquer de nouveau pour la France. Malgré son héroïsme il ne devait pas sauver finalement la colonie. Entouré d'ennemis et d'intrigants, il ne put envoyer au secours de son fils qu'un vaisseau qui, malheureusement, n'arriva à Port Royal que le 23 janvier 1612. Lui-même il avait dû rester en France, où il passa l'année en négociations, et finit par être jeté en prison. Pendant ce temps la désunion s'était mise entre les Jésuites et le jeune gouverneur. On ne recevait plus de nouvelles de France, et l'hiver se passa dans la famine. Au mois de mars 1613, Mme de Guercheville, qui s'était substituée dans tous les droits de Poutrincourt, envoya une colonie de 48 per-

(1) M. Moreau, p. 51.

(2) "*Unica hic adest D. Poutrincourtii familia sine feminis capita sumus viginti.*"—P. Biard, lettre à son supérieur.

(3) Moreau, p. 69.

sonnes et deux Jésuites, sous les ordres de la Saussaye qui s'établit à St. Sauveur.

On commençait à concevoir les plus belles espérances, quand les Anglais, sous Argall, vinrent en pirates, dans l'automne, détruire l'établissement de la Saussaye et Port Royal.

Argall emmena sur ses vaisseaux le tiers des habitants de St. Sauveur ; le reste put regagner la France sur un vaisseau malouin appartenant à Robert Gravé. A Port Royal, il ne fit que brûler le fort après l'avoir pillé. Au moment de l'attaque, les habitants étaient occupés à cultiver la terre, à deux lieues plus haut, sur la rivière Dauphin, et échappèrent à leurs ennemis.

Poutrincourt, aussitôt qu'il eut appris le désastre survenu à sa colonie, se hâta de venir de France à son secours. Quand il arriva, le 27 mars 1614, ce qui restait à Port Royal de colons "avaient vécu depuis la Toussaint de racines et de bourgeons d'herbes, et plusieurs étaient morts de faim." (1).

Une partie de ces malheureux avaient traversé au Canada fuyant la mort et la domination anglaise. Quelques-uns avaient gagné, avec Biencourt, le sud de la presqu'île, à ce que l'on croit ; car on ne voit pas qu'ils aient retourné en France avec Poutrincourt qui ne put les rencontrer. Au Cap Sable, ils bâtirent, selon toutes les apparences, le fort Lamoron, appelé plus tard fort La-tour, et vécurent de pêche et de la traite avec les sauvages.

Voilà en peu de mots quels ont été les commencements de l'Acadie. Abandonnée en 1607, reprise en 1610, elle est finalement dépeuplée en 1613. Comment, après cela, M. Rameau peut-il affirmer que la filiation des Acadiens remonte à 1606, quand, de 1607 à 1610, il n'est pas resté un colon français en Acadie ! L'abbé Maurault qui, sur cette question, copie M. Rameau, a vu cette difficulté. Il y remédie à sa manière. "Les Français de l'Acadie, dit-il, ne passèrent pas tous en France (avec Poutrincourt en 1607) ; un grand nombre restèrent et se dispersèrent parmi les sauvages. La plupart se marièrent à des squaws, et passèrent leurs jours parmi les sauvages, adoptant leur manière de vivre. De cette époque datent les premiers mariages français avec les sauvages de l'Acadie." (2) Voilà un remède pire que le mal même, en ce qu'il prouve que dans le domaine des hypothèses on ne prévoit jamais à quelles suppositions atroces peut nous conduire une première supposition qu'on veut soutenir quand même. Où l'abbé Maurault

(1) Lescarbot, cité par Moreau, p. 97.

(2) L'Abbé Maurault, p. 84.

trouve-t-il " qu'un grand nombre de Français restèrent en Acadie " en 1607, et se dispersèrent dans les bois ? " Assurément il ne peut avoir, pour prouver ce fait, d'autre autorité que Lescarbot et les Révérends Pères Jésuites. Or ni l'un ni les autres ne disent rien de semblable. Au contraire Lescarbot, qui était à Port Royal, affirme positivement que quand la lettre de De Monts annonçant qu'il était ruiné, que le privilège de la traite lui était retiré, et qu'il déliait les colons de leurs engagements, fut lue par Poutrincourt aux colons rassemblés, "*tous d'une voix*" décidèrent qu'il fallait retourner en France immédiatement. Vainement Poutrincourt leur conseilla-t-il de demeurer et d'attendre des jours meilleurs ; sa courageuse résolution ne fut ni partagée ni comprise ; il dût se rendre au vœu unanime, et donner ses ordres pour les préparatifs du départ. La colonie mit à voile les 29 et 30 juillet. Poutrincourt resta encore douze jours à Port Royal, ne pouvant s'en détacher. Quand il partit " ce fut pitié de voir pleurer les " sauvages lesquels on avait toujours tenus en espérance que "*quelques-uns des nôtres demeureraient auprès d'eux.* Il fallut " promettre que l'an suivant on leur enverrait des ménages et des " familles pour habiter totalement leurs terres, et leur enseigner " des métiers pour les faire vivre comme nous. (1) " C'est après un pareil témoignage que l'Abbé Maurault nous raconte qu'un grand nombre de Français restèrent à Port Royal après le départ de Poutrincourt, et se dispersèrent dans les bois !

Biencourt, établi au Cap Sable où nous l'avons laissé, voyait sa petite troupe s'accroître de jour en jour par l'arrivée de pêcheurs et d'aventuriers. Il avait aussi à sa disposition les sauvages du Cap avec lesquels il était en relations ; et tous ensemble ils étaient devenus si redoutables, que les premiers émigrants écossais emmenés par Sir William Alexander en 1623, jugèrent prudent de faire en Acadie un séjour de courte durée, et s'en retournèrent immédiatement.

Vers le même temps, 1623 ou 1624, survint, selon toutes les apparences, la mort de Biencourt. Il fut remplacé dans la possession du fort Lamoron par le jeune La Tour qui, en 1631, changea ce nom en celui de Fort La Tour.

Cependant, de nouvelles lettres patentes furent accordées à Sir Alexander, qui revint avec un convoi considérable de ses compatriotes s'établir, en 1628, aux environs de Port Royal.

En 1627, une compagnie, dite des " Cent Associés," fut formée en France, dans le but de coloniser le Canada, et surtout l'Acadie dont on anticipait la rentrée en possession.

(1) Lescarbot vol. 2, p. 578, etc.

Les frères David, Thomas et Louis Kirk, firent semblant, en 1628, de s'emparer de l'Acadie, désormais appelée *Nouvelle-Ecosse*, en occupant les places qui appartenaient déjà aux Anglais.

Les affaires de la colonie restèrent en cet état précaire jusqu'en 1632, époque où fut signé le traité de St. Germain qui rendait définitivement le pays à ses premiers maîtres. La "Compagnie des Cent Associés," prête depuis longtemps pour ses opérations, envoya immédiatement le commandeur de Razilly avec "trois cents hommes d'élite" (1), déloger de l'Acadie les colons de Sir Alexander, en prendre possession et s'y établir.

A partir de cette époque, la colonie entre en pleine voie de progrès. Chaque année la compagnie y fait passer un certain nombre de familles qu'elle établit à la Hève. Elle s'était engagée d'envoyer au Canada et en Acadie, dans l'espace de quinze ans, 4,000 colons de l'un et de l'autre sexe. Les circonstances, il est vrai, ne lui permirent pas de remplir à la lettre cet engagement. Néanmoins, à la mort de Razilly en 1635, elle avait déjà fait passer trente à quarante familles qui, au témoignage de Denys, "recueillaient quantité de froment."

Après Razilly vint d'Aunay. Le premier acte de son autorité fut de transférer les habitants de la Hève à Port Royal. Malgré les luttes incessantes qu'il eut à soutenir contre les Anglais et surtout contre La Tour et ses sifustiers, il fit venir de France, pendant son administration, une vingtaine de familles qu'il établit également à Port Royal.

Ces cinquante à soixante familles sont évidemment les familles mentionnées dans le recensement de 1671, les véritables ancêtres, *les familles originaires* des Acadiens. Le croisement des alliances dont parle M. Rameau avait, en 1671, porté à soixante et sept ou soixante et neuf le nombre de ces familles.

VII.—LA TOUR ET SES COMPAGNONS.

Qu'étaient devenus, pendant ce laps de temps, les compagnons de Poutrincourt laissés avec La Tour au Cap Sable, et les aventuriers qui s'étaient joints à eux ? Cette période de l'Histoire de l'Acadie est très-obscur ; c'est celle où les historiens se sont le plus contredits, celle par conséquent où il était moins dangereux de hasarder des suppositions. Aussi M. Rameau et M. Moreau n'ont pas manqué d'en profiter pour faire des aventuriers du Cap Sable les premiers ancêtres de la race actuelle des Acadiens. C'est par

(1) *Gazette*, citée par Moreau.

eux qu'ils en font remonter la descendance à 1606. Comment s'y prennent-ils pour nouer la filiation des familles emmenées par Razilly et d'Aunay, avec les flibustriers nomades de La Tour ; fondre en une commune origine les colons de la Hève et de Port Royal, avec les aventuriers du Cap Sable, pendant qu'il est de fait historique que ces deux groupes distincts et séparés par la rivalité de leurs chefs respectifs, ont continué de se faire une guerre à outrance, jusqu'à l'extinction presque radicale de celui du Cap Sable : c'est-à-dire, jusqu'à l'extermination des pères par les enfants ? C'est ce que nous examinerons plus tard. Pour le présent, constatons que cette origine primitive de laquelle MM. Rameau et Moreau font descendre les Acadiens, est essentiellement métisse. Les compagnons de Poutrincourt, La Tour et ses aventuriers auraient, selon ces deux historiens, contracté force alliances avec les Micmacs ; et les enfants issus de ces unions seraient devenus, Dieu sait comment, les pères des Acadiens de Port Royal mentionnés nominale-ment dans le recensement de 1671.

M. Rameau n'avait pas prévu toutes ces difficultés. Il n'avait pas été frappé de l'absurdité qu'il y avait de faire des deux groupes de Français en Acadie, les aventuriers du Cap Sable, et les colons "d'élite" de Razilly, des parents aussi rapprochés, pour les voir s'égorger ensuite les uns les autres, sans qu'au moins les filles et les femmes se fussent jetées au milieu des combattants, dont les uns étaient leurs pères, les autres leurs maris et leurs enfants, pour les séparer comme autrefois les Romaines et les Sabines.

Mais du moins devait-il apporter quelques documents qui établissent le mélange primitif, la fusion des aventuriers du Cap Sable et des colons de la Hève et du Port Royal, avec les sauvages. Pas une preuve, pas un document. M. Moreau vient à sa rescousse. Dans la découverte qu'il a faite de manuscrits importants, conservés dans la famille de Menou (1) il nous montre un mémoire dans lequel il est dit "qu'après le décès de Biencourt, (1623 ou 1624) La Tour courut dans les bois avec dix-huit ou vingt hommes, se mêlant avec les sauvages, vivant d'une vie libertine et infâme comme bêtes brutes, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même le soin de faire baptiser les enfants procréés d'eux et de ces pauvres misérables femmes, au contraire les abandonnant à leurs mères, comme encore à présent ils font." (2)

(1) La famille de Menou est la même que celle de D'Aunay, successeur de Razilly. Ces manuscrits sont ceux de d'Aunay lui-même.

(2) Moreau p. 126.

Malgré l'importance qu'attache M. Moreau aux documents dont il est devenu possesseur ; malgré le désavantage manifeste et le tort exagéré qu'il se plaît à donner à La Tour, dans le cours de sa rivalité avec d'Aunay, la portée de ces accusations le frappe, et contre son habitude, il fait précéder ce passage par des observations qui, sous sa plume, en affaiblissent singulièrement la teneur. " Il faut en convenir, dit-il ; toutes les assertions de d'Aunay ont un fondement. *Qu'elles soient exagérées dans la forme*, à la bonne heure : assurément elles ne sont pas fausses." Mais ce n'est pas chez l'admirateur outré de d'Aunay, qu'il faut chercher si les accusations de cet homme contre son ennemi sont exagérées dans la forme ou autrement ; ce sont les faits que nous devons examiner, et nous avons sur les faits et les hommes de cette époque des documents authentiques et exempts de partialité.

La rivalité de La Tour et de d'Aunay, dont les suites ont été si funestes à l'Acadie, a été diversement interprétée par les historiens. Denys, La Fargue, Charlevoix, Garneau même, donnent en majeure partie, droit de cause à La Tour ; il a tout le tort, selon M. Moreau. Sans m'arrêter à des détails qui pourraient fatiguer le lecteur, je dis que le gouvernement français est avant tout condamnable pour avoir favorisé, nourri ce duel à mort, en accordant tantôt à l'un tantôt à l'autre des deux prétendants, souvent à l'un et à l'autre en même temps, le gouvernement de l'Acadie, cela faute de prendre connaissance exacte de la géographie du pays, et la plupart du temps en se hâtant de condamner un rival sur les accusations de l'autre. Après coup, lorsque le pays était ruiné sans ressources, la cour réservait à l'un des adversaires ruiné également, des réhabilitations stériles qui ne le relevaient pas, qui ne rétablissaient pas les affaires de la colonie, et qui montraient seulement avec quelle précipitation funeste jugement avait été rendu.

La Tour, maître du fort Lamoron par la mort de Biencourt survenue en 1623 ou 1624, et du fort St. Louis bâti vers le même temps, fut confirmé dans la possession, ou si l'on veut dans la lieutenance de ces deux forts, en 1631, par une commission de Richelieu (1). D'Aunay, comme nous l'avons vu, s'était établi à Port Royal après la mort de Razilly en 1635, et avait juridic-

(1) Latour tenait déjà, par l'entremise de son père, une commission de Sir William Alexander, datée 30 Novembre 1630. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'Acadie appartenait à l'Angleterre. Cette commission le constituait seigneur " des pays, côtes et îles à partir du Cap et Rivière Ingogan (près du cap Clouen) jusqu'au fort Latour, puis en continuant jusqu'au Mirliguestre et au delà (près du Port la Hève) sur une profondeur de quinze lieues dans les terres tirant vers le nord." Il avait une autre commission de la compagnie elle-même.

tion sur la Hève, sur Pentagoët (1) et sur l'Acadie généralement. La paix ne pouvait être de longue durée entre deux lieutenants gouverneurs aussi rapprochés dans leurs établissements, mal délimités dans leurs possessions respectives, l'un (2) voyant ses prétentions lésées, l'autre aspirant à la domination exclusive de la Nouvelle-France.

La première querelle fut vidée devant les tribunaux. L'avantage resta à La Tour. Il obtint que l'Acadie fût partagée à peu près également entre lui et son rival. Le roi, par une lettre datée le 10 février 1638, établit d'Aunay "son lieutenant général en la côte des Etchemins, (Nouveau-Brunswick, partie sud-est) à prendre depuis le milieu de la terre ferme de la Baie Française en tirant vers les Virginies et gouvernement de Pentagoët (Penobscot, Maine); et La Tour son lieutenant général en la côte de l'Acadie, depuis le milieu de la dite Baie Française jusqu'au détroit de Canceaux." Il ajoute sur la même lettre: "l'habitation de la rivière St. Jean restera ainsi au Sieur de La Tour, qui ordonnera de son économie et peuple comme il le jugera à propos; et le dit sieur de La Tour ne s'ingérera de rien changer aux habitations de la Hève et du Port Royal" appartenant à d'Aunay. De sorte qu'en définitive, La Tour recevait le titre de lieutenant-général dans une partie de la colonie, où de fait il n'avait plus d'autorité ni de possession, et d'Aunay se trouvait dans le même cas. Que dire de ce partage où l'ignorance du gouvernement, sur la géographie des contrées dont il prend sur lui de déterminer les limites, est si lamentablement manifestée? Loin d'avoir réglé les différends des deux rivaux, un nouveau champ de discorde et de querelle leur est ouvert. La guerre éclata bientôt, "guerre à la fois de pirate et de procureur, guerre où les ruses de la procédure se mêlèrent aux violences des combats;" et M. Moreau aurait pu ajouter, où les armes de la calomnie furent largement mises à contribution.

Au second procès La Tour perdit tout. Le roi révoqua toutes les concessions faites quelques années auparavant en sa faveur. Mais voyez sur quels griefs: "La commission ci-devant donnée à Charles de St. Etienne, sieur de La Tour, etc., est révoquée pour ses mauvais comportements, avec commandement au sieur de La Tour de venir rendre raison à Sa Majesté..... Le dit sieur La Tour empêche le progrès et avancement de la foi et reli-

(1) Bâti par Latour; Denys p. 23, 24—Charlevoix, traduction de Shea p. 129 vol. III.

(2) Latour.

" gion chrétienne parmi les sauvages et l'établissement de la " colonie française " (1).

C'est durant ces guerres ruineuses et ces procès interminables que d'Aunay avait écrit contre La Tour cette série d'accusations dont M. Moreau s'est saisi avec avidité. Remarquons la coïncidence qu'il y a entre les clauses de la condamnation et les accusations de d'Aunay.

" Après la mort de Biencourt, La Tour courut dans les bois, se mêlant avec les sauvages, vivant d'une vie libertine et infâme comme bête brute, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même soin de faire baptiser les enfants procréés, etc." Ailleurs, il lui impute d'avoir fait éprouver de mauvais traitements aux Pères Capucins, d'avoir fait plusieurs fois des tentatives " pour révolter les Indiens contre Razilly " (2). Il l'accuse encore " d'être demeuré trois ans avec les sauvages (de 1636 à 1639), et de leur avoir persuadé de faire quelque désordre " (3).

Pour ce qui concerne la première accusation, La Tour, dans une lettre au roi, écrite en 1627, lui rendant compte de ses rapports avec les sauvages, dit : " J'ai été contraint par le mauvais traitement que nous avons reçu des Anglais, (la prise de Port " Royal en 1613) de vivre ainsi que les peuples du pays et vêtu " comme eux, chasser à force les bêtes. et pêcher les poissons " pour vivre." Et encore : " Les Anglais ont charge et dessein " de se saisir du pays de la Nouvelle-France..... ce à quoi je me " suis opposé avec les familles de mes alliés, peuples du pays et " ceux que j'ai d'ordinaire avec moi, ma petite troupe de Fran. " çais."

Ce sont ces relations de La Tour avec les Souriquois, qui ont inspiré à d'Aunay les odieuses imputations que nous venons de voir. Mais était-ce bien à lui qu'il appartenait de se plaindre des prétendus mauvais traitements infligés par son ennemi aux Capucins, et des tentatives de révolte contre Razilly faites, dans le même temps, auprès des sauvages ? En 1634, en date du 15 juillet, Razilly envoie lui-même à Richelieu un mémoire long et détaillé sur les affaires de la colonie dont il était le commandeur, et pas un mot de reproche contre La Tour ne tombe de sa plume.

Il ne parle ni d'insubordination, ce que d'Aunay lui reproche encore, ni de mauvais comportements avec les sauvages. Ce qu'il n'eut assurément pas omis de mentionner au cardinal, lui le ver-

(1) Seconde série, vol. 1. p. 113, etc.

(2) Moreau, p. 133.

(3) Idem, p. 149.

tueux, le dévotieux Razilly, membre de la société de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui sollicitait le Grand-Maitre de fonder en Acadie un prieuré de l'ordre, ce sont les mauvais traitements subis par les Pères Capucins. Rien encore. Il dit au contraire : " Les Pères Capucins nous ont si bien conduits par leur exemple, que, par la grâce de Dieu, le vice ne règne point en cette habitation " (1).....*la charité et l'umilité y sont sans contrainte.*" Pour les sauvages, " ils se soumettent de leur franche volonté, ajoute-t-il, à toutes les lois qu'on veut leur imposer, soit divines soit humaines, reconnaissant Sa Majesté Très-Chrétienne pour roi." (2), Après ce témoignage non équivoque, il reste peu de place aux accusations de d'Aunay.

La troisième imputation est aussi malheureuse que les deux précédentes ; elle tombe encore à faux. Dans le temps même que le gouvernement révoquait, en faveur de d'Aunay, la commission précédemment accordée à La Tour, celui-ci produisait, pour sa propre justification et contre d'Aunay, un certificat des deux Pères Récollets demeurant avec lui dans son fort de la rivière St. Jean (1642). Deux ans plus tard, étant une seconde fois condamné en France, il en produisit un autre dans le même sens, signé encore par les deux religieux.

Pour mieux perdre son ennemi, d'Aunay ne s'arrête pas là. Cette fois au moins, chacun reconnaîtra la basse animosité qui le poussait. Non satisfait d'avoir calomnié La Tour dans sa vie privée et publique, d'avoir souillé sa réputation, il pénètre dans le foyer intime de la famille, et a l'effronterie d'accuser sa femme, celle qui a défendu si héroïquement, contre d'Aunay lui-même, le fort de son époux à la rivière St. Jean, d'être de basse extraction et de mauvaises mœurs (3). Lorsqu'un chef de guerre, pour détruire son rival, s'abaisse à ces viles imputations sur l'honneur d'une femme, fût-elle coupable, cet homme n'est pas loyal. Au reste, le gouvernement français qui vient d'enlever à La Tour ses forts et ses habitations au profit de son ennemi, le réintègre plus tard dans ses droits et dans son honneur, et fait complète jus-

(1) Par " cette habitation " peut-être entend-il la Hève seulement ; je suis d'avis pourtant qu'il comprend aussi l'établissement de La Tour qui relevait en partie de lui, et auquel il envoyait des religieux. Parlant des Capucins, il ne pouvait faire cette distinction : tous relevaient de lui.

(2) Ce qui a pu fournir à d'Aunay l'idée d'accuser La Tour de mauvais traitements contre les religieux, c'est peut-être cette lettre du secrétaire d'état, Bouthillier, à la date du 16 mars 1633 : " Vous ferez retirer de votre fort, mande-t-il à La Tour, tous les gens d'église séculiers et religieux qui y peuvent être, lesquels vous aurez soin de reconduire en France, et mettez en leur lieu et place des pères capucins." La Tour, comme bien on le pense, se conforma à cette injonction.

(3) M. Moreau, p. 156.

tice des calomnies qui l'avaient perdu. C'est à la date du 27 février 1651, que Louis XIV, dans une lettre signée de lui et de son ministre, le réhabilite enfin. " Etant bien informé et assuré de la louable et recommandable affection, peines et diligence de notre cher et bien aimé Charles de St. Etienne, chevalier sieur de La Tour..... lequel depuis quarante deux ans a coapporté (*sic*) et utilement employé tous ses soins tant à la conversion des sauvages du dit pays, et à la *foi et religion chrétienne*, qu'à l'établissement de notre autorité dans toute l'étendue du pays ; ayant construit deux forts et contribué de son possible pour l'*instruction des sauvages*, et par son courage chassé les étrangers religieux des forts desquels ils s'étaient emparé, *ce qu'il aurait continué à faire, s'il n'en eut été empêché par le défunct Charles de Menou, sieur d'Aunay Charnisay, lequel aurait favorisé ses ennemis dans les accusations et suppositions qu'ils n'ont pu vérifier*, et desquelles le dit sieur de St. Etienne a été absous le 16 février dernier.....par l'avis de la Reine Régente..... et de notre pleine autorité Royale.....confirmons de nouveau, ordonnons et établissons icelui sieur de La Tour, gouverneur et notre lieutenant général en tous les pays, havres, côtes et confins de l'Acadie....avec pouvoir d'établir lois, statuts et ordonnances.....de contracter paix et alliance et de faire guerre ouverte pour conserver notre autorité, etc," (1).

Par elle-même et indépendamment des preuves de fausseté que je viens de donner, l'imputation faite à La Tour et à ses hommes, d'avoir mené une "*vie libertine et infâme*," d'avoir laissé à leurs "*misérables*" mères les enfants procréés d'eux, etc., n'est pas soutenable. Ce n'est pas lorsque La Tour avait le plus besoin de la confiance et de l'amitié des Souriquois, qu'il se serait livré à ces actes de libertinage sévèrement répudiés par leurs mœurs. Cette conduite lui aurait inévitablement aliéné leur estime, en aurait fait des ennemis.

Je n'entends pas ici béatifier La Tour, ni, à plus forte raison, le disculper d'avoir entretenu des relations avec les Anglo-Américains. La nécessité, la justice même de la cause,—en supposant que La Tour eût droit de cause dans sa rivalité avec d'Aunay—ne sauraient justifier son alliance avec les ennemis de son pays. Je ne vise pas non plus à faire de ses hommes et de lui-même, des modèles de continence. J'ai voulu montrer seulement la somme de croyance qu'il convient d'apporter aux accusations mesquines de son rival et ennemi mortel, d'Aunay.

(1) 2de série, vol. 1., pp. 207 à 210.

D'un autre côté, les calculs de M. Rameau portent faux, même en concédant que La Tour et ses hommes aient peuplé le pays de jeunes Métis de leur race. Il ne saurait rattacher la lignée des familles acadiennes à ces enfants illégitimes : les plus âgés d'entre eux n'auraient eu que sept à huit ans à l'arrivée de Razilly, en 1632. Ensuite ces enfants laissés à leurs "misérables" mères, sans avoir reçu l'eau du baptême, n'ayant aucune idée de civilisation, ignorant jusqu'aux auteurs de leurs jours, seraient restés dans la tribu avec leurs parents maternels, seraient devenus avec l'âge de courageux Micmacs, habiles à manier l'arc et à courir les orignaux, mais propres en aucune manière à la culture de la terre ou au soin d'une maison. Et les trenté à quarante familles qui vinrent s'établir en Acadie avec Razilly, familles choisies avec soin dans les classes agricoles les plus morales et les plus religieuses de la France au dix-septième siècle, n'avaient pas plus le goût de la vie des bois, que les sauvages n'en avaient pour l'entretien d'un marais, ou d'une terre cultivée. Je pourrais encore apporter le témoignage des missionnaires Capucins et Récollets, que la compagnie fournissait à la colonie, trois par habitation (1). Mais ces preuves seraient surabondantes ; celles que je viens de donner suffisent pour prouver la véracité du fait historique que je soutiens.

Non-seulement il ne s'est pas contracté d'unions entre les colons emmenés par Razilly et d'Aunay—seule et première souche des Acadiens—et les prétendus métis issus de La Tour et de ses compagnons, mais il n'y en a pas eu non plus entre leurs descendants respectifs. Les aventuriers du Cap Sable, dont le grand nombre était pêcheurs, les autres pirates ou flibustiers, tous compagnons plus ou moins persévérants de La Tour, ont péri par la guerre, se sont dispersés sur le continent américain, ou sont retournés en France. Le Cap Sable, la rivière St. Jean (2), puis Boston et les côtes du Maine, tels ont été leurs champs de bataille et leurs lieux de retraite. Dans ces périlleuses embuscades, dans ces combats de corsaires, il en tombait toujours un grand nombre sous les mousquets plus nombreux ou mieux exercés des soldats de d'Aunay. Contraints en premier lieu d'abandonner le Cap Sable trop rapproché de Port Royal ; assiégés ensuite et forcés de rendre le fort de la rivière St. Jean en 1645, malgré l'héroïsme de madame La Tour, leur commandant, les survivants restèrent bientôt sans autre refuge que

(1) *Mercurie Française*, vol. XIV, 2^{me} partie, pages 238-9.

(2) "A la rivière St. Jean, d'Aunay a traité de son temps jusqu'à 3,000 orignaux par an, sans compter les castors et les loutres, ce qui fut la cause qu'il en déposséda LaTour." *Denys*, p. 50.

les côtes du Maine et finalement Boston, où ils passèrent l'hiver 1645-6.

Au printemps suivant, La Tour s'embarqua avec les cinq compagnons qui lui restaient, et toujours infatigable, il alla faire la traite, peut-être aux dépens des Bostonais (1), dans les neiges de la Baie d'Hudson et au Canada (2), après avoir une dernière fois mais vainement sollicité quelques secours d'armes de son ancien ami, David Kirk, établi à l'île Terre-Neuve. Nous ne le revoyons plus sur le théâtre de l'Acadie qu'en 1651, après qu'il eut été officiellement réhabilité et réintégré dans tous ses droits par le gouvernement français. Trois ans plus tard, l'Acadie passa sous la domination anglaise; et en 1656, Cromwell accorda à La Tour plus qu'il n'avait autrefois reçu de Sir William Alexander, le partage de toute l'Acadie entre lui, Sir Thomas Temple et William Crown. C'est vers cette époque que, par une des plus étranges vicissitudes de la fortune, il épousa, veuf lui-même, la veuve de son ancien rival et détracteur, d'Aunay. Il est le seul de tous les compagnons de Poutrincourt, qui se soit allié au groupe principal de la race acadienne, à la souche première, et il n'y apportait pas de sang sauvage. Les enfants mêmes issus de son premier mariage, ne s'y rallièrent pas, excepté une fille, Jeanne, qui épousa Martin d'Arpentigny, établi à la rivière St. Jean. Son fils avait été renvoyé en France après la prise du fort St. Jean, en 1645; et si, à cette époque, quelques-uns de ses anciens compagnons survivaient encore, c'est qu'ils avaient de bonne heure retourné à leur industrie première, la pêche de la morue. De là en France le trajet était facile (3).

Ainsi tombe l'assertion de M. Rameau, affirmant que la filiation des Acadiens établis à Port Royal en 1671, remonte à Poutrincourt. Avec cette assertion s'écroule tout l'échafaudage au haut duquel était placée, comme en une position inaccessible, la découverte des mariages mixtes inaugurés en 1606. Il y arrivait par quatre degrés ascendants : 1o La tradition des historiens ; 2o l'amitié des Abénaquis pour les Acadiens, *résultat*

(1) " Ses amis de Boston lui fournirent des marchandises pour la traite avec les Indiens de l'Est. Mais il les trahit, força ceux de son équipage qui étaient Anglais à prendre terre au Cap Sable, et se sauva avec le vaisseau et le butin." *Hildreth*, vol. 1. p. 314.

" Il avait avec lui cinq Français."—*Hubbard*.

(2) *Journal des Jésuites*, pp. 61-2, 78, 90 ; *Régistres des Trois-Rivières*, A. D. 1649 ; *Ferland*, vol. 1, p. 202.

(3) Dès l'année 1621 nous lisons : " 800 vaisseaux vont et reviennent (du Canada et de l'Acadie en France) avec trente pour cent de profit de leur pêche pour chaque voyage."

Mercurius Francicus. vol. XVIII, p. 74.

des mariages ; 3o la condition même des premiers colons, quasi " brigands " aux habitudes flibustières ; puis finalement la filiation des familles acadiennes remontant à Poutrincourt, c'est-à-dire vingt-six ans avant qu'aucune femme française ne soit venue s'établir en Acadie (1).

A présent qu'il est démontré, preuves en main, que la *tradition* des historiens sur la question des mésalliances se réduit à peu de chose ; que l'amitié des Abénaquis pour les Acadiens avait un motif tout autre que celui des échanges de femmes ; que les premiers colons, et tous ceux qu'on peut appeler colons de l'Acadie, étaient des cultivateurs et des artisans " choisis avec soin ; " que la descendance des familles acadiennes, au lieu de remonter à 1606, ne date pas plus haut que 1632, nous allons voir clairement, positivement, qu'il n'y a aujourd'hui aucun mélange de sang entre les Abénaquis et les Acadiens, et qu'il n'y en a jamais eu.

VIII.—DE 1632 à 1671.

UN SEUL MARIAGE MIXTE PEUT-IL, APRÈS DEUX CENTS ANS, LAISSER
QUELQUES GOUTTES DE SANG INDIEN DANS LES VEINES
DE 150,000 AMES ?

L'affirmation du mélange des sangs, qui est la déduction tirée des antécédents dont nous avons vu la valeur sous les titres de *Première*, *Seconde* et *Troisième erreur*, a ceci de particulier que, contrairement aux prémisses, elle n'admet point de " peut-être " ni de " sinon ", elle est positive. Nous l'avons déjà lue, elle mérite d'être répétée : la voici en toutes lettres. " Comme les familles originaires des " Acadiens ont été peu nombreuses, on peut donc *affirmer* que, par " suite des mariages subséquents, il est peu de familles acadiennes " qui n'aient quelques gouttes de sang indien dans les veines (2).

Ces mariages *subséquents* sont ceux au moyen desquels M. Rameau fait remonter jusqu'à Poutrincourt la filiation des Acadiens. Nous avons vu l'inexactitude de cette affirmation sous le titre de *troisième erreur*.

A quelle date ont été contractés ces mariages *subséquents* dont l'effet a été de mêler abondamment le sang sauvage au sang acadien,

(1) Je dois excepter Rivedon, qui vint s'y fixer avec sa femme vers l'année 1630 (Denys, vol. 2, p. 235) et peut-être aussi le capitaine Daniel, qu'une lettre du Père Lallemant, naufragé vers la même époque avec plusieurs autres missionnaires, sur les côtes de l'Acadie, nous dit occupé à " bâtir une maison." Mais le séjour de ces deux pêcheurs hivernants est passager et n'influe en rien sur la race acadienne.

(2) Rameau, p. 124.

à tel point qu'aujourd'hui encore il y ait peu de familles acadiennes qui n'en aient retenu quelques gouttes dans leurs veines ? De 1606 à 1671, nous dit M. Rameau : c'est-à-dire en rétablissant les faits selon qu'il a été démontré, de 1632 à 1671. Cette assertion est encore remarquable en ce qu'elle laisse dans le même cas d'*alliage* tous les descendants des familles acadiennes de 1671 ; partant la population entière de l'Acadie en 1755, tant ceux que la proscription a jetés aux quatre vents du ciel, à la Louisiane, aux Antilles, à Terre-Neuve, aux îles St. Pierre et Miquelon, en France même dans les landes d'Archigny, au Canada dans les paroisses St. Jacques, Nicolet, Bécancourt, Acadieville, la Beauce, St. Gervais, Bonaventure, etc, et qui sont demeurés où les a jetés la proscription ; que ceux qui sont restés ou sont revenus à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, et à l'île Prince-Edouard.

En 1755 les Acadiens devaient être encore fortement mélangés, puisqu'après cent vingt autres années, il leur reste dans les veines quelques gouttes de sang indien. Cependant, en 1755, ils avaient déjà travaillé près d'un siècle à la purification de leur sang, en ne s'alliant plus aux sauvages. Les familles qui, à cette époque, ont été déportées, n'ont pu procéder avec beaucoup plus de vitesse à leur dépuration que celles de l'Acadie même, puisque celles-ci contractaient un grand nombre de mariages avec des familles venues directement de France, et que les autres formaient presque toujours de petits groupes à part et distincts sur la terre étrangère. Ainsi, au Canada où les Acadiens ont émigré en grand nombre, non-seulement en 1755, mais à diverses époques, où, à cause de l'affinité des deux races et la ressemblance des mœurs, ils se sont alliés plus qu'ailleurs aux colons originaires, il s'ensuit qu'une bonne partie de la population d'aujourd'hui, que les Le-Blanc, les Girouard, les Poirier, les Bourc, les Landry, les Caissy, les Dugast, les Melanson, les Gaudet, les Bourgeois, etc., etc, et ceux auxquels ils se sont alliés, ont quelques gouttes de sang indien dans les veines (1).

Cependant, si, de 1632 à 1671, il était prouvé que le mélange des sangs entre les Micmacs et les Acadiens a été moins radicalement opéré que ne le suppose M. Rameau, les gouttes de sang indien se trouveraient aujourd'hui singulièrement clarifiées. Et s'il est démontré clairement, positivement, que pendant toute cette période

(1) C'est ce que me faisait remarquer très-judicieusement un écrivain dont personne ne contestera les vastes connaissances sur l'origine des Acadiens et des Canadiens, M. l'Abbé Tanguay. Sur la question des mariages mixtes, M. l'Abbé professe une opinion contraire à celle de M. Sulte, et pense que le sang européen coule dans les veines des Acadiens aussi pur, aussi exempt de mélange, que dans les veines d'aucune autre nation transplantée sur le continent américain.

il n'y eut de contracté avec les sauvages qu'un *seul mariage*, à quoi se trouveraient réduites les conclusions et les gouttes de sang indien de M. Rameau ? Ici il n'y a plus lieu de tâtonner, les "peut-être" et les "sinon" ne sont pas admis ; nous avons des documents, des documents authentiques et complets.

Le recensement de 1671 est nominal, et presque aussi détaillé que celui qui vient d'être exécuté par M. Taché. Il contient, entre autres détails, les noms prénoms, âges et professions des chefs de famille, maris et femmes, les prénoms et âges des enfants ; et, indiquant la date des mariages antérieurs par l'âge des enfants, il remonte à l'établissement des premières familles françaises dont la lignée s'est perpétuée en Acadie, c'est-à-dire à 1632.

Il accuse pour l'Acadie une population de près de 400 âmes, réparties en 69 ou plutôt en 67 familles. Voici les noms de ces familles que j'ai arrangés par ordre alphabétique pour la commodité du lecteur. Ce sont :

A PORT ROYAL.

Aucoin (veuve François), 26 ans ; 5 enfants ; âge de l'aînée, 12 ans.	Bourgeois Charles, 25 ans (fils du précédent) ; femme, Anne Dugast ; une fille.
Babin Antoine, 45 ans ; femme Marie Mercié ; 5 enfants ; aîné 9 ans.	Breau Vincent, 40 ans ; femme Marie Bour ; 4 enfants, aîné 5 ans.
Belliveau Antoine, 50 ans ; femme Andrée Guion ; 2 enfants ; aîné 19 ans.	Brun Vincent, 60 ans ; femme Renée Brode ; 5 enfants, aîné 25 ans.
Baiols Barbe (veuve de Savinien de Courpon) 8 enfants en France, et deux filles mariées en ce pays.	Commeaux Pierre, 75 ans ; femme Rose Bayols ; 9 enfants.
Belou Jacques, 30 ans ; femme Marie Girrouard ; une fille. (*)	Commeaux Etienne (fils du précédent) 21 ans ; femme M. Lefebvre ; 1 enfant.
Bertrand Clément, 50 ans ; femme Huguette Laubelot.	Cormié Thomas, 35 ans ; femme M. Girrouard ; 1 fille.
Blanchard Jean, 60 ans ; femme Rade-gonde Lambert ; 6 enfants, aîné 24 ans.	Corporon Jehan, 25 ans ; femme F. Scavoie ; une fille de 6 semaines.
Blanchard Martin, 24 ans, (fils du précédent) ; femme Françoise Leblond.	Daigle Olivier, 28 ans ; femme M. Gaudet ; 3 enfants, aîné 4 ans.
Boudrot Michel, 71 ans ; femme Michelle Aucoin ; 11 enfants, aîné 29 ans.	Doucet Pierre, 50 ans ; femme H. Pel-tret ; 5 enfants, aîné 8 ans.
Bourc Antoine, 62 ans ; femme Antoi-nette Landry ; 11 enfants, aîné 27 ans.	Doucet Germain, 30 ans ; femme M. Landry ; 3 enfants, aîné 6 ans.
Bourc François, 23 ans (fils du précédent) ; femme M. Boudrot ; 2 enfants, aîné 5 ans.	Dugast Abraham, 55 ans ; femme ... Doucet ; 8 enfants, aîné 19 ans.
Bourc Jean, 25 ans (fils d'Antoine) ; femme M. Martin ; 2 fils.	Dupeux Michel, 37 ans ; femme M. Gau-terot ; 4 enfants, aîné 14 ans.
Bourc Bernard, 23 ans, (fils d'Antoine) ; femme F. Brun ; deux filles.	Foret Michel de, 35 ans ; femme M. Hé-bert ; 3 enfants, aîné 4 ans.
Bourgeois Jacob, 50 ans ; femme Jeanne Trahan ; 10 enfants	Gaudet Jean, 96 ans ; femme Nicolle Colleson ; un enfant âgé de 28 ans.

(*) L'âge des filles n'est pas indiqué au recensement, à quelques exceptions près. Dans cet extrait du recensement j'ometts les noms des enfants, et les détails sur les biens et propriétés des habitants.

Gaudet Denis, 46 ans ; femme M. Gauthier ; 5 enfants, aîné 25 ans.	Melanson Pierre, a refusé de répondre.
Gauterot Frs., 58 ans ; femme Edmée Lejeune ; 11 enfants, aîné 35 ans.	Melanson Charles, 28 ans ; femme, M. Dugast ; 4 filles.
Girrouard Frs., 50 ans ; femme Jeanne Aucoin ; 5 enfants, aîné 23.	Morin Pierre, 37 ans ; 5 enfants, aîné 9 ans.
Girrouard Jacob, 23 ans (fils du précédent) ; femme M. Gauterot ; 1 enfant.	Pelerin François, 35 ans ; femme Andrée Martin ; 3 enfants, aîné 5 ans.
Gougeon Antoine, 45 ans ; femme Jeanne Chebrat ; une fille.	Pelipas Claude, 45 ans ; femme C. Bugard ; 7 enfants, aîné 9 ans.
Grangé Laurent, 34 ans ; femme M. Landry ; 2 enfants.	Poirié Michel, 20 ans.
Guillebaut Pierre, 32 ans ; femme C. Tériau ; une fille.	Pitre Jean, 35 ans ; femme Marie Bayols ; 3 enfants.
Hébert Antoine, 50 ans ; femme G. Le-franc ; 2 enfants, aîné 22 ans.	Richard Michel, 41 ans ; femme, M. Blanchart ; 7 enfants, aîné 14 ans.
Hébert (veuve Etienne Hébert), 38 ans ; 10 enfants ; aîné 20 ans.	Rimbaut René, 55 ans ; femme Anne-Marie ; 5 enfants, aîné 16 ans.
Kuossy Roger, 25 ans ; femme Marie Poirié ; une fille âgée de 2 ans.	Robichaud Etienne, n'a pas voulu répondre.
Labathe Jean, 33 ans, femme R. Gautherot.	Scavoie François, 50 ans ; femme C. Lejeune ; 9 enfants, aîné 18 ans.
Lanaux ou Lanoux Pierre, n'a pas voulu donner son âge.	Sire Pierre, armurier, 27 ans ; femme M. Bourgeois ; 1 enfant de 3 mois.
Landry Perrine (veuve de Jacques Jofriau) 60 ans.	Terriau Jean, 70 ans ; femme P. Beau ; 7 enfants, aîné 39 ans.
Landry René, 53 ans ; femme, P. Bour. 7 enfants, aîné 13 ans.	Terriau Claude, 35 ans (fils du précédent) ; femme M. Gauterot ; 4 enfants, aîné 9 ans.
Leblond Daniel, 45 ans ; femme F. Gaudet ; 7 enfants, aîné 20 ans.	Terriau Bonaventure (fils de Joan ?) 27 ans ; femme J. Boudrot ; une fille.
Martin Pierre, 70 ans ; femme C. Vigneau ; 5 enfants, aîné 45 ans.	Terriau Germain, (fils de Jean) 25 ans ; femme Andrée Brun ; 1 enfant, 2 ans.
Martin Pierre, 40 ans ; femme Anne Oxihnoroudh (sauvagesse) ; 4 enfants, aîné 10 ans.	Thibeaudeau Pierre, 40 ans ; femme J. Terriau ; 6 enfants.
Martin Bernabé, 35 ans ; femme J. Pelletat ; 2 enfants.	Trahan Guillaume, 60 ans ; femme M. Brun ; 3 enfants, aîné 4 ans.
Martin Mathieu, 35 ans ; tisserand, non marié.	Vincent Pierre, 40 ans ; femme Anne Gaudet ; 4 enfants, aîné 6 ans.

A POBONCOM, PRES DES ILES TOUSQUET.

Mius Philippe, sieur de Landremont, (D'Entremont) 62 ans ; femme, M. Elie ; 5 enfants, aîné 13 ans.

A L'HABITATION DU CAP NAIGRE.

Lalloue Armand, Ecuyer, 58 ans ; femme E. Nicolas ; 5 enfants, aîné 24 ans.

A LA RIVIERE AUX ROCHELOIS.

Poulet Guillaume, sa femme et un enfant.

Ces soixante et sept familles ne font, en réalité, qu'une cinquantaine de souches (1), par le fait que Martin Blanchard, François Bourc, Jean Bourc, Bernard Bourc, Charles Bourgeois, Etienne

(1) Il y a trois colons, Pierre Lenoux, Pierre Melanson et Etienne Robichaud qui ont refusé de répondre ; et deux autres qui ne sont pas mariés, Mathieu Martin et Michel Poirié. Ce Michel Poirié est le premier ancêtre de la famille de ce nom. Nous le retrouvons, en 1686, à Beaubassin, marié à Marie Boudrot de laquelle il a six enfants. Le même recensement mentionne également un Pierre Melanson dit La Verdure, marié avec Marie Mius d'Antremont, et établi à la Baie des Mines.

Commeaux, Jacob Girrouard, Claude Terriau, Bonaventure Terriau, Germain Terriau sont mariés et probablement nés dans la colonie ; et que les Doucel, les Gaudet, les Hébert, les Landry, les Martin, les Melançon ne forment probablement qu'à six souches. Or voici les renseignements directs que nous retirons de ce précieux document :

10. Que la presque totalité des familles acadiennes, en 1671, est établie et réside à Port Royal ;

20. Que les femmes, les mères de familles, ne participent pas au mélange du sang indien, qu'elles sont nées en France, vu qu'il n'y était pas venu dans la colonie de familles du nom d'Aucouin [2] (+) de Beau, de Bour [2], de Brode, de Bugard, de Baïols [3], de Chebrat, de Colleson, d'Elie, de Gauthier, de Guyon, de Lambert, de LeFranc, de LeJeune [2], de Lefebvre, de Lambelot, de Marie, de Mercié, de Nicolas, de Pelletrat, de Vigneau ; et que l'âge de la presque totalité des autres ne leur permet pas d'être nées dans la colonie, vu qu'il porte la date de leur naissance avant 1632.

Il est entendu que je ne parle ici que des premières familles, des souches. Le même raisonnement s'applique, *in extenso*, aux hommes de la première génération. Il faut nécessairement qu'ils soient venus directement de France, qu'ils y soient nés, et j'ajouterai, que la plupart d'entre eux fussent mariés avant de passer en Acadie. Est-il vraisemblable, en effet, que les chefs de famille, pères et mères, mariés, en 1671, depuis vingt, vingt-cinq, trente-cinq ans, soient venus isolément sur une terre aussi lointaine et aussi inconnue, les hommes pour y chercher des épouses, et les filles seules au milieu d'émigrants étrangers, matelots, soldats et colons, "courir la fortune d'une union légitime," comme dit M. Moreau sur un autre sujet ? (1).

Il a pu se faire que les gouverneurs du Canada envoyassent en France chercher des convois de filles pour les marier aux colons. Mais en Acadie les conditions n'étaient pas les mêmes. Au Canada ces immigrations de femmes étaient presque toujours destinées aux soldats licenciés auxquels on avait octroyé des terres. Les colons de l'Acadie, hommes et femmes, étaient cultivateurs ; ils étaient venus ensemble chercher la fortune ou l'aisance, sur des terres qu'on leur représentait et qui effectivement étaient riches et faciles à la culture, pour là s'établir et établir après eux leurs enfants. Quant aux soldats de la garnison, les balles des fusils anglais n'en laissaient

(+) Le chiffre placé après les noms de famille, indique le nombre des femmes du même nom, mariées dans la colonie.

(1) Moreau, p. 156.

qu'un bien petit nombre blanchir sous les armes, et exemplaient aux commandeurs le soin de pourvoir à leur établissement. Tout, au reste, corrobore cette opinion, la seule vraisemblable : les faits et les documents. Quoique l'Acadie soit rentrée sous la domination de la France en 1632, toutes les familles nommées au recensement n'y sont pas arrivées à cette date. La compagnie ne les faisait passer qu'au fur et à mesure que les gouverneurs avaient des terres et des habitations à leur fournir, et des provisions pour les nourrir. Razilly, le premier commandeur, en fit venir un grand nombre. Mais de 1636 à 1659, sous l'administration de d'Aunay, les documents portent à vingt, ou à peu près, le chiffre des nouvelles familles qui vinrent de France s'établir à Port Royal.

Quelques-unes de ces familles sont à leur deuxième génération dans le pays : M. Rameau en conclut qu'elles datent de l'établissement de Poutrincourt. Cette conclusion, bonne au temps des patriarches, tombe ici en complet désaccord avec les faits. Selon M. Rameau, Jacob Bourgeois, Antoine Bourc, Pierre Commeaux, François Girrouard et Jean Terriau, font remonter aux compagnons de Poutrincourt, en 1606 ou 1610, la filiation de leurs petits-fils. Mais Jacob Bourgeois n'est âgé que de 50 ans ; l'année de sa naissance répond par conséquent à 1621, c'est-à-dire huit ans après la dispersion de la colonie de Poutrincourt par Argall. Il en est de même de François Girrouard, également âgé de 50 ans. Antoine Bourc, dont l'âge est de 62 ans, est né en 1609, lorsqu'il n'y avait pas un colon français en Acadie ; tandis que Jean Terriau et Pierre Commeaux y seraient arrivés—sans être accompagnés de leurs mères—presqu'au berceau.

Ce qui a jeté la confusion dans le calcul de M. Rameau, c'est qu'il fait ces petits-enfants de la troisième génération *dans le pays* (1), tandis qu'ils n'y sont véritablement que de la deuxième : il faudrait autrement que les aïeux fussent nés en Acadie. Pour accorder ses chiffres avec les faits, Jean Terriau et Pierre Commeaux se seraient trouvés, l'un avec cinq ans et l'autre avec dix ans d'avance, pour naître en 1606 des compagnons de Poutrincourt, le premier étant âgé de 70 ans et le second de 75. Le fils aîné de Jean Terriau, Claude, est âgé de 35 ans ; ce qui porte la date probable du mariage du père à 1634 ou 1635, pendant l'administration de Razilly. Cette démonstration toute seule nous fait voir que les familles acadiennes mentionnées au recensement de 1671, ne peuvent tirer leur origine des compagnons de Pou-

(1) " Il est donc évident que plusieurs en sont déjà à leur deuxième et troisième génération dans le pays."—Rameau, p. 127.

trincourt restés en Acadie avec Biencourt et LaTour, après la prise de Port Royal en 1613. C'est un appendice à la preuve que j'en ai déjà faite plus haut.

La troisième information que nous donne le même recensement, et la plus importante par rapport à la question qui nous occupe, c'est de mettre sous nos yeux le tableau rétrospectif des mariages des familles acadiennes, depuis leur première arrivée en Acadie, c'est-à-dire depuis 1632. Pendant toute cette période il n'a été contracté qu'un seul mariage entre les Acadiens et les *squaws*, celui de Pierre Martin à Anne Oxihnoroudh. Nous laissons à M. Rameau "cette alliance" pour le dédommager de toutes ses hypothèses perdues.

IX.—DE 1671 à 1713.

MARTIN LEJEUNE ; ENAUD ; ST. CASTIN ET UN DE SES HOMMES.

Le recensement de 1671 n'est pas le seul qui fasse mention de mariages contractés entre les Acadiens et les Abénaquis. Dans celui de 1686 nous trouvons à la Hève un Martin Lejeune ; Enaud, Seigneur de Népissigny, et, vers le même temps, St. Castin et un de ses hommes à Pentagoët, mariés à des sauvagesses (1). Vu la population de l'Acadie à cette époque, ce chiffre de cinq mariages relevés dans deux recensements aussi rapprochés, est très-considérable. D'où vient que M. Rameau n'en fait pas la base de sa démonstration ? pourquoi ne s'est-il pas appuyé sur ces documents *authentiques* pour établir la preuve de la consanguinité des deux races, au lieu de placer à une époque antérieure—de 1606 à 1671,—la fusion de leur sang ? Pour deux raisons importantes. La première est que ces cinq mariages mixtes n'ont pu altérer, dans les circonstances, le sang de la race acadienne : M. Rameau, en conséquence, s'en est servi, non pas comme d'une preuve directe, mais seulement pour s'autoriser à les multiplier de 1606 à 1671. La seconde, c'est que l'obscurité dont la période primitive de l'histoire de l'Acadie est remplie semblait justifier, ou plutôt mettre à couvert, toutes les suppositions qu'on pouvait faire sur les unions de ce genre. Pour ce qui concerne ce dernier point, nous avons, je crois, rétabli les faits selon la vérité historique, et fait

(1) Le recensement de 1686, conservé à la Bibliothèque du Parlement Canadien, ne fait mention que de Martin Lejeune et Enaud, mariés à des sauvagesses, et dit que St. Castin est établi à Pentagoët avec plusieurs domestiques. Pour ce qui concerne le mariage de son compagnon avec une "*squaw*," je m'en rapporte au témoignage de M. Rameau, n'ayant trouvé aucune indication de ce mariage ailleurs.

ample justice des hypothèses. Les difficultés qui restent sont faciles à résoudre, comparativement aux difficultés vaincues, en ce sens que les documents que nous en avons sont plus complets.

En 1686 la Hève n'était pas comprise parmi les grands établissements de l'Acadie. Depuis que d'Aunay en avait transféré les habitants à Port Royal, en 1636, cette place était restée à peu près inhabitée, ou tout au plus avait servi d'habitation à quelques pêcheurs hivernants, et aux exploiters de bois de Denys. Quelques colons, cependant, avaient fini par s'y fixer en permanence.

Nous y trouvons en 1686, sept habitants :—

Petit-Violon, volontaire ;

Jean Vesin, âgé de 55 ans ;

Jacques Prévost, marié à Jeanne Fouceaux ;

François Michel, marié à Madeleine Germon ;

Pierre Lejeune (dit Briard) marié à Marie Thibodeau ;

Martin Lejeune, marié à Jeanne, sauvagesse de nation ; et Jean Labat (1), habitant de la petite rivière de la Hève.

Martin Lejeune est le deuxième colon français de l'Acadie que nous voyons marié à une sauvagesse. Qu'est devenue sa lignée ? Ses enfants se sont-ils unis au groupe principal de la famille acadienne, ou sont-ils demeurés avec leurs parents maternels dans la tribu des Souriquois ? Nous n'avons rien de positif sur leur compte. Ce que nous savons, c'est que la Hève, contrairement aux autres établissements français, n'a jamais augmenté en importance ni en population, jusqu'à ce que les Anglais, qui en sont aujourd'hui les seuls habitants, soient venu, longtemps après la cession du pays à l'Angleterre, y former un établissement. En 1693 il n'y avait encore que sept habitants, et les documents n'en font que de rares mentions dans la suite. Ce qui m'autorise à penser que les enfants de Martin Lejeune ne se sont jamais mêlés à la famille acadienne, ce n'est pas seulement l'isolement où se trouvait la Hève, séparée de Port Royal par toute la largeur de la péninsule et située à trente lieues du Cap Sable, mais c'est que les autres habitants que nous venons d'y voir en 1686, ne s'y sont pas réunis. Dans aucune partie de la Nouvelle-Ecosse, du Cap Breton, du Nouveau-Brunswick et de l'île Prince Edouard, je ne trouve aujourd'hui de Vesin, de Petit-Violon, de Labat, ni de Michel. Il y a quelques Prévost à Poulamond, Cap Breton. Quant aux Lejeune, je n'en trouve pas non plus, excepté des Young à Elm Tree, à Nepisiguit,

(1) Le recensement de 1671 mentionne, à Port Royal, un Jean Labathe âgé de 33 ans, marié à Renée Gautherot. Est-ce le même Labat ou Labathe qui serait allé s'établir à la Rivière de la Hève ? Il pourrait se faire.

à Tête-à-Gouche (côté sud) dans le Nouveau-Brunswick, et à Arichat (ouest), au Cap Breton. Il s'agit de savoir si ces Young descendent des Lejeune de la Hève, ou de quelqu'autre Lejeune que l'immigration aurait plus tard emmenés en Acadie. Je remarque précisément dans les localités où demeurent les Young dont il est question, grand nombre familles arrivées dans le pays après 1686 ; par exemple à Elm Tree, des Bertin, des Laplante, des Lecouffe ; à Nepisiguit, des Boucher, des Veneault ; à Arichat (ouest) des Bouton, Broussard, Deslauriers, Dorion, Deveau, Forgeron, Héroux, Lacheur, LaVache, Marchant, Meunier, Mouchette, Pompin, Roger, Sacaloupe, Samson, Verre, Vigneau. Ne peut-on pas supposer que l'installation des Lejeune en Acadie soit également postérieure à 1686 ? Si l'on persiste toutefois, contre la vraisemblance des faits, à vouloir qu'ils descendent des Lejeune de la Hève, il faudra encore s'assurer quel est leur ancêtre, du Lejeune marié à une sauvagesse, ou de celui qui a épousé Marie Thibodeau. Comme les enfants issus de mères sauvagesses avaient pour habitude d'embrasser la vie des bois, ce qui se verra mieux quand nous parlerons de St. Castin, et que la Hève se trouvait dans un lieu isolé et entouré de sauvages belliqueux, on peut presque affirmer que la descendance de Martin Lejeune s'est éteinte dans quelque expédition, siège ou embuscade si communs à cette époque, et que les Young d'Arichat et du Nouveau-Brunswick n'ont pas dans leurs veines de sang sauvage, et que leurs ancêtres n'en ont jamais eu.

Pour ce qui regarde Enaud de Nepisigny (1), il n'y a guère lieu de s'en embarrasser, il n'eut pas d'enfants ; au moins il n'en avait pas à la date du présent recensement. S'il lui en naquit par la suite, ils sont demeurés dans la tribu, ou sont passés au Canada dont ils étaient bien plus rapprochés que de Port Royal. Toujours est-il qu'il n'est resté dans l'Acadie aucune trace du seigneur Enaud. Est-il mort à Nepisigny, s'en est-il retourné en France ? Je suis porté à croire qu'il ne laissa pas ses os sur le sol américain, où il n'était venu, avec quatre serviteurs, que pour faire ou chercher fortune ; et que, s'étant accommodé en passant, d'une compagne aux joues dorées, il s'en retourna ensuite au pays de ses pères. Dans le siècle aristocratique par excellence où vivait ce seigneur, les grands avaient pour habitude de se permettre très-innocemment mille petits luxes auxquels il eut été criminel à un roturier de songer.

Restent encore le baron de St. Castin, autre seigneur, et Jean Renaud, un de ses hommes (2). St. Castin est établi à Pentagoët,

(1) Nepisigny aujourd'hui Nepisiguit, est situé sur la Rivière Nepisiguit, tout près de Bathurst, comté de Gloucester, dans le Nouveau-Brunswick.

(2) Voir note, page 44.

dans le Maine. Cette habitation, très-éloignée de Port Royal, n'a jamais compté, non plus que la Hève après 1635, au nombre des établissements français en Amérique. Bâti par La Tour, occupé ensuite par Razilly, par d'Aunay, puis, après avoir été longtemps au pouvoir des Anglais, par Grandfontaine en 1670, Pentagoët fut choisi, peu après cette dernière date, par St. Castin, pour siège de ses manœuvres militaires, et la renommée du chef a fait celle du fort.

Aucun particulier, dans l'histoire de l'Acadie, je dirai même dans celle du Canada, n'a fait plus de bruit que St. Castin. Support principal de la colonie française en Acadie, idole ou plutôt divinité guerrière des Abénaquis, fléau des Anglo-Américains, son nom est dans toutes les chroniques de l'époque, ici chargé d'injures et de malédictions, là accompagné des plus enviables témoignages de désintéressement, de grandeur d'âme et de charité. Malgré tant de mentions, l'histoire intime de cet homme est très-peu, ou plutôt très-mal connue. Il était venu au Canada, selon toutes les apparences en 1665, en même temps que quatre compagnies du régiment de Carignan-Salières. Il passa en Acadie, d'après les historiens, en 1670, probablement avec le chevalier de Grandfontaine que le roi venait de nommer gouverneur de ce pays (1).

Depuis 1654, l'Acadie était restée entre les mains des Anglais, sans que le gouvernement français eut fait le moindre effort pour la recouvrer ; que dis-je ? il ne s'était pas même donné le trouble d'en recevoir la possession en 1667, après que le traité de Breda la lui eut restituée. En 1673, nous voyons St. Castin à Pentagoët, alors le mieux palissadé des forts de l'Acadie, sous le commandement de Chambly qui venait de succéder à Grandfontaine. L'année suivante, le fort fut attaqué par l'équipage d'un corsaire flamand, commandé par un espion anglais ; et Chambly ayant été mis hors de combat par un coup de mousquet, eut la douleur de voir son enseigne se rendre avec les trente ou trente-six défenseurs de la place, après une courte défense. Il est probable que cet enseigne était St. Castin, mécontent du chef, ainsi que la garnison. St. Castin avait alors seize ou vingt ans tout au plus (2).

(1) Je suis porté à croire qu'il n'y vint qu'en 1673, avec Chambly.

(2) " St. Castin passa dans ce pays dès l'âge de 15 ans en qualité d'enseigne de M. Chambly " — *Lettre de M. Petit*, missionnaire à Port Royal, à M. de St. Valier, citée par Ferland, vol. II, p. 151. M. Petit avait été lui-même capitaine du régiment de Carignan avant d'être fait prêtre, et devait connaître St. Castin mieux qu'aucun autre.

M. Moreau, adoptant la version de Charlevoix et de Raynal, d'après lesquels St. Castin serait arrivé au Canada comme officier au régiment de Carignan, lui fait faire " de la manière la plus brillante " la campagne de Hongrie en 1664, et " contribuer puissamment à la victoire de St. Gotthard. " Moreau, p. 300.

Il était natif d'Oleron, dans l'ancienne province du Béarn. Voir Shea, note à sa traduction de Charlevoix, vol. III, p. 294.

Ce coup de piraterie de la part des Anglais ouvrit au jeune enseigne la carrière où il devait s'illustrer. Chambly fut emmené prisonnier à Boston, ainsi que Marson, commandant du fort de la rivière St. Jean, et St. Castin se réfugia dans les bois avec les Abénaquis.

Doué d'un esprit essentiellement observateur et pénétrant, St. Castin ne tarda pas à comprendre le rôle qu'il pouvait jouer au milieu des indigènes, s'il parvenait à gagner leur confiance. Un événement du dehors, le pillage de son fort par Andros et Randolph de la Nouvelle-Angleterre, vint bientôt le confirmer dans sa vocation. Il y allait, au reste, de l'intérêt de l'Acadie dont la cause était désormais la sienne. " L'objet des Anglais, écrivait-il à Frontenac en 1691, est de détacher de nous les Abénaquis comme ils ont fait les Iroquois " (1). Depuis longtemps il s'était appliqué à écarter ce malheur de sa patrie adoptive, en faisant sa cour aux Abénaquis. Cette cour consistait à ne le céder à aucun de leurs plus habiles chasseurs dans l'art de traquer les bêtes fauves, à passer comme eux des semaines vivant de chasse et buvant l'eau claire de la fontaine, à leur enseigner des ruses de guerre inconnues, à dresser pour eux des embuscades où l'ennemi ne manquait pas de tomber, à faire à leur tête l'assaut d'un fort, et surtout à se montrer en toutes occasions et plus encore que leurs chefs eux-mêmes, ennemi acharné des Anglais. Son influence et son autorité s'affermirent de jour en jour. Il commandait déjà aux tribus du Maine. Mais il comprit que pour tenir tête à des ennemis toujours croissants, il lui fallait étendre son autorité sur les sauvages du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, devenir grand sagamos de toutes ces tribus ; et qu'il ne parviendrait à ce haut titre, qu'en donnant aux sauvages des preuves irrécusables de sincérité et de désintéressement. C'est alors qu'il épousa la fille de Madockawando, grand sagamos des Abénaquis, dans l'espoir de le devenir lui-même. C'est ce qui arriva.

Tout, dans la carrière de St. Castin, est conforme aux mœurs des Abénaquis et aux habitudes des Acadiens. Le voit-on, lui ou ses gens, mener, à la manière des *coureurs des bois canadiens*, une vie dissolue au milieu des sauvages, et les corrompre avec les eaux-de-vie ? Non ; toute son ambition est de conserver leur territoire à la France, et de gagner leur âme à la religion ; et jusqu'à son départ de l'Acadie pour la France, 1708 ou 1709, aucune de ses actions publiques ou privées ne s'écarte de cette généreuse ligne de conduite.

(1) Charlevoix, Livre XV ; et Seconde Série, vol. VI. p. 124.

Nous sommes, 9 août 1689, au siège de Pémaquid, fort très-important de la Nouvelle-Angleterre. Les assaillants sont des Abénaquis guidés sans aucun doute par le baron de St. Castin. Tous, avant de partir, se sont préparés à la mort.....A deux lieues de Pémaquid ils tombent ensemble à genoux, font une courte prière, puis se relèvent en poussant le terrible cri de mort. Rien ne résiste à leur fureur. Du premier coup douze maisons de pierre sont emportées.....Le gouverneur, ne voyant plus d'espoir de salut, demande à capituler. Les sagamos accordent aux assiégés la vie, et promettent que personne ne sera molesté. Pour ne point s'exposer à oublier la parole donnée, ils brisent une barrique d'eau-de-vie qu'ils répandent par terre, les anciens étant persuadés que si leurs jeunes guerriers y goûtaient, il n'y aurait plus moyen de les contenir. (Ferland, vol. II. pp. 191-2). Voilà les sauvages au milieu desquels St. Castin passa sa vie.

Veut-on des témoignages formels de la droiture d'intention et de la conduite morale de St. Castin ? " M. de St. Castin demande un " missionnaire pour Pentagoët où il demeure.....C'est un fort beau " naturel, il mérite d'être aidé. Nous lui avons de grandes obligations ici. Comme il est généreux et qu'il est fort à son aise (1) il " nous a fait souvent des aumônes considérables pour notre église " qui, sans son secours, serait très-pauvre. Je n'y entre jamais sans " que je me souvienne de lui. Quand il vient ici me voir (à Port- " Royal), ce qui lui arrive ordinairement deux fois par an, il est " ravi d'assister à la messe (2).

Faut-il des preuves de la main même de ses ennemis pour nous convaincre de l'exemple d'intégrité et de charité que notre jeune héros mettait sous les yeux de sa tribu adoptive ? Ecoutez ce que dit de lui Joseph Williamson dans un mémoire.

" St. Castin avait fait élever une chapelle dans l'enceinte même " de son fort. C'est à ses efforts (*exertions*) qu'il faut attribuer " l'implantation du catholicisme au milieu des Tarratins " (3), Abénaquis des environs de Pentagoët.

Cet apostolat sans doute ne consistait pas, chez St. Castin, dans la prédication personnelle ; mais il consistait dans le soin qu'il prenait de fournir constamment des missionnaires aux sauvages de sa tribu, et de les préparer lui-même par ses exemples à recevoir la lumière de l'Evangile. Ce n'est que sur ses instances réitérées

(1) " On m'assure qu'il lui est venu de France une succession de 5,000 livres de rente, qu'il est honnête homme " A. D. 1686. *Lettre de Denonville* Gouverneur du Canada, au Ministre, 2 Série vol. 5, pp. 297-8.

(2) Lettre du curé de Port Royal à l'Evêque de Québec, datée 22 Oct. 1685.

(3) Joseph Williamson, *Maine Hist. Society*, vol. V, p. 111,

que Mgr. Laval donna à la mission de Pentagoët des missionnaires permanents. Le Père Thury, pendant les douze années qu'il passa au milieu de cette tribu, rendit leur foi et leur soumission remarquables par toute l'Amérique du Nord. Leurs mœurs étaient aussi pures que leur foi était inébranlable, et les Anglais ne réussirent jamais à les détacher de leur croyance religieuse, non plus que de la cause de la France. A la mort du Père Thury, survenue en 1699, St. Castin obtint qu'il fût remplacé par deux missionnaires, MM. Gaulin et Rageot. Ceux-ci demeurèrent à Pentagoët jusqu'en 1703, et les Jésuites alors furent chargés de la mission. Ce fut le Père Raslé, " le plus grand des missionnaires Abénaquis," selon l'expression de Shea (1), qui vint continuer l'œuvre du Père Thury. Il mourut martyr de son zèle et de son dévouement pour ses enfants, en 1724 ; et ses bourreaux étaient les meurtriers du Père Garreau et du Père Brébœuf, quelques Iroquois aidés d'un plus grand nombre d'Anglais (2).

Tels ont été les guides des Abénaquis de Pentagoët, au spirituel et au temporel : St. Castin et les missionnaires. Avec des chefs mûs par une aussi généreuse ambition et une sévérité aussi rigide à l'égard des bonnes mœurs, qui oserait maintenir qu'aucun Français de Pentagoët ait mené au milieu d'eux une vie de débauche si contraire à leurs habitudes ? Que l'un des compagnons de St. Castin ait épousé une sauvagesse, comme le rapporte M. Rameau, à la bonne heure ; mais assurément aucun d'eux n'eût osé renouveler l'aventure de Robert Gravé. Le châtiment auquel Poutrincourt avait impitoyablement condamné ce jeune délinquant (3), aurait été celui qu'ils auraient encouru de la part du sagamos St. Castin.

Les Français de sa suite, au reste, étaient moins nombreux qu'on ne le suppose généralement. Ils passaient, la plupart, dans ses rangs pour une expédition ou pour une ambuscade, et, le coup de main exécuté, ils s'en retournaient à leurs travaux agricoles. De plus, il en tombait toujours quelques-uns sous les balles ennemies. Les Anglais s'étaient emparé de son fort en 1688, et l'avaient pillé. " Church, en 1704, mit à mort ou emmena captifs tous les habitants de Pentagoët, français et indiens, sans qu'un seul, à sa connaissance, ait échappé. Au nombre des prisonniers se trouvait la fille de St. Castin " (4).

Le sort de cette captive nous fait voir celui des autres enfants du baron. Tous ont péri à la guerre, ont été emmenés en captivité, lors-

(1) Shea, *Catholic Missions*, p. 151.

(2) Idem " " pp. 149-150-1, et tous les historiens.

(3) Voir, à la fin, chapitre XIV.

(4) *Maine Historical Society*, vol VI. p. 113.

qu'ils n'avaient plus leur brave père pour les défendre, et que les Anglais étaient devenus trop puissants, ou bien sont passés au Canada avec les Abénaquis en 1723-4, où ils ont formé les missions de Bécancourt et de St. François. Il est probable, cependant qu'il en resta quelques-uns à Pentagoët, où ni la proscription ni le fer de l'ennemi n'ont pu les atteindre : jeunes arbrisseaux restés vivaces sous les débris de la forêt, pendant que les grands chênes étaient consumés dans la conflagration générale. Nous trouvons au bureau du Secrétaire de l'Etat de Massachusetts des lettres de Pentagoët, écrites par Joseph Dabadis de St. Castin, portant la date de 1754 (1); et l'Abbé Maurault prétend que vers 1840, il vint au village de St. François (Canada) un Abénaquis de Pénobscot, du nom de St. Castin (2). Ceci correspond assez avec un autre fait plus important : quand le gouverneur Pownall, en 1759, alla prendre possession du fort St. Castin, il le trouva désert et en ruines. C'est que les descendants du baron étaient alors devenus entièrement Abénaquis, ne conservant de Français que le nom.

Quoiqu'il en soit, ni le père ni les enfants ne se sont jamais mêlés, au moyen d'unions matrimoniales, aux Français de l'Acadie (3) qu'ils n'ont jamais connus que sur le champ de bataille, et qui leur étaient aussi étrangers que ceux du Canada ou des Basses-Pyrénées (4). Ils n'avaient de commun avec les Acadiens que l'amour du même sol, les mêmes missionnaires, les mêmes intérêts à sauvegarder et les mêmes ennemis à combattre. Mais la manière de vivre et les habitudes de ces amis ne leur convenaient pas plus que celle des Béarnais. En 1722, le fils aîné de St. Castin, Anselme, étant passé en France pour recueillir la succession de son père qui venait de mourir, ne put se faire aux exigences d'une civilisation à laquelle il n'avait pas été habitué et trop étroite pour les aspirations de son âme ; il revint à Pentagoët reprendre avec ses frères la vie plus libre de l'enfant des bois (5).

Telle a été la descendance des seuls Français de l'Acadie qui se soient mariés à des sauvagesses : Martin Lejeune, dont la race s'est éteinte sans avoir influé en aucune manière sur le

(1) *Maine Hist. Society*, vol. VI, p. 113.

(2) *Histoire des Abénaquis*, p. 170. "Pénobscot ou Pentagoët, aujourd'hui Old Town."

(3) Un des enfants de St. Castin, celui qui devint lieutenant de l'Acadie sous Vaudreuil, après que les Anglais en eurent pris possession en 1710, épousa, au rapport de Shea, la fille d'un officier français.—Shea, note à Charlevoix, livre XX, p. 275. Il est très-probable que cet officier français était du Canada.

(4) St. Castin était d'Oléron, dans l'ancienne province du Béarn, enclavée aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées.

(5) Garneau, vol. II, p. 109, dit qu'il ne revint point en Amérique, mais M. Moreau, p. 301, et l'Abbé Maurault, p. 170, et les historiens du Maine me paraissent mieux informés.

sang des Acadiens de Port Royal, de Beaubassin, des Mines et de la Baie Verte, ancêtres de la race actuelle ; Enaud qui n'eut pas d'enfants ; St. Castin dont la lignée a été brisée, et dont un faible rameau s'est conservé dans la tribu des Abénaquis de Pénobscot ; et Pierre Martin dont il a été question au recensement de 1671. Ces mariages qui, de prime abord, promettaient un fort mélange entre les Abénaquis et les Acadiens, et une falsification considérable du sang de ces derniers, n'y apportent finalement aucune altération. M. Rameau, dans ses recherches généalogiques, s'était convaincu sans doute de ce fait important ; c'est pour cela que, prudemment, il n'a pas tenté d'opérer la fusion des deux races au moyen de ces mariages.

X.—DE 1671 A 1713 (*Suite*).

ETAT DE L'ACADIE ; FORBANS ANGLAIS ; SAUVAGES ; DIVERSES ACCUSATIONS ; MISSIONNAIRES ; SIÈGE ET PRISE DE PORT-ROYAL.

Quoique le gouvernement français eut fait quelque chose, en 1670 et 1671, pour l'Acadie abandonnée depuis près de vingt ans, la condition du pays ne s'améliorait guère, et l'immigration européenne continuait à contribuer pour peu de chose dans son développement. De 1686 à 1689, le chiffre de la population accuse un décroissement assez considérable. Port Royal qui, à cette première date, comptait 592 âmes, n'en a plus que 461 en 1689, et seulement 485 en 1703. Il faut cependant tenir compte d'un certain courant d'émigration qui s'était établi entre cette ville et les nouveaux établissements français de la Baie Fundy, Cobéguit, Beaubassin et surtout les Mines.

Rien de plus misérable que Port Royal à cette époque. Une garnison composée d'une trentaine de soldats, des chaumières de la plus chétive apparence, une église, un curé et un gouverneur : tout cela ensemble constituait la capitale de l'Acadie à la fin du dix-septième siècle (1). Aussi l'Evêque de Québec, dans une courte visite qu'il fit dans ces provinces en 1686, n'en rapporta pas une impression des plus favorables. Denonville, gouverneur du Canada, écrivant peu de temps après au ministre de Louis XIV, renchérit sur le rapport de Mgr. de St. Valier, ou plutôt en change la nature pour le faire cadrer avec ses plans sur l'amélioration du pays. " Monseigneur, écrit-il, est de retour de l'Acadie.....Il vous

(1)

" Je reconnus des bords de l'onde

" Que ce Port n'était pas le mieux nommé du monde,"

Dierreville, Voyage en Acadie en 1699.

“ rendra compte de la grande quantité de désordres qui se font
 “ dans les bois par les malheureux libertins qui font comme des
 “ sauvages depuis longtemps, sans avoir rien fait du tout pour la
 “ culture des terres (1). J'apprends qu'il n'y a presque plus de sau-
 “ vages, qu'ils sont presque tous crevés (sic) des débauches d'eau-
 “ de-vie” (2).

Outre l'exagération visible de ce récit, il est évident que Denonville confond avec les colons de l'Acadie, les pêcheurs hivernants et les traitants de la côte du sud, depuis le Cap Sable jusqu'à Chedabouctou ; encore dépasse-t-il ici même de bien loin les bornes du vrai. Voici le récit de l'Evêque, fait sur le rapport de M. Petit, curé de Port Royal, daté 1686 :—“ Les Acadiens sont
 “ des gens d'un caractère doux et porté à la piété, parmi lesquels
 “ on ne voit ni jurements, ni débauches de femme, ni ivroquerie. Je les
 “ ai trouvés sur ce pied là quand je suis arrivé ici (peu après 1671)
 “ et cependant ils avaient été quinze à seize ans sans prêtres sous
 “ la domination anglaise” (3).

Le témoignage de Denonville est d'autant moins valide que, de l'aveu même de l'auteur, il est greffé ou basé sur celui-ci. Que les sauvages de l'Acadie fussent presque entièrement exterminés à l'époque où écrit le gouverneur, il n'y a là rien de contraire à la vérité historique ; que les Acadiens, ceux de Port Royal surtout, vécussent souvent dans les bois et négligeassent, un grand nombre d'entre eux au moins, la culture de la terre, rien de surprenant encore ; ce qui est faux, c'est que ces mêmes sauvages eussent crevé des débauches d'eau-de-vie, et que les Acadiens vécussent comme des sauvages.

Dierreville raconte qu'arrivant à Port Royal, en 1699, le vaisseau qu'il montait fut pris par les habitants pour un corsaire. “ Aussi-
 “ tôt chacun d'eux de se retirer dans les bois et d'y emporter ses
 “ effets les plus précieux.” Voilà “ la vie des sauvages ” que les malheureux Acadiens ont menée pendant deux siècles sur la terre qu'ils appelaient leur chère Acadie. Sans cesse exposés aux incursions des Bostonais, aux coups de main des pirates et forbans

(1) A cette même date les Acadiens étaient cependant presque aussi avancés en agriculture que les Canadiens, quoiqu'ils fussent encore mal remis des suites de la domination anglaise. Entre 885 personnes, population totale de tout le pays, ils avaient 896 arpents de terre défrichée, 986 bêtes à cornes, 759 moutons, 608 cochons, etc. ; au Canada où le temps était bon relativement, il y avait 24,427 arpents de terre en valeur et seulement 600 moutons, 6,936 bêtes à cornes, pour 9,710 personnes.

(2) 2me Série, vol. V. pp. 259-60. *Lettre de Denonville au Ministre.*

(3) Cité par Ferland, vol. VI. p. 152, et ailleurs.

anglais, il leur fallait être toujours aux aguets, toujours prêts à se sauver dans les bois aux premières alertes (1).

Nous avons vu comment, en 1674, un corsaire flamand avait pillé Pentagoët, faisant prisonnier Chambly, et emmenant avec lui à Boston, Marson qu'ils avaient attaqué et pris dans son fort de la rivière St. Jean. Par cet acte de piraterie, l'Acadie tout entière était passée entre les mains des Anglais : Pentagoët, en était alors le chef-lieu, et la résidence du commandeur. Six ans plus tard, en 1680, l'Acadie tombe encore au pouvoir des Bostonais qui ravagent Pentagoët, St. Jean et Port Royal, au moment où Chambly venait de prendre en main le gouvernement du Canada. Andros et Randolph, dans une excursion de plaisir, surprennent et pillent Pentagoët en 1688. En 1690 Phipps s'empare de l'Acadie tout entière ; Chedabouctou même (2) et l'Île Percée sont saccagés, puis brûlés. A Port Royal des sauvages avaient donné l'alarme, et les habitants avaient pu sauver une partie de leurs effets avant l'arrivée de la flotte anglaise. Quelques semaines plus tard, deux corsaires tombent à l'improviste sur la ville démantelée, détruisant et emportant ce qui avait échappé aux soldats de Phipps.

Ces actes de piraterie ne s'accomplissaient pas sans une rude résistance de la part des Acadiens. Sous le feu de leurs mousquets, ou le tranchant de leur hache, tombaient chaque fois un grand nombre d'agresseurs. Mais eux aussi ils étaient moissonnés par les balles des ennemis. C'est là ce qui explique comment Port Royal qui renfermait en 1686, 592 habitants, n'en comptait plus que 461 en 1689.

De leur côté, les sauvages, pour venger leurs amis, allaient avec St. Castin semer la mort jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre. Le 13 et le 14 août 1676, Pémaquid, New Harbour, Corbin's Sound et Windgins, forts et villages très-importants dans le comté de Devonshire, sont par eux dévastés et brûlés. Rien ne peut apaiser ces redoutables vengeurs, et les Anglais de Sagadahock n'obtiennent de trêve qu'à la condition de leur payer un tribut annuel.

(1) Le souvenir de ces jours d'alarmes s'est conservé dans la mémoire des Acadiens. Souvent, pendant les longues soirées d'hiver, les enfants et les petits enfants font cercle autour du feu, et l'aïeul, assis au milieu d'eux, leur raconte, non sans émotion, quelque épisode de ce temps de malheur et de détresse : — l'arrivée imprévue d'un forban anglais tombant sur le village ; les femmes et les enfants se sauvant dans les bois avec ce qu'ils pouvaient emporter de provisions et de richesses ; les hommes restant au village pour combattre, et souvent obligés de s'enfuir à leur tour dans les bois, où ils demeuraient une semaine, un mois, jusqu'à ce que les forbans, après avoir détruit ce qu'ils ne pouvaient emporter, eussent enfin levé l'ancre et disparu.

(2) Près du passage de Canso, à l'est de la Nouvelle-Ecosse.

A de nouvelles incursions il fallait de nouvelles représailles. La prise et le sac de Pentagoët par Andros en 1688, furent suivis par la destruction et l'incendie de Fort Charles et de Jamestown, par les Abénaquis ; et leurs chefs dans le délire de la vengeance, criaient : " Donnez-nous deux cents Français et nous brûlerons Boston." Pour se dédommager de ne pas brûler, faute d'avoir deux cents Français, la capitale de la Nouvelle-Angleterre, ils se jetèrent sur quatorze autres forts de moindre importance qu'ils détruisirent, et s'en retournèrent après avoir fait un massacre épouvantable de crânes anglais. Quelques années plus tard Chubb, autre gouverneur anglais, fit charger de chaînes et égorger, pendant un pourparler de paix, quelques-uns de leurs sagemos. Aussitôt ils déterrent la hache avec une fureur inouïe, et vont porter le fer et le feu jusque dans Grotton, sous les murs mêmes de Boston.

Mais ces expéditions coûtaient la vie à beaucoup de leurs guerriers ; et les Anglais, plus nombreux et mieux armés, prenaient quelques fois d'éclatantes revanches. Wallis et Bradford, avec six compagnies de soldats, exterminèrent dans un seul combat livré en 1799, sur les bords de la rivière Kénébec, 700 Abénaquis.

Ils ne sont guère plus épargnés, dans un autre sens, par les autorités françaises qui ne manquent pas une occasion de les pousser aux armes et de les placer toujours aux premiers rangs, se croyant justifiées de les sacrifier ainsi, parcequ'elles leur envoyaient périodiquement quelques présents (1). A chacune de leurs querelles privées ou publiques, les Abénaquis prennent part ; ils sont de toutes les excursions, dans toutes les batailles, à tous les assauts ; en Acadie, à la Nouvelle-Angleterre, au Canada, à Terre-Neuve. Ces guerres de tous genres, sans cesse renouvelées, les avaient décimés au point qu'en 1703, Brouillan, gouverneur de l'Acadie, écrivait au gouvernement français toujours prodigue du sang de ces tribus dévouées : " Il ne faut pas croire que l'on puisse rassembler les sauvages comme vous me le marquez, " en cas d'attaque par les Anglais ; ils sont répandus en des " endroits bien différents et trop éloignés pour pouvoir les avoir " en deux mois" (2). C'est là l'eau-de-vie qui faisait crever les fidèles alliés de la France ; eau-de-vie dont, hélas ! grâce à l'égoïsme du gouvernement, ils ont été trop souvent abreuvés.

(1) Encore ces présents, consistaient-ils pour la plupart, en fusils, poudre et plomb.

(2) Brouillan au Ministre, 3^{me} Série, vol. II, p. 606. Le gouverneur Philipps écrit à peu près la même chose à Craggs en 1720 ; Nova-Scotia Archives, p. 32.

Le rapport de Denonville avait produit son effet à la cour, non pas qu'il eut déterminé le Grand Roi à envoyer en Acadie des soldats ni même des colons, mais il avait alarmé l'âme du vieillard, ou, selon l'expression de ses biographes, du soleil à son coucher.

Une chose est remarquable dans l'établissement de l'Acadie vis-à-vis la France. Il semble que les rois, pressentant les malheurs qui devaient s'abattre sur cette malheureuse colonie, n'aient songé qu'à y préparer des martyrs, pendant qu'il eut été si facile d'y susciter des dominateurs ; et que, pour se justifier de faire répandre à tout propos le sang des indigènes, ils aient cru assez faire en leur fournissant des missionnaires qui les tinsent toujours prêts à mourir, comme ils l'étaient toujours à combattre. Nous savons avec quel soin on avait donné aux premiers colons des prêtres et des religieux pour les instruire et en même temps évangéliser les sauvages ; nous avons vu quel choix sévère était fait, non-seulement des colons, mais aussi des gouverneurs : Poutrincourt et Biencourt son fils, traduisant aux sauvages les prières et instructions religieuses des missionnaires ; La Saussaye, Madame de Guercheville et les Jésuites, formant de concert un établissement à St. Sauveur. Quand il eut été décidé par la compagnie des Cent Associés de reprendre, en 1632, l'établissement de l'Acadie, le gouverneur qu'on y envoya avec une colonie "d'élite," était un saint, Razilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem aussi pieux, que marin habile et guerrier intrépide.

Nous avons vu LaTour perdre tous ses droits et propriétés en Acadie, sur accusation d'avoir débauché quelques Souriquoises, puis réhabilité en entier, lorsqu'il eut été prouvé que les accusations qui l'avaient perdu étaient mensongères. Nous avons dit aussi que le Roi, dans chacun de ses édits, commissions, lettres et mandements aux gouverneurs, leur recommandait avant tout de travailler au salut des âmes, à la conversion des naturels, de veiller à ce que les Français leur montrassent bon exemple en toutes choses ; nous allons voir ici, en réponse au rapport de Denonville, les mêmes ordres et recommandations renouvelés.

"La principale vue de Sa Majesté dans ces établissements," commence-t-il par écrire au gouverneur de l'Acadie, "consiste principalement " en la gloire de Dieu et à faire connaître la vérité de notre sainte " Religion aux nations du pays." Il lui recommande ensuite, d'une manière trop détaillée pour que je transcrive sa lettre en entier, la plus grande vigilance pour la répression de tout désordre de la part des colons français au milieu des sauvages. Pour prévenir toute

occasion de débauche, les débauches surtout dont Denonville lui avait fait un récit, il lui défend de laisser aller les habitants dans les bois et sur les rivières faire la traite avec les sauvages ; “ mais ils “ devront se contenter de négocier avec eux lorsqu'ils viendront “ dans leurs habitations et demeures.” Le gouverneur verra à ce que ce négoce soit fait avec douceur, bonne foi “ et surtout “ empêchera que les Français ne débauchent les sauvagesses.” Cependant, il lui permet d'accorder “ quelques permissions limitées, mais en connaissance de cause et avec beaucoup de précaution et de retenue, à quelques particuliers vivant dans l'ordre et soumis à une bonne discipline, soit à cause de leur pauvreté, ou bien pour leur donner moyen de continuer et augmenter leur entreprise pour la pêche et la culture de la terre.”“ En cas qu'il permette cette traite, il fera savoir “ à Sa Majesté les raisons qu'il aura de le faire, et le nombre de “ ceux qu'il en aura gratifiés.”

Ces ordres sont-ils assez détaillés, assez formels ? Tout cela pour empêcher les Acadiens de donner scandale aux sauvages en courant les bois ; pour prévenir ce qu'au Canada il n'était plus possible de réprimer. Le roi ne borne pas là ses recommandations. “ Sa Majesté est informée, continue-t-il, qu'il y a un petit nombre “ de particuliers prétendant avoir des concessions exclusives sur “ de grandes étendues de pays.....qui ne se sont employés jusqu'à “ présent ni à la culture de la terre, à la nourriture des bestiaux, ni “ à faire aucun greffe, et qu'ils se sont uniquement occupés à la “ traite dans les baies, et dans une débauche scandaleuse, en “ exerçant aussi des violences contre des Français sous prétexte “ de dites concessions.....Sa Majesté informe le gouverneur de “ faire repasser en France ceux qui ne voudront pas travailler “ sans retard à la terre et à la pêche, et ceux qu'il trouvera “ dans la débauche et autres désordres.....et qui ne seraient pas “ jugés propres à contribuer aux desseins de Sa Majesté dans les “ établissements solides du pays.....et de ne point souffrir de “ gens oisifs ni débauchés” (1). Au nombre de ces “ particuliers prétendant avoir des concessions,” etc., et que le Roi ordonne au Gouverneur de faire “ repasser en France,” on peut, je crois, sans trop hasarder, mentionner le seigneur Enaud, et un autre seigneur établi vers Chedabouctou.

Tous ces rapports et ces informations d'un côté, ces instructions et ces ordres de l'autre, ne laissent pas lieu à supposer l'existence

(1) Instructions de Louis XIV à de Maneval, datées 5 Avril 1687.
3ème Série, vol. 1. pp. 146-7-8, etc.

d'aucun commerce illicite entre les Acadiens et les Souriquoises. Les gouverneurs, munis d'ordres aussi sévères et de pouvoirs aussi étendus que ceux que leur donnait le roi, ne pouvaient permettre ni tolérer des abus qui eussent mis en danger la colonie tout entière.

Le roi recommande au gouverneur de donner avis de tels désordres à l'Evêque de Québec et à Sa Majesté. Or ces avis étaient donnés, non-seulement par les gouverneurs, mais aussi par les nombreux missionnaires que l'Evêque de Québec, moyennant une pension sur le Trésor, entretenait à Pentagoët, à la Rivière Ste. Croix, à la Rivière St. Jean, à Port Royal, aux Mines, et dont les dessertes embrassaient en outre les établissements français de moindre importance, et tous les campements et résidences des sauvages. Nous avons dans ces relations de tous genres le détail de ce qui se passait dans la colonie, et nulle part nous ne voyons qu'aucun Acadien, excepté ceux dont les recensements font mention, se soit uni, d'une manière légitime ou autre, aux filles des Souriquois et des Abénaquis. Et cependant personne n'osera avancer que les missionnaires et les gouverneurs se sont montrés tolérants à l'égard de tels abus, ou d'abus quelconques, et disposés à couvrir plutôt qu'à mettre au grand jour, les griefs ou les semblants de griefs que les uns pouvaient avoir contre l'administration ou la conduite des autres. Frontenac accuse à la cour les missionnaires de l'Acadie "de s'occuper de choses qui ne sont point de leur fait" (1); St. Castin accuse Perrot, gouverneur de Port Royal, d'être d'intelligence avec le gouverneur de Boston (2), et Villieu accuse St. Castin de faire entrer les Anglais dans le commerce des pelleteries (3); Villieu formule de fortes plaintes contre Villebon lui-même, et contre les missionnaires St. Gautins et St. Cosme (4).

De leur côté les missionnaires ne cachaient pas plus, dans leurs lettres, les désordres des laïques que ceux-ci ne se montraient disposés à les laisser outrepasser les limites de ce qu'ils appelaient leur juridiction.

D

En 1694, les enfants de Ramours, conseiller au Conseil Souverain, furent accusés d'avoir pris, avec les sauvagesses de la rivière St. Jean, des permissions interdites même aux Seigneurs. Aussitôt on ordonna

(1) 2me Série, vol. VII, p. 169.

(2) 2me Série, vol. V. p. 385.

(3) 3me Série, vol. II. pp. 431-5. St. Castin passe en France en 1701 pour se justifier; 2me Série, vol. IX. p. 338.

(4) 2me Série, vol. VII. pp. 130 à 132. "Quelques habitants se sont rendus jusqu'à Québec porter leurs plaintes." 2me Série, vol. VII. p. 262.

des investigations à ce sujet ; et Champigny, qui en était chargé, fit au ministre du roi un rapport, qu'il accompagna des plus minutieux détails sur le compte des accusés, avec un certificat du Père Simon, missionnaire de l'endroit, attestant " que c'était mal à propos qu'on avait mandé au Ministre que les enfants de Pamours menaient une vie licencieuse avec les sauvagesses, que leur conduite était fort bonne, etc" (1). Le bruit s'était accrédité que le Sieur Bonaventure entretenait une fille de 18 à 20 ans, et partant menait une vie scandaleuse. Il n'en fallait pas davantage pour lui intenter un procès à Québec, puis à la cour. Broullan, alors gouverneur de l'Acadie, dut intervenir, et dans son rapport au Ministre il dément formellement toutes les imputations faites contre ce prétendu séducteur, comme étant fausses et sans fondement (2).

Le scrupule à l'endroit des mariages mixtes fut poussé si loin, que Maneval, en 1689, écrivant au roi, impute à crime à deux gentils-hommes de Port Royal, Soulègre et Desgoutins, de fomenter, quant au premier, des actes de mutinerie contre l'autorité, et au second " de s'être sottement marié à la fille d'un paysan" (3). C'est ce sot mariage qui a sans doute inspiré à Dierreville le quatrain suivant :

Plus qu'ailleurs on s'y mésallie (à Port Royal)
On ne regarde point à la condition,
Dans son transport on se marie,
Rien ne rebute et tout est bon. (4).

Dierreville visitait l'Acadie en 1699. Dans le rapport qu'il a laissé de son voyage, écrit ici en vers, là en prose, il envisage surtout le côté ridicule des choses. Tout ce qui offre matière à blâme ou à commentaire n'échappe pas à sa verve satirique. Il raconte, à propos des unions entre les Canadiens et les sauvagesses, des choses à sensation. L'Acadie est traitée avec guère plus de ménagements. Mais de mariages mixtes et de libertinage il n'a pas un mot, même pour faire pendant à ce qu'il dit à ce sujet du Canada. Or Dierreville abonde en informations détaillées et exactes sur la condition de l'Acadie et des Acadiens.

Cependant Port Royal, affaibli par les nombreuses expéditions des Anglais, et surtout par les ravages deux fois renouvelés en 1690, ne se relève que très-lentement de ses ruines. Cobéguet au contraire, Beaubassin et les Mines, plus retirés vers le fond de la Baie Fundy, et moins exposés aux coups de main, prennent une im-

(1) 2me Série, vol. VIII. p. 261.

(2) 3me Série, vol. III. pp. 618-9.

(3) 3me Série, vol. I. pp. 173-4.

(4) Dierreville, pp. 74-5.

portance relative assez considérable. La grande fertilité des terres, l'avantage de riches et vastes marais, y attirent chaque année quelques immigrants de France, auxquels vient se joindre de temps en temps un habitant ruiné de Port Royal. Cette dernière ville, ou plutôt ce fort, ne renfermait encore, en 1693, que 500 habitants ; mais les Mines en comptaient déjà 307, et Beaubassin 119.

Les établissements de la côte du sud et de l'est ne marquent aucun progrès sensible. Au Cap Sable la population, composée presque exclusivement des descendants de la famille La Tour par sa seconde femme, est de 32 âmes ; il y a 12 colons établis à Port Razoir (3) ; 7 à la Hève ; 7 à Pasmaquoddie (4) ; 21 à la rivière St. Jean, et 20 à Pentagoët, y compris St. Castin et ses sept enfants.

Quelque peu considérables que fussent ces divers noyaux d'habitants, établis comme ils l'étaient sur tous les points de l'Acadie, ils auraient pu fournir de grandes ressources en temps de guerre, si le gouvernement français eut pris soin d'en favoriser le développement. Mais qui songeait alors à l'Acadie ? Colbert était mort ; les magnificences du Grand Roi laissaient la France épuisée et incapable de soutenir la seule guerre légitime portée pendant ce long et glorieux règne, la guerre de la succession d'Espagne prête à éclater. Vauban seul traçait sur le papier, pour le succès et l'avenir des colonies, de vastes plans qui ne devaient jamais se réaliser. Au Canada les esprits n'étaient pas encore remis du massacre épouvantable fait à La Chine par les Iroquois ; et loin de pouvoir prêter assistance aux Acadiens, le pays prêt à périr, n'était sauvé que par le bras de Frontenac.

Malgré cet abandon où elle était laissée et malgré tous les désavantages de sa position, l'Acadie ne laissait pas de croître et de se développer d'une manière remarquable. En 1703 les Mines comptaient 427 habitants, Beaubassin 245 et Cobéguit 87 ; mais Port Royal n'en renfermait que 485. La population entière de l'Acadie s'élevait à 1,300 âmes, ou à peu près.

Ce chiffre, si peu important qu'il paraisse au lecteur, semblait néanmoins formidable aux autorités bostonaises qui basaient leurs calculs moins sur le nombre que sur la valeur des colons. Il n'en avait pas fallu autant, en 1696, pour démanteler leurs principales forteresses. La Nouvelle-Angleterre était, du reste, sérieusement menacée du côté des Canadiens qui, depuis le grand traité de 1700 avec les Iroquois, avaient pris l'offensive avec des succès alarmants. Hertel de Rouville et Beaubassin avaient

(3) Aujourd'hui Roseway, Nouvelle-Ecosse,

(4) Sur la rivière Ste. Croix, entre l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick.

successivement promené de petits corps d'armée depuis Casco jusqu'à Wells, depuis les monts Alleghany jusqu'à Dursfield et Portsmouth, dans le Massachusetts, et fait de tous les forts et bourgades de ces parages autant de monceaux de ruines. Trop faibles ou trop peu confiants dans leurs forces pour attaquer tout d'abord le Canada, les Anglais résolurent d'en finir au moins avec l'Acadie.

Les Acadiens avaient prévu le coup dont ils étaient menacés ; ils sentaient que le moment était venu de décider sur le champ de bataille auquel des deux peuples, anglais ou français, devait rester l'empire du Nouveau-Monde. Mais en vain sollicitèrent-ils quelques secours d'armes, pour frapper les premiers coups, envahir la Nouvelle-Angleterre et prendre Manhatte (1). Cette héroïque détermination ne fut ni comprise ni secondée. Les Anglais, sur ces entrefaites, vinrent mettre le siège devant Port Royal.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de faire le récit de cette guerre, une des plus mémorables par la résistance des assiégés, dont il soit fait mention dans les colonies françaises d'Amérique. Je dirai seulement que les Anglais, avec des flottes et des soldats plus nombreux de moitié que la population entière de toute l'Acadie, vinrent *trois fois* se briser contre Port Royal. Cette ville n'avait pour défenseurs, au-dedans des murs, que 50 soldats joints à 150 habitants et une centaine de flibustiers ; et au-dehors St. Castin avec sa petite troupe d'Acadiens et d'Abénaquis, et une soixantaine de Canadiens.

Les préparatifs de la *quatrième* invasion prirent trois ans. Connecticut, New-York, New-Jersey, furent épuisés d'hommes et d'argent. Pour en assurer le succès, on envoya d'Angleterre le général Nicholson, avec un régiment de marine, se mettre à la tête de l'expédition. Le 24 septembre 1710, une cinquantaine de navires montés par 3,400 soldats entrèrent dans la rade de Port Royal et mirent le siège devant la ville. Subercase, gouverneur du pays, n'avait pas 300 hommes, soldats et habitants, à lui op-

(1) Manhatte, aujourd'hui New-York. La population des colonies anglaises à cette époque s'élevait à 262,000 âmes ainsi réparties :

Massachusetts,	70,000		
Connecticut	30,000	New Jersey,	15,000
Rhode Island,	10,000	Pennsylvanie	20,000
New Hampshire,	10,000	Virginie,	40,000
New-York,	30,000	Caroline du Nord	5,000
Maryland,	25,000	" " Sud,	7,000
Colonies centrales.	175,000	Colonies méridionales.	87,000

Le Canada et l'Acadie, réunis, ne comptaient pas 18,000 âmes !

poser ; et pour comble d'infortune, St. Castin était en France. Après vingt-deux jours de blocus, Subercase dût rendre à l'ennemi son fort à quatre bastions.

Ainsi tomba la capitale de l'Acadie après une défense qui laissait la Nouvelle-Angleterre à demi-ruinée. On peut se faire une idée de l'acharnement que mirent les Anglais à abattre cette colonie, par le fait qu'il leur en avait déjà coûté, en 1703 et 1704, au rapport de Hildreth, plus de £1,000 sterlings par chevelure abénaquise (1).

Qu'avait-on fait pour l'Acadie pendant cet intervalle? Le gouvernement y avait dirigé quelques recrues dont Subercase dut renvoyer le plus grand nombre à cause de mutinerie. La chute même de Port Royal réveilla à peine l'attention de la Cour, tout absorbée dans les guerres continentales sous le poids desquelles la France était prête à succomber. En vain le fils de St. Castin exterminait-il un escadron anglais, en vain une levée de 400 Acadiens demandait-elle un officier pour les commander dans l'audacieux projet de reprendre Port Royal : personne ne put leur en fournir, et Port Royal resta au pouvoir de la garnison britannique pour n'en plus sortir. Deux ans plus tard fut signé le traité d'Utrecht par lequel la France cédait à l'Angleterre l'Acadie "conformément à ses anciennes limites" (2).

L'Acadie, en changeant de maîtres, ne changea pas d'habitants. Beaubassin, les Mines, Cobéguit restèrent Acadiens. Le village même de la rivière Dauphin, à quelques milles du fort, demeura à peu près intact. Seuls 480 habitants de Port Royal, y compris la garnison, furent déportés en France. Quelques-uns de ceux qui restaient se réfugièrent, selon toutes apparences, au Cap Breton où ils se joignirent aux fondateurs de Louisbourg, et le reste traversa probablement à Plaisance, Terre-Neuve (3).

Au nombre des prisonniers de Nicholson devait se trouver un certain Pierre Martin que nous nous rappelons avoir vu, en 1671, marié à Anne Oxihnoroudh. Ce Martin était le seul Français marié jusque-là à une sauvagesse, dont les enfants fussent demeurés avec les Acadiens. Lui éliminé, il ne restait plus de famille mélangée dans la Nouvelle-Ecosse. Qu'il ait été déporté avec ses enfants à la Rochelle, en 1710, ou qu'ils se soient réfugiés à Louis-

(1) Hildreth, vol. II, p. 253.

(2) C'est-à-dire la Nouvelle-Ecosse proprement dite. Cette expression "anciennes limites," devint plus tard l'objet de longues et infructueuses négociations entre l'Angleterre et la France.

(3) Par l'article 7 de la capitulation il était dit :—"Tous ceux qui désirent aller à Plaisance, dans l'île Terre-neuve, pourront le faire par le premier transport."

bourg, leur sort devint finalement le même, puisqu'en 1758 tous les habitants de Louisbourg furent transférés à Brest, et la garnison, en Angleterre.

Ainsi tombe, forcé dans son dernier retranchement, le dernier argument de M. Rameau et de tous ceux qui croient à la fusion du sang acadien et du sang sauvage. Des cinq mariages contractés de 1604 à 1686, il ne reste aucune trace en Acadie après 1710. Ceux qui veulent voir encore "quelques gouttes de sang indien" dans les veines des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, ou Acadie proprement dite, du Cap Breton, du Nouveau-Brunswick et de l'Île Prince Edouard, doivent se mettre à la recherche de nouvelles mésalliances (1).

XI.—DE 1713 À 1755.

Le gouvernement anglais, maître de l'Acadie par le traité d'Utrecht, se contenta longtemps d'entretenir à Port Royal une bonne garnison sans tenter aucun établissement agricole, soit qu'il craignît le retour du pays à la couronne de France, soit que les immigrants redoutassent le voisinage et la concurrence des Acadiens. Depuis le fort St. George, dans la Nouvelle-Angleterre, jusqu'à la rivière St. Jean et la Baie Verte, depuis le Cap Sable jusqu'à Louisbourg, on n'aurait pas trouvé, même en 1740 et après, une seule habitation anglaise. Seul Port Royal, désormais Annapolis, avait vu s'établir, sous la protection de la garnison, quelques familles venues d'Angleterre : nous en voyons dix en 1719, (2) et une quarantaine en 1739 (3).

Les établissements acadiens, d'un autre côté, avaient à peine ressenti le changement de domination, et étaient rentrés en pleine voie d'accroissement et d'extension. Désormais à l'abri des attaques et des coups de main auxquels ils étaient continuellement exposés

(1) Faute d'avoir à ma disposition les recensements nominaux de 1693, 1698, 1701, 1703, 1707, 1714, je ne puis donner nominalemeut la preuve que Pierre Martin et tous ses enfants aient été déportés de l'Acadie en 1710. Seulement je sais, par le recensement de 1686, qu'à cette date aucun de ses enfants n'était marié, au moins avec des Acadiens. Tous demeuraient encore à Port Royal avec leur père ; excepté René, alors âgé de 23 ans, qui était mort ou vivait dans les bois. Leur mère était décédée. On se rappelle qu'en 1671 il y avait à Port Royal, outre le Pierre Martin dont nous parlons, Barnabé Martin marié à Jeanne Pelletat ; Mathieu Martin, tisserand, et un autre Pierre Martin marié à Catherine Vigneau. Plusieurs des enfants de ces derniers, en 1686, étaient mariés et établis à Beauhassin et autres établissements acadiens du fond de la Baie Fundy ; ils sont devenus, sans aucun doute, les ancêtres des Martin que nous trouvons aujourd'hui en Acadie.

(2) Lettre du gouverneur Philipps à Lord Carteret.

(3) Ferland, vol. II. p. 473.

sous le régime français, ils avaient encore l'avantage de n'être pas inquiétés par le gouvernement de Port Royal ni pour subventions aux troupes ni pour aucunes taxes et impositions quelconques. Par le traité d'Utrecht ils jouissaient, en outre, du libre exercice de leur religion. Les gouverneurs permettaient à l'évêque de Québec d'entretenir un ou plusieurs missionnaires dans chaque village acadien, avec la prétention néanmoins qu'ils relèveraient d'eux pour tous privilèges civils et temporels (1). A force de diplomatie ils avaient réussi à faire prendre le serment d'allégeance à Sa Majesté Britannique aux habitants de la rivière Annapolis (2) en 1726, et en 1730 à ceux des Mines, de Beaubassin, de Cobéguit et des autres établissements acadiens de moindre importance. Confiants désormais dans la promesse du gouvernement anglais, et dans la neutralité entre la France et l'Angleterre à laquelle les engageait le serment donné, ils se livrèrent sans appréhension à la paisible culture de leurs champs et au dessèchement de leurs marais.

Avec l'excédant de la population de la rivière Annapolis, de Beaubassin, de Cobéguit et des Mines, on vit bientôt se former de jeunes et florissants villages, Menoudie, Mécum, Napan, la Butte, les Planches, Wescak, Tintamarre, Beauséjour, Memramcook, Petitcodiac, Gédaique, etc. ; sans compter environ 2,000 Acadiens qui émigrèrent, selon l'estimé de l'Abbé de l'Île-Dieu, au Cap-Breton, à l'Île Saint Jean et au Canada (3).

Cette multiplication était due à l'accroissement naturel de la population, l'immigration française y entrant depuis 1710 pour une minime part, et l'immigration canadienne pour aucune (4). Hors la fondation et la première chute de Louisbourg (1713 à 1745) dans l'Île du Cap Breton, et les derniers et suprêmes efforts des enfants de St. Castin et des Abénaquis pour rendre à la France le territoire de Pénobscot et le pays tout entier, événement mémorable sans doute, l'histoire des Acadiens n'offre plus ce tableau de pillage et d'incendie, ces phases et ces péripéties lamentables dont sont remplies ses annales sous la domination précédente. Les chroniques offrent encore, chez ceux de la Nouvelle-Ecosse, de

(1) Cette autorité que s'arrogeaient les gouverneurs vis-à-vis les missionnaires catholiques devint une cause de malaise et de défiance mutuels entre les autorités anglaises et les Acadiens, et prépara l'expatriation de 1755.

(2) L'ancienne rivière Dauphin ou l'Esquille, près de l'embouchure de laquelle était bâti Port Royal.

(3) *Mémoire de l'abbé de l'Île-Dieu*, cité par M. Rameau, p. 145, note 15.

(4) M. Rameau a fait, sur le développement de la race acadienne après 1713, un travail long et intéressant que chacun peut consulter aux renvois de son livre. *La France aux Colonies*.

chaleureux épisodes de dévouement, de beaux traits de fidélité, et, chez ceux du Cap Breton, d'illustres faits d'armes à tracer ; mais tout cela est du domaine exclusif de l'histoire, et mon humble travail ne vise pas aussi haut. J'enregistre les faits seuls qui viennent directement ou indirectement à l'appui de ma démonstration. Il faut, pour écrire l'histoire comme elle doit l'être, plus que les aptitudes d'un compilateur : il faut à Rome la plume d'un Tite-Live, au Canada celle d'un Garneau, à l'Acadie celle d'un Rameau ; et quelques erreurs de chiffres ou de faits ne sauraient ôter leur mérite aux uns ni aux autres, mérite plus rare et plus précieux, selon Fenélon, que celui du grand poète. Je résume donc ma tâche en cherchant si, sous la domination anglaise, les Acadiens, moins insensibles, ont témoigné aux Souriquoises des égards qu'ils avaient, en égoïstes, gardés pour celles de leurs races sous le gouvernement français.

J'ai dit plus haut, mais sans en apporter la preuve, qu'il ne s'était pas contracté de mariages entre les Acadiens et les sauvagesses après 1686. Ces pièces probatoires existent, authentiques et complètes ; ce sont les recensements nominaux de 1693, 1698, 1701, 1703, 1707, et, pour Beaubassin, de 1714. Le motif pour lequel je ne les ai pas produits, c'est que ces recensements, étant aux archives du ministère des colonies à Paris, je n'ai pu me les procurer ni les consulter en aucune manière. Mais M. Rameau, qui les avait pour la publication de son livre, qui les a minutieusement compulsés pour établir la descendance des Acadiens de manière à ce que plus des trois quarts, soit les quatre cinquièmes, (1) de la population actuelle sortissent " des 47 familles de 1671," et celles-ci des métis procréés par La Tour et ses compagnons de débauche, ne rapporte aucune mésalliance à ces dates. C'est assez dire qu'il n'y en a pas eu.

Avec les preuves seules que j'ai en mains, et sans le secours de ces recensements, j'aurais pu dire et presque affirmer la même chose. Sur quelle probabilité M. Rameau s'était-il appuyé pour multiplier ces mésalliances de 1606 à 1671 ? Sur la rareté des femmes européennes, sur l'affluence des peaux rouges et sur cinq mariages mixtes trouvés dans deux recensements, celui de 1671 et celui de 1686. Ces trois piédestaux à suppositions lui font défaut depuis 1686. Les femmes, en Acadie, sont devenues aussi nombreuses que les hommes ; et un auteur, un de ceux-là même sur lesquels M. Sulte appuyait sa tradition, va jusqu'à dire qu'après le traité d'Utrecht (1713), les habitants de Port Royal fournirent des

(1) M. Rameau, pp. 153-4.

femmes aux fondateurs de Louisbourg (1). C'est qu'en effet il y avait déjà en Acadie, en 1686, plus de 225 filles sur 300 garçons, sans compter les femmes mariées. Et si ma mémoire est bonne, j'ai pu voir au milieu de ces figures féminines les respectables rides d'une vierge de 86 ans, Marie Salé.

D'un autre côté, les Abénaquis, qui n'avaient pas cessé de courir sus aux Anglais, qu'on trouvait toujours à la brèche, attaquant lorsqu'ils n'étaient pas attaqués, voyaient leurs rangs s'éclaircir d'année en année. Le fils de St. Castin n'avait pu, en 1710, en rassembler qu'une quarantaine pour investir Port Royal occupé par les Anglais.

Cependant, quelques années de repos leur permirent de refaire en quelque sorte leurs forces épuisées. Lorsqu'en 1720 les Anglo-Américains résolurent de s'établir sur leur territoire, ils les trouvèrent si déterminés et si redoutables qu'ils n'osèrent pas poursuivre leur dessein. Perdant tout espoir de les intimider, n'osant pas les provoquer à une nouvelle guerre, ils eurent recours à la séduction. L'église du canton de Norridgewook (2) avait été incendiée dans la dernière guerre, et la tribu était trop pauvre pour la rebâtir. Le gouverneur de Boston vit là un moyen infailible de détacher les Abénaquis de la cause des Français et de les gagner à la sienne. Il les rassembla et leur proposa de rebâtir leur chapelle à ses frais et dépens, pourvu toutefois qu'elle fût desservie par un ministre protestant. Malheureusement pour lui, ces sauvages avaient été depuis trente ans l'objet du dévouement et de la charité du Père Raslé, et leur Patriarche, comme ils l'appelaient toujours, était encore avec eux ou à la veille d'y revenir. Le gouverneur eut la douleur de voir son offre rejetée avec indignation, et le chef indien lui tenir ce langage :—

“ Ta parole m'étonne ; et je t'admire dans la proposition que
 “ tu me fais. Quand tu es venu ici, tu m'as vu longtemps
 “ avant le gouverneur français. Ni ceux qui t'ont précédé, ni
 “ tes ministres ne m'ont jamais parlé de la prière ni du Grand-
 “ Génie. Ils ont vu mes pelleteries, mes peaux de castor et
 “ d'orignal ; et c'est à quoi ils ont uniquement pensé. C'est ce
 “ qu'ils ont recherché avec empressement. Je ne pouvais pas
 “ leur en fournir assez ; quand je leur en apportais beaucoup
 “ j'étais leur grand ami, voilà tout. Au contraire, mon canot
 “ s'étant un jour égaré, je perdis ma route ; j'errai longtemps
 “ jusqu'à ce qu'enfin j'abordai près de Québec, dans un grand

(1) La Fargue, p. 96.

(2) Sur la rivière Kennébec.

"village d'Algonquins où il y avait des robes noires. J'étais
 "à peine arrivé qu'une robe noire vint me trouver. J'étais
 "chargé de pelleteries ; la robe noire française ne daigna pas
 "même les regarder. Il me parla aussitôt du Grand-Génie, du
 "paradis, de l'enfer et de la prière qui est le seul chemin pour
 "aller au ciel. Je l'écoutai avec plaisir, et je restai longtemps
 "dans le village pour l'entendre. La prière me plut ; je de-
 "mandai le baptême, et je le reçus. Ensuite je retourne au
 "pays, et je raconte ce qui est arrivé. On envie mon bonheur,
 "on veut le partager. On part pour aller trouver la robe noire
 "et lui demander le baptême. C'est ainsi que le Français a
 "agi envers moi. Si, dès que tu m'as vu, tu m'avais parlé de
 "la prière, j'aurais eu le malheur de prier comme toi, car je
 "n'étais pas capable de démêler si ta prière était bonne. Ainsi
 "je te dis que je tiens la prière du Français ; je l'aime, et je la
 "conserverai jusqu'à ce que la terre brûle et finisse. Garde
 "donc tes ouvriers, ton argent et ton ministre : je ne t'en
 "parle plus. Je dirai au gouverneur français, mon père, de
 "m'en envoyer."

Rebuté de ce côté là, le gouverneur crut devoir leur envoyer
 néanmoins le missionnaire promis, Elliot, persuadé que la parole
 de l'apôtre puritain ferait le miracle que ses promesses n'avaient
 pu opérer. Elliot, malheureusement, se trouvant en présence du
 Père Raslé, eut la mauvaise inspiration d'ouvrir son apostolat par
 une controverse avec le missionnaire catholique sur le culte des
 images. Hué et chassé par les Abénaquis, le Révérend Ministre ne
 trouva d'autres soulagements à ses ennuis, que d'aller à Boston con-
 vaincre ses confrères de l'importance d'ôter à ces pauvres indiens,
 par quelque moyen que ce fût, ce jésuite "papiste" et "idolâtre."

Les paroles du ministre puritain ne tombèrent pas, cette fois-ci,
 dans une terre ingrate. Le gouverneur du Massachusetts mit à prix
 la tête du père Raslé, "ennemi du genre humain," et lança sur
 Norridgewook un corps de deux cents hommes pour se saisir du
 missionnaire mort ou vif. Le coup manqua. Mais le gouverneur fut
 consolé par une autre capture, celle du fils de St. Castin, traitreuse-
 ment pris dans un pourparler de paix et traîné comme un criminel
 à Boston. Nouvelle prise d'armes par les Abénaquis et nouveaux
 succès. Furieux de ces échecs, les Bostonais jurèrent de se venger
 sur le Père Raslé qu'ils considéraient comme l'auteur de tous leurs
 revers. Et cependant le Père Raslé, depuis 1720, avait deux ou trois
 fois empêché les Abénaquis, sur lesquels il avait une autorité sou-
 veraine, de porter aux comptoirs anglais de la rivière Kennébec
 le coup que l'enlèvement de St. Castin avait rendu inévitable.

Le 23 août 1724, onze cents hommes, Anglais et Iroquois, se glissèrent furtivement jusqu'au cœur même de Norridgewook, et donnèrent le signal de l'attaque par une décharge de mousqueterie. Les Abénaquis n'avaient que cinquante guerriers au village. Sans espoir de vaincre, ils se jetèrent néanmoins sur les assaillants pour donner aux femmes et aux enfants le temps de fuir. Les cris, le tumulte, la confusion étaient horribles. Le Père Raslé comprenant le dessein des Anglais, s'avança au-devant d'eux pour attirer de son côté leurs coups, et sauver son cher troupeau. Mille balles le frappèrent aussitôt. Sept Abénaquis, accourus à son secours, tombèrent à ses côtés. Les vainqueurs pillèrent la bourgade, brûlèrent la petite chapelle après avoir profané les vases et les espèces consacrés, et, se ruant sur le martyr étendu au pied de la croix qu'il avait plantée, ils s'acharnèrent à mutiler son corps, brisant les os de ses jambes et souillant ses yeux et sa bouche d'une manière horrible.

Cet acte d'inhumaine barbarie jeta les Abénaquis dans une guerre désespérée qui ne se termina qu'en 1727. Trop faibles pour tenir tête plus longtemps, par eux seuls, aux troupes anglaises, et n'osant plus compter sur la France, ils émigrèrent presque tous au Canada, à Bécancourt et à St. François, où les avaient devancés un grand nombre de leurs frères.

Les sauvages de l'Acadie proprement dite, les Souriquois et les Micmacs, ne se relevèrent pas, non plus que les Abénaquis, après 1710, tant leur affaissement avait été profond. En 1739, il n'en restait plus que 200 cents dans toute la Nouvelle-Ecosse, 80 au Cap-Breton, 197 à Miramichy et 60 à Restigouche (1). Depuis que le pays était passé à l'Angleterre, et qu'ils ne combattaient plus à côté des Français, ils s'étaient retirés dans les bois, étaient devenus taciturnes, farouches et intraitables. La religion et la haine des Anglais les retenaient encore attachés aux Acadiens, mais non plus de l'attachement d'autrefois. Dans leur sombre haine ils les confondaient quelques fois avec leurs vainqueurs, et loin de contracter aucun mariage avec eux, ils étaient devenus, pour les femmes et les enfants surtout, un sujet d'appréhension et de terreur (2).

Une autre considération non moins convainquante vient à la preuve du fait qu'il ne se contracta aucun mariage entre

(1) Entre le Canada et le Nouveau-Brunswick ; voir Ferland vol. II, pp. 473-4.

(2) C'est ainsi qu'en 1732 des Acadiens des Mines furent maltraités par eux pour avoir travaillé à des magasins que le gouvernement faisait bâtir, entre autres un certain René LeBlanc. Lettre du gouverneur Armstrong au cabinet de Londres. Ferland dit qu'ils enlevaient même quelquefois des bestiaux en plein jour, vol. II. p. 474.

les deux races après 1713 : c'est la présence des missionnaires au milieu des Acadiens. Chaque village avait un ou plusieurs missionnaires ; les PP. Justinien Durand, Daudin, Godalie, Félix, Breslay, Gaulins, Charlemagne et autres qu'il est inutile de nommer, y étaient entretenus par l'Evêque de Québec. Sous leur direction, le peuple acadien devint remarquable par toute l'Amérique pour ses vertus sociales, ses mœurs simples et pures, sa sobriété, son affection de la famille et son attachement à la Religion. Raynal a fait à son sujet un livre qui ressemble plutôt à un poème champêtre ou à la description de quelque couvent des chrétiens primitifs, qu'à un tableau de mœurs au dix-huitième siècle ; et le délicieux poème de Longfellow, *Evangeline*, est entre les mains de tout le monde. MM. Rameau et Moreau ont également écrit sur la vie intime du peuple acadien des pages très-sympathiques (1). Pour quiconque a lu ces auteurs, il demeure de la dernière évidence que le peuple acadien n'a rien eu de commun avec les Micmacs après 1713. On me saura gré de m'abstenir d'entrer dans aucun détail à ce sujet, par la considération que MM. Rameau, Moreau, Raynal, Longfellow et Haliburton sont entre les mains de tous ceux qui gardent un souvenir pour les proscrits de 1755.

S'il fallait d'autres preuves, plus fortes encore peut-être, pour prouver ce qui est évident déjà, je produirais le témoignage des gouverneurs anglais eux-mêmes. Dans les lettres privées qu'ils écrivaient à leurs amis et à leurs supérieurs ; dans les rapports détaillés qu'ils faisaient plusieurs fois par an, quelques fois tous les mois, au gouvernement britannique, lettres et rapports sur chacun desquels les habitants et les missionnaires sont accusés d'entretenir les sauvages dans un esprit hostile au gouvernement, je n'ai trouvé aucune imputation ni insinuation dans le sens de mariages mixtes. Assurément les gouverneurs n'auraient pas caché un fait qui eut pour lors donné plein poids à leurs autres accusations, et jeté du discrédit sur tous les Acadiens. Il est vrai qu'en 1713 ou 1714 un colonel anglais, Vetch, écrivit aux Lords que les Acadiens étaient mêlés de sang (*intermarried*) avec les indiens ; mais cette imputation, outre qu'elle est énoncée d'une manière générale, sans détail ni preuve, s'explique par le fait que les Anglais nouvellement installés à Port Royal, ne connaissaient pas encore la nature des relations entre les sauvages et les Acadiens, et jugeaient de leur proximité con-

(1) M. Rameau, pp. 96 à 108, etc.
M. Moreau, pp. 287 à 298.

sanguine par l'importance des coups qu'ils en avaient reçus, même après la prise du fort (1). C'est la même illusion qui avait fait prendre à Mather, en 1690, trois détachements Canadiens pour autant de Métis.

Cependant, parmi les accusations de tous genres contre les Acadiens, que chaque vaisseau quittant la rade d'Annapolis portait au gouvernement britannique, il en est une surtout qui laissait chaque fois une impression profonde sur les lords anglais, et dont les Acadiens ne sauraient être disculpés : c'était d'être devenus riches et nombreux. Il est vrai que cette aisance était le fruit de leur industrie, et cette multiplication de leur race le résultat de leurs bonnes mœurs ; mais les Anglais venaient de fonder Halifax (1749), et à l'aspect de l'opulence des Acadiens, ils étaient tous demeurés convaincus qu'il serait plus commode de tomber sur des terres cultivées, des marais desséchés, des villages tout bâtis, que de dessécher eux-mêmes des marais, défricher des terres et bâtir des villages. Ils ne manquaient pas d'ailleurs de motifs très-légitimes pour déposséder les Acadiens de leurs propriétés. Le gouverneur Philipps ne les avait-il pas accusés d'être " une peste, un embarras dans le pays, plutôt qu'un " avantage, étant orgueilleux, paresseux, opiniâtres, intraitables, " inhabiles à l'agriculture ; de n'avoir pas tous ensemble déboisé, " dans près d'un siècle, 300 acres de terre," et surtout d'être des " *papistes* ? " (2).

Toutes les lettres des gouverneurs d'Annapolis écrites depuis le jour du traité d'Utrecht jusqu'à l'expatriation de 1755, ne sont qu'une série d'accusations contre les Acadiens. Ils sont catholiques romains, papistes ; ils ont recours à leurs prêtres dans leurs différends ; leurs prêtres prennent sur eux de rendre la justice parmi leurs ouailles : tout ceci ce sont autant de crimes capitaux. Les sauvages, sur les instigations de quelques traiteurs anglais, Winnet et autres, maltraitent-ils quelques mineurs anglais vers Chignectou, avec les Acadiens qui travaillent avec eux : les Acadiens seuls sont coupables aux yeux du gouverneur Armstrong qui les accuse à Londres. D'autres sauvages, de leur propre mouvement ou sur les incitations du gouverneur de Louisbourg, St. Ovide, pillent quelques bâtiments de pêche anglais dans le port de Chédabouctou : l'imputation de ce crime retombe encore sur les Acadiens. Lorsque les gouverneurs ne peuvent plus trouver de griefs, ni

(1) Après la prise de Port Royal par Nicholson, le jeune St. Castin avec 40 sauvages extermina un détachement de 60 à 75 anglais.

(2) Lettre de Philipps au bureau de commerce, datée 3 août 1734.

semblants de griefs contre eux, ils donnent à leurs actions les plus vertueuses et les plus loyales, un motif, une intention criminelle. C'est ce que fait Armstrong dans une lettre au duc de New-Castle, datée 8 décembre 1735, pour ne citer qu'un exemple : " Les habitants de la Baie-Fundy, tout le long de la côte, sont très disposés à l'obéissance, mais j'ai grand sujet de croire que cette *soumission a un but politique.*" Mais Philipps découvre au secrétaire Craggs un crime bien plus grand, un crime dont il fallait à tout prix prévenir les suites, et qui est la justification des rigueurs inouïes des autorités anglaises dans le grand drame de 1755. " Etant tous réunis en un corps, écrit-il, et ayant les sauvages pour favoriser leur retraite, ils peuvent s'en aller par la Baie-Verte et emporter avec eux leurs effets et détruire ce qu'ils laisseront." Emporter avec eux leurs effets ! (1) Pour le coup leur crime est sans pardon et leur condamnation inévitable.

Restait une difficulté, celle de la fable des souris : qui mettrait la clochette au cou du rat ? Les Acadiens étaient nombreux. Ils étaient paisibles, il est vrai ; mais une réminiscence de 1704 et 1707 remplissait l'imagination des Anglais de mille fantômes, leur donnait mille cauchemars moins rassurants les uns que les autres. Attaquer les Acadiens en face, c'était s'exposer à quelque balle ennemie, à quelque coup de hache, à un fiasco judiciaire. On trouva un autre expédient qui fut adopté aussitôt. C'était de dresser un guet-apens. Les Acadiens avaient prêté le serment d'allégeance ; ils étaient sans appréhension de la part des autorités ; on était en pleine paix : un guet-apens devait réussir, les Acadiens ne pouvaient manquer d'y tomber. Il s'agissait surtout de surprendre les hommes et de les mettre hors d'état d'agir. Pour les femmes et les enfants, les militaires anglais se faisaient forts de s'en rendre maîtres ensuite. Voici comment on procéda. Le gouverneur Lawrence, par l'entremise de deux lieutenants dignes de lui, le colonel Windslow et le capitaine Murray, lança la proclamation suivante :—

" Aux habitants du district de Grand-Pré, les Mines, rivière aux Canards, etc. ; vieux et jeunes, hommes et jeunes gens.

" Attendu que Son Excellence le Gouverneur nous a fait part de sa récente détermination au sujet de la proposition faite aux habitants, et nous a ordonné de la leur communiquer en personne, Son Excellence désirant que chacun d'iceux connaisse bien les intentions de Sa Majesté, lesquelles intentions il nous a aussi ordonné de leur communiquer telles qu'elles lui ont été

(1) Lettre de Philipps au Secrétaire Craggs, *Nova Scotia Archives*, p. 31.

“ données ; c’est pourquoi nous ordonnons et enjoignons strictement, par ces présentes, à tous les habitants du district plus haut nommé, aussi bien qu’à tous ceux des autres districts (adjoignants,) tant vieillards que jeunes gens, ainsi que tous les garçons de dix ans, de se rendre à l’église de Grand-Pré, vendredi le cinq du courant, à trois heures de l’après-midi, afin que nous puissions leur faire part de ce qu’il nous a été ordonné de leur communiquer ; aucune excuse ne sera admise pour aucun prétexte que ce soit, sous peine de confiscation de biens meubles et effets, à défaut de propriétés foncières. Donné à Grand Pré, 2 décembre, 1755, 29^{me}. année du règne de Sa Majesté.”

JOHN WINDSLOW.

Cette proclamation, obscure, dissimulée et impérieuse, avait toutes les qualités désirables pour produire son effet ; et le lieu de l’entrevue, l’église, semblait aux Acadiens une garantie de la bonne foi des représentants de Sa Majesté à laquelle ils avaient tous juré fidélité.

Cependant le guet-apens n’eut pas partout un égal succès. Les Acadiens n’étaient pas sans connaître les dispositions des autorités anglaises à leur égard : plusieurs de leurs prêtres emprisonnés et bannis ; des menaces de tous genres faites par les gouverneurs, et souvent demeurées sans effet ; de nouveaux navires et un renfort de soldats récemment arrivés, tout ceci n’annonçait rien de bon. Une bonne partie des habitants de la rivière Annapolis, de Beaubassin et de Cobéguit, préférèrent s’enfuir dans les bois ou passer la frontière que d’aller entendre “ les intentions ” de Sa Majesté.

Mais le district des Mines (Grand-Pré, la Rivière aux Canards etc.) le plus riche, le plus peuplé, le plus important de toute l’Acadie, celui contre lequel on avait employé le plus de dissimulation et de précaution, tomba tout entier dans le piège.

Rien de plus douloureux dans l’histoire que le sort de cette population paisible arrachée à ses foyers, les pères séparés de leurs épouses, les frères de leurs sœurs, les mères de leurs enfants, puis jetés sur différents navires et lancés aux quatre vents du ciel, sans avoir eu la consolation de s’embrasser une dernière fois, de se dire un dernier adieu, sans espoir de se revoir jamais. Rien de plus lâche que le sang-froid avec lequel fut dressé ce guet-apens, de plus vil que ce motif de l’action, de plus révoltant que les détails de la séparation et de l’embarquement. Personne ne saurait lire, dans Haliburton ou M. Rameau, la narration de cette infamie, fût-on barbare ou exécuteur de hautes œuvres, sans donner une larme aux victimes, une malédiction aux bourreaux.

XII.—DE 1755 JUSQU'A NOS JOURS.

Le nombre des Acadiens faits prisonniers et jetés dans les colonies anglaises ou ailleurs, s'élevait à 6 ou 7000, dont 4,000 environ avaient été pris dans le district des Mines, ou Grand-Pré (1). Les autres étaient des habitants de la rivière Annapolis, de Beaubassin et autres villages de la Baie Fundy.

Voici, en autant que j'ai pu le vérifier, cela avec l'aide surtout de M. Rameau, ce que devinrent les Acadiens qui échappèrent aux Anglais, et la destinée de ceux qui furent fait prisonniers.

A l'époque de l'expatriation, les limites des possessions anglaises et françaises en Acadie n'étaient pas encore bien déterminées. L'autorité du gouverneur d'Annapolis s'étendait sur la Nouvelle-Ecosse proprement dite, c'est-à-dire sur le territoire compris entre le Cap Sable, le Cap Canceau ou Chedabouctou, et une ligne tirée d'Amherst à la Baie Verte. Le pays situé au nord-ouest de cette ligne, aujourd'hui le Nouveau-Brunswick, et l'île située à l'est du passage Canceau ou Fronsac, l'île du Cap Breton, ainsi que l'île St. Jean, appartenaient à la France et relevaient en partie du gouvernement de Québec. C'est en passant de l'autre côté de ces limites qu'un certain nombre d'Acadiens, ceux de Beaubassin et des environs, échappèrent aux Anglais. Encore furent-ils poursuivis jusqu'à Beauséjour. De Beauséjour ils se replièrent vers Memramcook, Petitcodiac, Chipoudy, Gêdaïque (2), Miramichi et l'île St. Jean. De Boishébert, avec cent cinquante ou deux cents hommes, se joignit à eux. Attaqué dans le fort de la rivière St. Jean par trois navires anglais, il avait mis le feu à la place qu'il ne pouvait défendre, et était venu avec ses soldats se mettre à la tête des Acadiens réfugiés à Gêdaïque. Les femmes se retirèrent dans les forêts, et Boishébert avec sa petite troupe se mit à harceler les Anglais autant que le pouvaient faire des hommes mal armés et brisés par le malheur.

Lorsque l'orage fut passé, que les Anglais, contents de leurs faits d'armes, se partageaient bravement les dépouilles des proscrits, les

(1) Les Anglais enlevèrent des Mines seulement, 2,000 bœufs, 3,000 vaches, 5,000 veaux, 1,200 moutons, 800 cochons et 600 chevaux. Ceci peut donner une idée de l'aisance des Acadiens et du motif principal par lequel les Anglais étaient mus. Les terres furent ensuite données à des nationaux qu'on fit venir du Massachusetts, du Connecticut, etc. Dans le même temps, les malheureux Acadiens jetés sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre mouraient de faim par centaines à la porte de ceux-là mêmes auxquels on donnait leurs terres. En plusieurs endroits on les repoussa à la haute mer pour les y voir périr ; ailleurs ils furent jetés en prison ; et à Philadelphie on essaya de vendre comme esclaves, sur le marché des nègres, 450 Acadiens naufragés près de cette ville !

(2) Aujourd'hui Grandigne, à six milles au nord de Shédiac.

Acadiens, perdant tout espoir de recouvrer leurs biens, se répandirent sur les côtes du Golfe St. Laurent, dans les villages déjà établis, ou fondèrent de nouveaux établissements. C'est ainsi que se sont formées les paroisses acadiennes situées depuis le Cap-Pélé, jusqu'à Miramichi et la Baie des Chaleurs, et dont la plupart existent encore aujourd'hui. Celles qui étaient établies depuis quelques années, Memramcook, Petitcodiac, Beauséjour, Tintamarre, Gédaique, Miramichi, avaient pour fondateurs et habitants, des émigrés des Mines, de Cobéguet, de Beaubassin surtout, et quelques-uns de la rivière Annapolis. Il n'était venu de cette dernière place que des Blanchard, Girrourard, LeBlanc, Levron, Dupuys et Poirier : *pas un seul Martin*. Les Martin qu'il y avait alors dans le Nouveau-Brunswick, venaient, selon toutes les apparences, de Beaubassin ou des Mines ; ils étaient au nombre de 7, dont 3 à Chipoudie, 1 à Beauséjour et 3 à Petitcodiac. De ces trois villages les deux premiers sont aujourd'hui anglais.

Les réfugiés qui, de Gédaique et de Miramichi, traversèrent à l'Île St. Jean, y trouvèrent plus de 3,000 de leurs compatriotes, Acadiens émigrés et Français, établis déjà depuis assez longtemps (1) en divers endroits (2). Quoique les Anglais, en 1763 aient décimé l'Île des neuf-dixièmes de la population, sans que nous sachions ce que sont devenus les proscrits ou les victimes (3), un fait demeure certain, c'est que les Acadiens que nous y trouvons aujourd'hui, ne descendent pas des colons primitifs, mais des réfugiés de la Nouvelle-Ecosse.

Les Acadiens qui tombèrent entre les mains des soldats anglais en 1755, ceux des Mines au nombre de 4,000, ceux de la rivière

(1) En 1720, il y avait déjà fixées à Port-Lajoie (près de Charlottetown) 14 familles venues de Bretagne, de Normandie, de Saintonge et deux familles Acadienne, *Haché* dit *Galand*, et *Martin*. En 1735, sur environ 80 familles établies à l'Île St. Jean, 21 venaient de Normandie ; 7 de Saintonge ; 4 de Gascogne ; 4 du Béarn ; 3 de Bretagne ; 2 du Canada, 1 d'Espagne ; et 35 de l'Acadie, dont 3 Martin. Aucun de ces Martin ne venait de la rivière Annapolis. C'est ce qu'il appert par les correspondances et rapports des gouverneurs anglais. Voir *Nova-Scotia archives*, p. 48, etc.

(2) A Pointe-Primo, Grand-Anse, le Marais, Grand-Ruisseau, Rivière-du-Nord, Rivière du Nord-Est, Havre-St.-Pierre, les Etangs, Malpec, Bédéc, rivière de la Traverse, Pointe de l'Est, Port-Lajoie, etc.

(3) M. Rameau est d'opinion qu'une partie d'entre eux s'étaient retirés au Cap-Breton et à la Baie-des-Chaleurs, aux premières rumeurs de l'arrivée des navires Anglais, échappant ainsi à l'enlèvement général. En comparant les noms des Acadiens qui résident aujourd'hui au Cap-Breton et à la Baie des Chaleurs, avec les noms de ceux qui habitaient l'Île à la date de leur déportation, j'ai acquis la conviction qu'un bien petit nombre de ces proscrits ont jamais gagné le Cap-Breton, la Baie-des-Chaleurs, ni aucune partie du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse. Que sont-ils devenus ? Mystère ! Ils étaient plus de 8,000 !

Annapolis au nombre de 1,300 ou peut-être plus, et 1000 à 1200 enlevés à Beaubassin et aux autres villages moins peuplés, furent jetés dans les colonies anglaises. Quelques-uns périrent à la haute mer ; les Américains en laissèrent mourir de faim plusieurs centaines, et un grand nombre perdirent la vie dans les bois, cherchant, celle-ci leurs maris et leurs enfants, ceux-là leurs épouses et leurs parents.

Des prisonniers de Grand-Pré un convoi de 1500 personnes avait été dirigé sur la Virginie. Repoussés des côtes et des havres, ils furent conduits en Angleterre et dispersés à Liverpool, Southampton, Penryn et Bristol. En 1762 le duc de Nivernais envoya, pour s'enquérir d'eux, en Angleterre, M. de la Rochette. Il n'y en restait plus que 786 vivants. Le gouvernement leur permit de passer en France l'année suivante. Le duc Descars en accueillit un grand nombre qu'il installa dans sa terre de Montoirou, sur les communes d'Archigny, au pays de Chatelleraud. Les autres passèrent à Belle-Ile-en-Mer. Peut-être quelques-uns d'entre eux furent-ils expédiés à St. Domingue, à la Martinique, et aux Iles St. Pierre et Miquelon, avec leurs frères de Louisbourg qui, déportés en France par les Anglais en 1745 et en 1749, y furent envoyés au nombre de 500, et à Cayenne, au nombre de 100 personnes environ. Il y en eut de dispersé jusqu'à l'île Corse, dans la Méditerranée, et à la Guyane dans l'Amérique du Sud.

Un autre convoi d'Acadiens avait été débarqué au Maryland, 1,200 prisonniers environ. Une partie s'établit aux environs d'Annapolis, capitale de l'Etat, et le reste passa à la Louisiane. Ils furent rejoints dans cette colonie par un nombre assez considérable de leurs compatriotes venant de la Georgie. Ces derniers avaient été envoyés d'abord au nombre de 2,000 vers la Caroline, et repoussés de là à la haute mer. Les Américains n'eurent pas honte de chasser de leurs villes et même de leurs rivages, ces proscrits qu'ils étaient allés, à grands frais, avec des vaisseaux et des soldats, enlever de leurs paisibles villages pour s'emparer de leurs terres, de leurs troupeaux et de leurs biens, et qui maintenant étaient sans ressource et sans pain.

La quatrième de ces cargaisons humaines consistant en 615 personnes, hommes, femmes et enfants, tous pris à Grand-Pré, fut la plus cruellement éprouvée. Elle était destinée à la Pensylvanie ; elle échoua près de Philadelphie. Les autorités de la ville délibérant sur l'hospitalité à donner à ces malheureux, résolurent de les vendre comme esclaves sur le marché des noirs. Mais les Acadiens opposèrent une résistance si énergique qu'on n'osa pas les pousser au désespoir. On se contenta de les laisser périr de

faim et de misère. Cependant ils ne furent pas abattus par tant de malheurs; le souvenir de la patrie perdue leur donna de nouvelles forces, et puisqu'il fallait mourir, ils résolurent d'aller mourir sous le soleil qui les avait vus naître. On les vit reprendre péniblement, avec les femmes et les enfants, le chemin de la patrie. Près de mille lieues les en séparaient. Ils étaient parvenus déjà à gagner New-York, et quelques-uns Boston, quand le gouverneur Lawrence les fit arrêter de nouveau! En vain demandèrent-ils justice au roi d'Angleterre, pour eux et tous leurs compatriotes dans une pétition où l'innocence des Acadiens dépossédés est énergiquement démontrée; leur réclamation fut méprisée, et le chemin de la patrie resta fermé devant eux. Que sont-ils devenus? Leur sort, comme celui d'un grand nombre de leurs compagnons d'exil, est resté ignoré. Plus de deux cents étaient déjà morts de misère; je suis porté à croire avec M. Bourassa, l'auteur sympathique de *Jacques et Marie*, que le reste se rendit, en grande partie du moins, au Canada. Ceux qui restèrent à New-York s'y établirent ou furent envoyés à St. Domingue, aux Antilles. Nous savons en effet, qu'en 1763, après la conclusion du traité de paix entre la France et l'Angleterre, 418 Acadiens furent transférés de New-York à St. Domingue, mais qu'il en restait un certain nombre dans l'Etat. M. Rameau pense que ces nouveaux proscrits avaient été enlevés à l'Île St. Jean.

Sur les 2,000 déportés que nous avons vus repoussés des côtes de la Caroline, 900 parvinrent à se rendre maître de leurs navires. Ils revinrent à la rivière St. Jean, où ils trouvèrent de Boishébert, et s'employèrent ensemble, pendant quelque temps, à donner la chasse aux Anglais. Mais leur nombre s'étant accru de malheureux qu'ils arrachaient aux Anglais, ou qui venaient d'eux-mêmes les rejoindre, ils manquèrent bientôt de vivres et de toutes choses nécessaires à la vie. La plupart d'entre eux, (parmi lesquels je vois des Denys, des Dugas, des Guilband, des Gourdeau, etc.,) se rendirent au Canada. Ceux qui restèrent, remontèrent la rivière jusqu'à Ecoupag, aujourd'hui Frédéricton, où il y avait un établissement acadien déjà ancien mais peu important. Ce surcroît de population amena la disette dans le village. Pour éviter la famine, un certain nombre d'entre les proscrits furent contraints bientôt de reprendre de nouveau le chemin de l'exil. Cette fois, ils se dirigèrent au Canada.

Frédéricton; grâce à l'énergie des Acadiens qui croyaient avoir trouvé enfin un abri—étant au milieu des bois—contre leurs persécuteurs, devint en peu de temps florissant et prospère. Mais un loup rôdait autour de la bergerie. S'il laissait en tranquillité le

troupeau, c'était pour donner aux agneaux le temps d'engraisser et de croître, et parce qu'il était lui-même, pour le moment, gorgé de victimes. Ce loup, comme toujours, c'était les Anglais. En 1784, ils vinrent de nouveau déposséder de leurs terres et habitations ces infortunés et courageux colons, qu'ils chassèrent "dans un désert sauvage, au centre des montagnes du Nouveau-Brunswick et du Maine, à vingt-cinq ou trente lieues de toute contrée habitée" (Rameau). Ce désert s'est transformé, depuis, en un vaste établissement acadien, nommé Madawaska.

Un cinquième convoi, composé uniquement de ceux de la rivière Annapolis, avait été transporté à Boston. Plus heureux que leurs compagnons d'exil, on leur permit, en 1763, de revenir, non pas sur leurs terres, mais sur une partie déserte de la Nouvelle-Ecosse, dans le comté de Digby. Ils trouvèrent sur ces côtes rocheuses et arides un certain nombre de leurs compatriotes d'Annapolis également, qui s'étaient soustraits aux recherches des Anglais en se tenant longtemps cachés dans les bois, et qui vivaient de pêche, n'osant pas se livrer à l'agriculture. Ils s'établirent tous ensemble le long de ces côtes jusqu'au Cap Sable, et sont devenus les ancêtres des Acadiens que nous y trouvons aujourd'hui.

La majorité des habitants de Beaubassin, de Cobéguit et des autres établissements de la Baie Fundy, à l'exception des Mines, avaient échappés aux Anglais en se réfugiant de bonne heure, dès 1750 et avant, de l'autre côté des limites, à Beauséjour, Memramcook, Gêdaïque, à l'île St. Jean, sur les côtes de la Baie des Chaleurs et jusqu'au Canada.

Quelques-uns cependant réussirent à passer les jours d'orage sans laisser le sol de la Nouvelle-Ecosse, les bois leur servant, comme à ceux de Port-Royal, de lieu de refuge.....et de souffrance. La forêt pour eux, la forêt humide et malsaine le printemps et l'automne, glaciale et couverte de neige pendant cinq mois de l'hiver, était un privilège enviable au prix de l'exil amer et sombre. S'ils étaient sans pain et sans vêtement à peine, ils pouvaient au moins donner quelques consolations, prodiguer les soins de leur affection à ceux qui souffraient, une épouse, des enfants (1); pour les autres, ils se voyaient séparés de ces êtres chéris, sans espoir de les retrouver jamais, sans savoir, anxiété plus dure que la mort, si quelqu'ami était auprès d'eux pour les consoler, s'ils avaient péri de misère et de faim; peut-être étaient-ils encore dans le

(1) Haliburton rapporte qu'il restait "en 1760, près de Cornwallis, au sud de "Grand Pré, un petit débris de la population française. Ils n'avaient pas mangé de "pain depuis cinq ans et vivaient dans les bois Ils n'osaient pas retourner "cultiver la terre."

fond des vaisseaux, peut-être dans les bois, peut-être, vendus en esclavage!

Peu-à-peu ils se hasardèrent à sortir de leurs retraites, et se fixèrent vers le nord et l'est de la Nouvelle-Ecosse. Ils furent rejoints pendant quelques années par des déportés qui revenaient isolément, soit pour mourir sous le ciel qui les avait vus naître, soit dans l'espoir d'y retrouver, comme à un rendez-vous, quelque membre épars de leur famille.

Au Cap-Breton, le sort des habitants fut moins malheureux qu'à la Nouvelle-Ecosse. Ils furent, il est vrai, deux fois expatriés, en 1745 et 1759; mais les Anglais alors usaient du droit de la victoire, et au lieu de détruire leurs prisonniers en les séparant dans leurs familles, et les dispersant ensuite à tous les vents, ils les débarquèrent, les habitants au moins (1), à la Rochelle, en France. Aux yeux des Anglais, Louisbourg et ses environs constituaient toute la partie habitée du Cap-Breton. Grâce à cette erreur, les quelques habitants disséminés le long des côtes, pêcheurs pour la plupart, et apparemment originaires de la Bretagne, de la Normandie et de la Gascogne, ne furent pas molestés dans leurs humbles retraites. Ils sont devenus, avec un certain nombre d'Acadiens, principalement ceux qui habitaient près de la ligne du territoire français en 1755, et qui purent se sauver par la Baie-Verte ou par Chédabouctou, la souche de la population acadienne que nous y trouvons aujourd'hui (2). Mais ni les uns ni les autres n'avaient jamais contracté d'alliance avec les sauvages qui étaient en très-petit nombre au

(1) A la suite de la prise de Louisbourg, en 1758, les soldats au nombre de 5,637 furent transportés en Angleterre.—Haliburton, p. 206.

(2) M. Rameau croit qu'il vint au Cap-Breton un assez grand nombre d'émigrés de l'île St. Jean vers 1763, fuyant les Anglais. Je pense, au contraire, que ce nombre était très limité; d'abord parce que je ne retrouve pas parmi les habitants du Cap-Breton, aujourd'hui, les noms des premiers colons de l'île St. Jean; ensuite, parcequ'en 1759, lors de la déportation des habitants de Louisbourg, le nombre de ceux qui restèrent dispersés sur les côtes s'élevait, d'après l'estimé de M. Rameau lui-même, "à un millier d'âmes dont les deux tiers étaient originaires de l'Acadie," et Haliburton dit qu'en 1772, quatorze ans plus tard, la population française du Cap-Breton était de 800 personnes à peu près. S'il était venu un grand nombre d'Acadiens de l'île St. Jean, en 1763-4, la population du Cap-Breton aurait augmenté d'autant; et même en admettant que le chiffre de "un millier d'âmes" en 1758, donné par M. Rameau, soit trop élevé, et que celui de 800, en 1772, ne le soit pas assez, on ne saurait trouver place à l'installation d'un nombre considérable de nouveaux immigrants venus dans l'intervalle.

Dans l'un et l'autre cas, l'intégrité du sang, chez les Acadiens qui résident aujourd'hui au Cap-Breton, est sauvegardée et prouvée, puisque les premiers colons de l'île St. Jean venaient de la Normandie, de Saintonge, de la Gascogne, du Bearn, de Bretagne, et que les habitants primitifs du Cap-Breton venaient de France également.

Cap-Breton et qui, aujourd'hui encore, n'y figurent que pour un chiffre très-insignifiant, et aucun de leurs descendants n'en a contracté depuis, à ce que je puis constater par les recherches que j'ai faites à ce sujet.

Ces quelques détails sur le sort des déportés acadiens de 1755, nous font voir l'origine des groupes épars de leurs descendants que nous retrouvons aujourd'hui tant dans la vieille Acadie, qu'en diverses parties de l'Amérique et de l'Europe, et nous permettent de suivre la trace de leur lignée jusqu'à l'arrivée de leurs premiers ancêtres dans le pays.

Mais ici se présente une difficulté qui a coûté d'immenses recherches à M. Rameau. Ayant avancé l'assertion hardie " qu'il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang indien dans les veines," et n'ayant plus, depuis 1686, de mariage mixte à enrégistrer, il lui fallait nécessairement rattacher, d'une manière directe, les Acadiens actuels aux prétendus métis dont Port-Royal, à cette date, était peuplé. C'est ce qu'il a entrepris de faire, malheureusement, avec un travail et une habileté dignes d'un meilleur sort. Ce résultat obtenu, ou plutôt s'imaginant avoir obtenu ce résultat, il ne lui restait plus en quelque sorte qu'à surveiller le travail, et la fusion s'opérait seule, comme par enchantement. En effet, le plus difficile était de faire descendre en droite ligne tous les Acadiens que nous trouvons aujourd'hui au N. Brunswick, à la N. Ecosse, au Cap-Breton, et à l'Île Prince-Edouard, des ancêtres de 1686; de 1686, il les fait sortir, par compression, des 47 familles primitives trouvées au recensement de 1671; et celles-ci, des compagnons de Poutrincourt en 1606. Comme il avait eu soin de multiplier les mariages avec les *squaws* en raison de la rareté des femmes européennes, et que les premières ne sont arrivées en Acadie qu'après 1632, les chefs de la race, " les familles originaires " avaient pris dans cette période de temps, de 1606 à 1671, cette dose de sang indien dont, malgré le système de dépuratation religieusement suivi par leurs descendants, chacun des arrières-neveux conserve encore aujourd'hui une teinte légère.

C'était La Tour surtout et ses compagnons par qui cette fusion avait été opérée. Les documents de l'Histoire en mains, nous avons radicalement extirpé La Tour, ses compagnons et leurs prétendus enfants du grand arbre de la famille acadienne, et prouvé que l'implantation de cet arbre dans le pays ne remonte pas plus haut que 1632. D'autres documents vont faire voir l'inexactitude de cette nouvelle supposition de l'auteur de *La France aux Colonies*,

cinquième erreur dans laquelle il est tombé en voulant soutenir jusqu'au bout une hypothèse insoutenable.

“ En compulsant, dit-il, et en comparant les recensements, “ nous sommes arrivés à acquérir la preuve à peu près rigoureuse que les quatre cinquièmes (des Acadiens) sortent des quarante-sept familles primitives que nous signale le premier recensement de 1671 ” (1).—Au renvoi, pages 152 à 154, il commente longuement cette assertion qu'il termine par ces mots : “ Il nous paraît donc évident que plus des trois quarts de la population acadienne proviennent de 47 familles (souches) de 1671, qui, formant alors 400 personnes, se trouvent en avoir produit aujourd'hui (1850) près de 80,000..... Sans la déperdition éprouvée dans les proscriptions de 1755 et de 1763, nous trouvons peut-être que les 47 familles de 1671 auraient donné le jour à une véritable petite nation de 130 à 140,000 âmes.”

La première énonciation ne rattachait que les Acadiens du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, aux métis de 1671 ; celle-ci, et M. Rameau ne pouvait pas l'éviter, y rattache sans restriction tous ceux qui descendent des Acadiens. Voilà donc qu'aux Antilles, en France, dans l'Amérique du Sud, aux Etats-Unis et surtout au Canada, il se trouve une partie de la population qui a “ quelques gouttes de sang indien dans les veines.” Remarquons l'empiétement de la conclusion sur les prémisses. C'est d'abord “ les quatre cinquièmes ” des Acadiens, soit 65,000 sur 80,000, qui proviennent des 47 familles primitives, ensuite plus des trois quarts ; mais dans la recapitulation ce sont tous les descendants des Acadiens, à l'étranger et au pays, 130 à 140,000 qui en proviennent. Je veux bien que ceci soit passé inintentionnellement sous la plume de l'auteur. Voyons les faits.

Nous connaissons, par l'extrait que j'ai donné du recensement de 1671 (2), les noms des familles acadiennes dans le pays à cette date. Au recensement de 1686, je trouve, à Port Royal même, vingt-trois nouveaux chefs de familles venus de France dans l'intervalle, un Arsenault, Bastarache, Barillot, Benoit, Jeanne Rouselière, veuve de Chatillon dit Godin, Deforest, Douaron, Fardel, Garault, Guillaume, Godin, Henry, Joan, LaPerrière, Larivière (décédé), veuve M. Brun, Le Borgne (seigneur du lieu), Leuron, Lort, Mius D'Autremont (épouse décédée), Margery, Prince, Pré-

(1) Rameau, p. 94.

(2) Voir page

jean, Tourangeau. Au Cap-Sable il y a deux Mius, mariés à deux filles de LaTour par sa seconde femme ;

Aux Mines.—Martin Aucoin, âgé de 35 ans, LaBoue, LaPierre, Pinet, Rivet ;

A la Rivière St. Jean.—Deux Damours mariés à deux Guignon, un autre Damours, Martignon ;

A Passamaquoddy.—Aubin, Desorcis ;

A Megais.—Dubreuil et quelques domestiques, Martel ;

A Beaubassin.—Cottard, Cochu, LaBarre, LeNeuf et cinq domestiques ; Léger, Gabriel, Larché, Lagassé (fille) et Pertins ; Laval-lée, Lagassé, Mercier, Miraude, Mignault.

Il y a encore à *Mirliguai*che, un Laverdure ; à *Port-la-Hève*, un Prévost, Petit-Violon, Vesin, Michel, deux Lejeune ; à *l'Île Percée*, un Lépine, LeGascon, Boissel et Lamothe ; et quelques familles à *Pentagoët*.

Tous ces noms sont étrangers au recensement de 1671, et forment, par conséquent, autant de souches nouvelles. Sur 143 familles établies à Port Port, aux Mines et à Beaubassin, en 1686, 103 sortent de celles de 1671, et 40 sont d'importation postérieure. Dans les autres établissements, nous trouvons encore une vingtaine de noms nouveaux, ce qui fait en tout une soixantaine de familles arrivées depuis 1671 ; soit, cinquante souches à opposer aux quarante-sept souches primitives. En voilà déjà assez pour secouer jusqu'à sa base la charpente de M. Rameau, même en supposant qu'il ne soit pas veu d'émigrés nouveaux après 1686.

Mais si, à ces soixante familles, vous joignez celles qui sont venues de 1686 à 1710, pendant que l'Acadie appartenait encore à la France (1) ; si vous admettez que la population du Cap-Breton descend, pour la moitié à peu près, des Français et le reste des Acadiens, vous arriverez inévitablement à la conclusion que les Acadiens d'aujourd'hui ne descendent pas, ni en entier, ni pour les quatre-cinquièmes, ni même pour les trois-quarts des "47 souches" de 1671. Ajoutez à cela, celles d'entre les *familles-souches* de 1671, qui ont été déportées en France en 1710, celles qui se sont éteintes ou qui ont disparu de manière ou d'autre du sol acadien, et celles qui ne sont pas revenues de l'exil après 1755, et la proportion du sang des 47 familles primitives se trouvera en-

(1) Je ne puis préciser, par moi-même, n'ayant pas eu l'avantage de me procurer le recensement de 1709, le nombre des familles émigrées en Acadie pendant ces 24 ans. M. Rameau en mentionne 19. Ce nombre me semble limité vu le chiffre des immigrations antérieures, mais je veux m'en tenir au calcul de M. Rameau.

core affaiblie d'autant chez les Acadiens actuels. (1). Je ne fais pas mention non plus de l'Île Prince-Edouard dont les premiers colons venaient directement de France; douze familles sur quatorze en 1620, et 29 sur 60 en 1628, étaient françaises, les autres acadiennes.

Pour avoir une plus juste idée de la proportion dans laquelle les 47 familles-souches de 1671 entrent dans la procéation de la race acadienne actuellement existante, j'ai fait un petit relevé des familles que nous trouvons aujourd'hui au N.-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse, au Cap-Breton et à l'Île Prince-Edouard. Je n'ai pas la prétention de croire ce relevé complet, n'ayant pu par moi-même visiter village par village ces trois contrées, mais tel que je le donne, il est amplement suffisant pour faire rabattre immensément M. Rameau dans ses conclusions. Les noms de familles que j'indique sont des noms étrangers aux 47 noms de 1671 (voir page). S'ils sont en grand nombre, j'ajoute après le nom du village où ils résident un petit astérisque (*), et s'ils sont très nombreux j'en ajoute deux (**)

Amirault, Metaghan, N. E. (2), New-Edimburgh N. E., Pubnico** N. E., Saulnierville * N. E., Weaver Settlement N. E., St. Basile N. B.

Aubé, Metaghan, Saulnierville, N. E.

Aubie, Petit Rocher * Madisco, N. B.

Arseneault, Alexandria, Ellerslie, Muddy Creek, Skimmers Pond, St. Félix, Tignish &c, l'Île P. E.; Shédiac, Poquemouche, Madisco, Négauouac (Haut), Petit Rocher, Poguemonche (Bas), Eel River; Dalhousie *, Shocpish, Ardouane, Cap-Pélé, Barachois, Grandique, Bouctouche, Tracadie*, St. Louis dans le N. B.; Menoudie, N. E.

Allard (Canadien), Pictou, N. E.; Madisco, N. B.

Allain, Bouctouche *, Neguonac * (Haut), Kajibougouette, Dalhousie, Shocpish, N. B.

Avary, Poulamond, Descouse au Cap-Breton. (3).

(1) Il y a un assez grand nombre d'entre ces familles de 1671 que nous ne retrouvons plus aujourd'hui en Acadie, (N.-Ecosse, N.-Brunswick, l'Île Prince Edouard et Cap-Breton) ou seulement en très-petit nombre. Tels sont les Courpon, Aucoin, Belou, Bertrand, Dupeux, Gougeon, Guille-haut, Grangé, Joffriau, Lanoue ou Lanaux, Labathe, Scavoye, etc. Or ces familles sont au nombre des 47 souches.

(2) N. E. signifie Nouvelle-Ecosse, N. B. Nouveau-Brunswick, I. P. E. l'Île Prince Edouard et C. B. Cap-Breton.

(3) Il peut m'arriver quelque fois de placer dans la Nouvelle-Ecosse des villages situés au Cap-Breton. Ceci provient de ce que le Cap-Breton formant aujourd'hui une partie de la Nouvelle-Ecosse, la plupart écrivent N. E. au lieu de C. B. après le nom de la place.

Albert, Ardoise (Haut), C. B. ; Silverstream, St. Basil, Bouctouche, Bakers Creek *, Caraquette (Bas) *, Grand Anse, St. Leonard, St. Francis, Green-River, N. B., &c.

Ayotte, Green-River, Bakers Creek, St. Leonard, St. Basile, N. B.

Aubin, St. Léonard, N. B.

Auger, Bouctouche, N. B.

Buote, Tignish, St. Félix, Rustico, I. P. E.

Bréhaut, (?) (1) Sommerside, Murray Harbour, I. P. E., Dauglassfield, N. B.

Blanchard, St. Félix, I. P. E. ; Ardouane, Caraquette (Bas) * Grand Anse *, Lamecque, Poquemouche (Bas), N. B.

Boyer, (?) South Port, East Florence (?), Victoria Corner(?), N. B.

Berbine, Minoudie, N. E.

Bouthilier, Lower Ward (?), Indian Harbour, Baie Ste. Marguerite **, North Sydney C. B. ; (Le Bouthilier) Caraquette (bas) et Chipaghan (?) N. B.

Barette, Ardoise (Bas), N. E.

Blais (?), Indian Road, Gore, N. E.

Boucher, Havre à Boucher *, Goshen, Petite-de-Grat, N. E. ; Arichat *, Rivière Bourgeoise, C. B. ; Richibouctou (Village), Edmonston, Shocpish, Caraquette (Bas), Bouctouche, Chipagan, etc., N. B.

Benoit, Havre à Boucher, Tracadie *, Barrios-Beach, Pomquit, N. E. ; Descoué, Arichat, &c. C. B. Tracadie * N. B.

Belfontaine, Havre à Boucher N. E.

Bezanson, Hammons Plain, Goshen, Oak-Point, N. E.

Bonand, Chezzetcook (Est) N. E. ; Bonan ou Bonin, Descouse, C. B.

Bellefontaine, Chezzetcook (Est) N. E. ; Port Felix, Arichat. C. B.

Barnabé, (?) Digby N. E.

Bouton, Arichat (Ouest) *. C. B.

Brossard, Arichat (Ouest), Arichat, C. B. ; Pomquit Forks, Pomquit Chapel, N. E.

Briand, Ardoise ** (Haut) N. E.

Berthier, " " "

Baron, (?) " " "

(1) Le point d'interrogation (?) placé après un nom signifie un doute à savoir si la famille est française ou anglisée.

- Bejean*, Tracadie, N. E.
Beaumont *, Tracadie, N. E., Memramcook, N. B.
Bartheaux, (?) Somerset, Sawmill-Creek, N. E.
Boudrias, Salmon River, Cap-Cove, N. E.
Boniface, " " N. E.
Belfour, (?) Rocklin, N. E.
Béranger, Rivière Bourgeoise, N. E., Baker's Creek, N. B.
Bailleul (?), Port Hawkesbury, C. B.
Blancpied, Arichat, C. B.
Beauséjour, " "
Bourney, Port Acadie, N. E.
Bonnanfand, " " " *
Blain, " " "
Bois, Petite-de-Grat, N. E.; St. Basil, N. B.
Bertin, Middle River, Madisco, Grand-Anse, Elm Tree, N. B.
Bastarache, Richibouctou (Village), Bouctouche **, N. B.
Bijeau, Pocomouche (Bas), N. B.
Babineau, Cap de Richiboucton, St. Louis, Kajibougouet, Grandig-
 gue, N. B., Arichat (Ouest) C. B.
Bariault, St. Louis *, N. B.:
Beaulieu, Green River *, Edmonston, Colebrooke, Bakers Creek,
 St. Basile *, Andover, St. Léonard, N. B.
Bellefleur, Green River, St. Léonard, St. Basile, N. B.
Bernier, " " Goshen, Edmondston, Colebrook, St. Léon-
 ard, N. B.
Bernard, Rivière aux Anguilles, N. B.
Bichaud, " " " Poquemouche, N. B.
Bertrand, Edmondston, N. B.
Balfour, Dalhousie, N. B.
Berlinguet, " "
Bourgoin, Colebrooke, ; Green River, N. B.
Bouthotte, " " N. B.
Brideau, Caraquette (Haut) N. B.
Baudin, " (Bas) "
Barbour, Belledune, N. B.
Basset (?), Balmoral, N. B.
Bastille, Baker's Creek, N. B.
Bérubé, " " St. Léonard, Silverstream, N. B.
Bouchard, " " Green River, N. B.
Barthe, Bouctouche, N. B.
Basque, Tracadie *, Bouctouche, N. B.
Bredo, Tracadie *, N. B.

- Bordage*, St. Louis, N. B.
Barbe, (?) St. Léonard, N. B.
Brisson, Chipaghan, N. B.
Bourgoyne, " " N. B.
Boutin, St. Basil, N. B.
Barthelotte, Ste. Anne (Glocester) N. B.
Bélanger, Silverstram, N. B.
Bossé, " " "
Bulger, (?) Chipaghan, N. B.
Bonnevie, Cap Pélé, N. B.
Chiasson, ou *Chaisson*, St. Félix, I. P. E. ; St. Marie (Gloucester)
Chipagan *, *Lamecque* *, *Caraquet* (Bas) *, *Alexander's Point* *,
 N. B. ; *Shool Bay*, N. E.
Cheverie, *Souris*, I. P. E. ; *Richibouctou* (Village d'en bas), *Ar-*
douane N. B.
Collet, *Bouctouche*, N. B.
Corbin, St. Léonard, N. B.
Carrier, St. Basile, *Baker's Creek*, N. B.
Castonguay, " " N. B.
Chamard, " " "
Charette, " " "
Clavette, " " "
Cabot, *Shipaghan*, N. B.
Chassé, *Hanwell*, *Green River*, N. B.
Clément, *Grand Anse* *, N. B.
Colombe, *Glenlevit*, N. B.
Courrie, (?) *Rivière aux Anguilles*, N. B.
Côté, *Colebrooke*, N. B. ; *Tracadie*, N. E. ; (*Costé*) *Arichat*, C. B.
Chouinard, *Caraquet* (Bas), N. B. ;
Cœur, " " "
Clair, *Bakers Creek*, N. B.
Clavel, " " "
Cloutier " " "
Collin, " " "
Correau, " " "
Caron, " " "
Chassé, " " * "
Constant, *Grandigue*, N. B.
Collet, *Grandigue*, N. B.
Chenard, *Bakers Creek*, N. B.
Canneau, *Alexander's Point*, N. B. ;

- Clairmont*, Rivière Tusket Ouest, N. E.
Cordeau, (?) Rivière Bourgeoise, N. E.
Desroches, Miscouche *, St. Félix *, I. P. E. ; Bouctouche *, Nigauac, (Bas) N. B., Arichat, C. B.
Doiron, Rustico, I. P. E. ; Barachois, Grand-Anse, Caraquet *, N. B. ;
Pomquit, Havre-à-Boucher, N. E.
Dudier, Cap-Pélé *, N. B.
Dupuys, " St. Léonard, N. B.
Desprez, Cacagne *, (Duprez) Bouctouche, N. B.
Dollard, Bouctouche, N. B.
Duplessis, " Green Point, N. B.
Debon, (?) Upham, N. B.
Drysdèle, Tracadie, Hanwell, N. B.
Dugaray, " Cap-Pélé, Caraquet, Alexander's Point *, Chipaghan **, Poguémouche, Madisco, Lamecque, N. B.
Duc, (?) Ste. Marie (Gloucester), N. B.
Dubé, St. Léonard *, Colebrooke, Green River, N. B.
Dupont, St. Léonard, Poguémouche, N. B.
Dechènes, St. Basil, Green River, N. B.
Desjardin, " N. B.
Dulu, " "
Durand, " "
Devercaux, Green Point *, (Devereux) Doyle Settlement, N. B. ;
Ardoine (Bas) N. E. (Devereux) Ile St. Pierre, C. B.
Dugald, Edmonston, N. B.
Dumont, "
Degrâce, Caraquette (Rivière), Chipagan *, N. B.
Dufour, " " Silverstream "
Duval, " " "
De Blois, (?) Bathurst "
Drapeau, Balmoral, "
Digné, Bakers Creek *, "
Dionne, Silverstream, "
Dumarest, Chipaghan, "
David, Richibouctou, "
Degrassi, Petit Rocher, Madisco *, "
Delonge, New-Castle, "
Degras, " "
Duclos, Lamecque, N. B.
Deveau, Green River, N. B. ; Saulnierville, Salmon River **, Brookville, Brighton, Rivière au Castor, Arichat (Ouest), Baie Ste Marie, New-Edimbourg, Mataghan, N. E.

Desloriers, Sacville (Halifax comté), Pomquit, Barriau Beach, Arichat Ouest, Tracadie **, Merland, Tracadie (Petit), N. E.

D'Entremont, Pubnico **, Eel Brook, Pubnico (Est), Belliveau Cove, Metaghan N. E.

Decoste, Port Felix, Cap-Jack, Barriau Beach, Arichat, Tracadie, Havre à Boucher * N. E. ;

Dillon, Pomquit *, Cap Sable, Digby, N. E. ; St. Félix, I. P. E.

Deblois, (?) Bridgetown N. E.

Doray, Arichat (Ouest) C. B.

Devillair, Rivière Tusquet (Ouest) *, N. E.

Dion, Pomquit, N. E.

Desbarres, Minudie, N. E.

Dereau, Mavillet *, “

Egré, Rivière Caraquette, N. B.

Esliger, Rivière aux Anguilles, N. B.

Ferraud, Rivière Caraquette, N. B.

Frigan, “ “ “ (Erigaud), Grand-Anse *, N. B.

Friolet, “ “ “

Fournier, Dalhousie, Edmundston, Green Point *, Green River *, Petit Rocher, St. Basil *, Tracadie, N. B. ; Port Acadie N. E.

Fontaine, Deer Island (?), Kajibougouette, N. B. ; Cap Ste. Marie N. E.

Filibert, Edmundston, N. B.

Francoeur, “ Silverstream, N. B.

Fortune, Rivière aux Anguilles, N. B.

Fisette, Havre à Boucher, N. E.

Fougère, Havre à Boucher *, N. E.

Fougère, Petite-de-Grat * N. E. ; Poulamond *, Rivière Bourgeoise, Arichat *, C. B. ; Barachois, N. B.

Forgeron, Arichat Ouest *, C. B.

Ferrier, (?) Arichat “

Gould, Cap-Pélé, N. B., Sommerside (?) I. P. E. ; Rivière-Hébert (!) Napan *, Minoudie, Lower Cove, Long Island (Près Grand-Pré) N. E.

Gallant, Rustico *, Alexandria, I. P. E. ; Bouctouche, St. Louis *, Barachois, Shédiac, Grandigue, Richibouctou (Village), N. B. Kentville *, Jeddore, N. E.

Goguin, Bouctouche, Cocagne *, N. B.

Gosselin, “ N. B.

Giguard, Ste. Marie (Gloucester) *, Lamecque *, Alexander's Point, N. B.

Godin, “ “ *, St. Louis, Chipahan, Poque-mouche, Mountain Brook *, Village Français (York) **, Grande-Anse **, Elm Tree *, Caraquette **, N. B.

- Guimond*, St. St. Silverstream, N. B.
Gagnon, St. Basil *, St. Léonard, Edmunston, Caraquette (Haut),
Baker's Creek, Barachois, N. B., Arichat, C. B.
Gilbert, St. Bazile, N. B.
Guérette, " Green River, N. B.
Goupé, Chipaghan, N. B.
Gauvin, Petitcodiac *, Shediak, Poquemouche, Grand-Anse,
Dover *, Caraquette (Bas) *, Alexander's Point, N. B.
Glazier, Petit Rocher, Alexanders Point, N. B.
Gaudry, Madisco, N. B. ; Cap Cove.
Galion, Lamecque, N. B.
Gagné, Green River, N. B.
Grenier, Colebrookc, N. B.
Girard, " "
Gétard, Green Point * Belledune, N. B.
Grouchy, Grand Anse, N. B. ; Descouse (?) C. B.
Giroux, Elm Tree *, N. B.
Goulet, Rivière aux Anguilles, Balmoral, N. B.
Gabourie, Edmunston, N. B.
Grondin, Colebrooke, N. B.
Gallien, Caraquette (Bas) N. B.
Gionet, " (") **
Gouret, " (")
Gauvreau, Bathurst. N. B.
Goyette, Arichat * C. B.
Germian (?), "
Gosson (?), Wagner, N. E.
Geltro, Tracadie *, N. E.
Gormon (?), " "
Goineau, Pomguit, N. E.
Henry, Bouctouche, St. Louis, N. B.
Hachez (1), Grandigue, St. Anne, (Gloucester) Poquemouche,
 Madisco, Lamecque, Grand Anse *, Caraquette (Haut et Bas) *,
 Alexander's Point, N. B.
Hudon, St. Bazil, Green River, N. B.
Hubert, Richibouctou (Cap) *, Grandigue, N. B.
Hianveux, Colebrooke, N. B.
Helleur, Descouse, C. B.
Hurs, Arichat, C. B.
Heureau, " "
Héméon, Rivière Tousket (ouest) N. E.

(1) Les Hachez sont de la même famille que les Gallant.

- Josse*, Descouse * C. B.
Jodry, Cheticamp *, C. B.
Jacquar, Rivière Tousket (ouest) *, Eel Brook, N. E.
Jetté, Bathurst, N. B.
Jean, Caraquette (Bas) *, Lamecque, N. B.
Jeanson, St. Louis *, Bouctouche, N. B.
Jaillet, Bouctouche, N. B.
Leroux, Arichat, (ouest) C. B.
Lacheur, " (") *
Lorrain (?), Upper Onslow, N. E.
Laurent, Ardoise (Haut) N. E.
Labille ou *Labelle* (") N. E.
Lombard, Rivière aux Saumons, Clare, N. E.
Lavany, Port Félix, N. E.
Leudon (?) Grandigue Ferry (Nord) C. B.
Le Viscomte (?) Descouse, Arichat (?) C. B.,
Langlois " " Arichat, C. B.
Le Quesne, Cheticamp, C. B.
Le Noir, Arichat *, C. B.
Le Brun, " "
Lavache " " *
La Marche [ou Le Marchand] Petite-de-Grat * N. E.
Landerat [peut-être Landry] Minudie, N. E.
Levangie, Havre-à-Boucher, ** N. E.
Leger, Squedouque, Cap Pélé *, Grandigue, Barachois *, Cocagne
 Boutouche, Grand Anse, Shocpish, Chatham, Caraquette (Haut et
 Bas) **, Rivière du Portage [Nord] N. B.
Lirette, Cap Pélé * Cocagne, N. B.
Lavoie, Bouctouche, Colebrooke, St. Bazil *, Green River, N. B.
Le Breton (?) Tracadie * [N. B.] Poquemouche (?) Négauac
 (Haut) [?], N. B.
L'Hussier, Tracadie * " N. B.
Lavigne, Tête à Gouche [Sud], Bathurst *, Nipisiguit *, N. B.
Lagassie, " " " ["] Edmundston, Green Point *, N. B.
La Rocque, Ste. Marie, [Gloucester] N. B.}
Lapointe, Grande Rivière, Rivière aux Anguilles, Belledune, St
 Basil, N. B.
Lepage, Grand Anse, N. B.
Letourneau, Glenlevit, N. B.
Long, " St. François *, N. B.
Laforest, Frédéricion, St. Léonard, N. B.
Lamoureux, Florenceville, N. B.

- Laplante*, Elm Tree, Baker's Creek, Poquemouche, N. B.
Lecouffe, " " N. B.
Laviollette, Rivière aux Anguilles, N. B.
Lacombe, Edmunston * Baker's Creek, N. B.
Lajoie, " * Baker's Creek, St. Léonard, St. Basil,
 N. B.
Laney, Edmundston, N. B.
Levesque, " Bakers-Creek, St. Léonard, St. Basil, Green
 River, N. B.
Lantaigne, Caraquette (Bas) **, Alexander-Point, N. B.
Lacroix, " [Bas et Haut] N. B.
Leclerc, " [Bas]
LeBel, Balmoral, Baker's Creek, N. B.
Laforge, St. Léonard *, N. B.
Lizotte, St. Basil, Green River, N. B.
Loucis, " "
Levasseur, St. François St. Basil, N. B.
La France, [peut-être même famille que Hianveux] Lamecque, N. B.
Martel, Arichat, C. B.; Ardoise [Haut] * N. E.; Ile St. Pierre, B. C.
Descouse, Petite-de-Grat, N. E.
Normand, Arichat * C. B.
Marchand, " * Grandigue Ferry [nord] C. B.; Belliveau-Cove,
 N. E.
Mauger, [?] " C. B.
Muise, Argyle *, Rivière aux Saumons, [Muis] Eel Brook, N. E.
Maillet, Yarmouth, Ardoise (Haut) [Maillette] Tracadie, Grose
 Coques, (Maillette) Cap Cove, Port Acadie, Metaghan (?) N. E.;
Bouctouche, St. Louis *, Chipaghan *, Lamecque, Richibouctou
 [village] * Chocpish *, N. B.
Montague Weymouth (?), Pubnico (?) Mooseland (?) N. E.
Melan " N. E.
Mouchette, Arichat [ouest] C. B.
Meunier, " (") * "
Mombourquet, Ardoise [Haut et Bas] ** N. E.
Myron, Baie Ste. Marie, N. E.
Moullisson, [peut-être Mélançon] Eel Brook, N. E.
Myette, Chezsetcook [Est] N. E.
Morel, Pomquit *, Havre-à-Boucher, N. E.
Manet [?] Havre-à-Boucher, N. E.
Mercereau [?] Tracy's Mills, Oromocto [Sud] [?] ** French Lake [?]
 N. B.
Marquis, St. Léonard, St. Basil, Baker's Creek ** N. B.

- Michaud*, " " * St. Basil, Silverstream, St. François, Green River *, Grande Rivière, Edmundston, Baker's Creek *, N. B.
- Mercier*, St. Basil * N. B.
- Montreville*, " "
- Marçon*, Silverstream, Rivière aux Anguilles, N. B.
- Maudiret*, Green River, N. B.
- Mercure*, " " *
- Mordan*, " "
- Mailloux*, Caraquette [Rivière] N. B.
- Moray*, Rivière Caraquette, Alexander's Point, N. B.
- Malois*, " " N. B.
- Michon*, " " "
- Madoré*, Baker's Creek, N. B.
- Morneau* " " * "
- Noël*, Alexander's Point *, Lamecque, Poquemouche * N. B.
- Nadeau*, Baker's Creek *, Grande Rivière, Green River, St. Basil St. François, N. B.
- Naigle*, Baker's Creek.
- Ouellet*, Bakers Creek **, Memramcook, Colebrooke, Edmundston, Green River, Le Lac, St. Basil, St. Léonard, N. B.
- Pineau*, Rustico *, I. P. E. ;
- Pelletier*, Village Français [York], St. François, Green River, Colebrooke *, Baker's Creek, St. Basil, Poquemouche, N. B.
- Plude*, Lamecque, N. B.
- Poulin*, Lamecque * Caraquette [Bas] **, Alexander's Point, Chipaghan, N. B.
- Paschal* [?] Hartcourt [Kent] N. B. ; Tracadie, N. B.
- Parent*, Green River, Rivière-aux-Anguilles *, St. Léonard, N. B.
- Pinette*, Grand Anse *, Caraquette (Haut), Baker's Creek, N. B.
- Perrault*, Rivière-à-l'Anguille *, Edmundston, Silverstream, N. B. Tracadie, N. E. ; Arichat, C. B.
- Picard*, Edmundston, N. B. ; Arichat (Ouest) * C. B.
- Plourde*, Edmundston, Caraquette (Bas), N. B.
- Parisie*, Caraquette * (Bas), N. B.
- Plouche*, Baker's Creek *, N. B.
- Petrie*, Pointe Alexandre, N. B.
- Porel*, Cap Pélé, N. B.
- Pouliot*, Bouctouche, N. B.
- Pagé*, St. Léonard *, N. B.
- Paudes*, " * N. B.
- Petit*, " N. B. ; Hacman's Island, N. E.
- Postras*, " * N. B.
- Pâquet*, Chipaghan, N. B.

- Pâté*, Ardoise (Haut) * N. E.
Potier, Rivière Tousquet (Ouest) **, Eel Brook*, Rivière Tousquet [Ouest] **, N. E.
Perrin [?] River John, * N. E.
Provost, Poulamond, C. B.
Prime [?] Tousquet Nouveau, N. E.
Préjent, Ardoise [Bas] * N. E.
Paon, Arichat [Ouest] C. B.
Pompin, " " C. B.
Roy, Arichat [Ouest] *, C. B. ; Madisco *, Elm Tree *, Green Point *, Caraquette, St. Léonard, Cap Pélé, Bouctouche *, Tête à Gouche *, N. B.
Rauson, (?) Descouse, N. E.
Romerie, Chéticamp, C. B.
Roussel, Rivière au Portage *, Tracadie, Chipaghan, N. B.
Racine, Green Point, N. B.
Ringuette, " " Baker's Creek, St. Basil, N. B.
Rossignol, Grand-Falls *, St. Léonard, N. B.
Ricard, " " N. B.
Robinson, [?] Tracadie, N. B.
Rioux, St. Léonard, N. B.
Samson, Descouse, Ardoise [Haut et Bas] **, Port Félix [?], Petite de-Grat *, Grandigue Ferry, N. E. ; Arichat [Ouest] * C.B.
Sacaloupe, Arichat *, C. B.
Surette, Rivière Tousquet [Ouest] **, Pubnico, Petite Rivière*, Eel Brook, N. E. ; Cocagne, N.B.
Saulnier, Saulnierville **, Port Acadie *, Métaghan, N. E. ; Cap Pélé, Memrancook, Bouctouche, Tracadie *, N. B. ; Clare *, N. E. ; Chéticamp *, C. B.
Savoie, Chipaghan, Negaouac [Haut et Bas] **, Lamecque *, Rivière à l'Anguille *, Balmoral *, Pointe Alexandre *, Ardouane, Bouctouche **, Tracadie *, Ste. Marie, [Gl.] St. Louis, N. B.
St. Cyr, Rivière du Portage, N. B.
St. Pierre, Poquemouche *, Tracadie, St. Léonard, N. B.
Silas, Mountain Brook, N. B.
Sirois, St. François, Colebrooke *, Baker's Creek*, St. Basile, N.B.
Saucier, Hanwell, Baker's Creek, N. B.
Souci, Green River, Bakers Creek *, St. Léonard, St. Basile*, N.B.
Sevret, Grand Anse, Caraquet*, N. B.
St. Germain, Baker's Creek, N. B.
St. Torre, " " *, N. B.
Simon, St. Basile, N. B.

- Shouinard*, Silverstream, N. B.
St. Onge, " * N. B.
Talbert, Baker's Creek, N. B.,
Tardie, Rivière-à-l'Anguille, N. B.
Talbot, Green Point, N. B.
Therien, Green River, St. Basil, N. B. ; Grosses-Coques, Clare ;
 N. E.
Tremblay, " " Petit-Rocher, St. Louis, N. B.
Thibeau, St. Louis *, Cap Pélé, N. B. ; Grosses-Coques, Wey-
 mouth *, Port Acadie, Baie Ste. Marie *, N. E.
Turgis, Mountain Brook, N. B.
Tulippe [?] Negauac [Haut] N. B.
Toussaint, St. Basile, Memramcook, N. B.
Talbot, St. Léonard, N. B. ; Tracadie.
Thomas, Tracadie *, N. E. ; Arichat [?] * C. B.
Tracadie, " N. E.
Titus [?] Weymouth, N. E.
Timothé [et Thimot] * Saulnierville, N. E.
Tupin, [?] Pomquit, N. E.
Vaudin, Cheticamp, C. B.
Vigneau, Arichat * C. B.
Verre, " C. B.
Vienneau, New-Ross *, Ohio [Lunembourg], New-Cornwall *,
 Lapland, N. E. ; Poquemouche *, Rivière-du-Portage *, Petit-
 Rocher *, Népisiguit, N. B.
Vautour, Shédiac, Grandigue, Boutouche *, St. Louis **, Richi-
 bouctou, au Lac, N. B.
Violette, St. Léonard, Grande Rivière, N. B.
Voisin, St. Basil, N. B.
Vaillancourt, Green River, Baker's-Creek, N. B.
Vassue, " " , N. B.
Zénon, Tracadie, N. B.

Ainsi la population acadienne, au lieu de descendre des 47 " sou-
 ches " de M. Rameau, descend effectivement de 430 souches, dont au
 moins 380 sont d'implantation postérieure à 1671 dans le pays. Si
 de ces 47 familles primitives, vous retranchez les dix ou douze
 noms que nous ne retrouvons plus (1) ; si vous concédez que, parmi
 les familles acadiennes d'aujourd'hui, qui semblent descendre

(1) Dans la nomenclature que je viens de donner, je n'ai pas fait mention de^s
Daigle et des *Cyr*, qui sont très-nombreux dans le pays, parce qu'en 1671 il y
 avait un *Daigre* et un *Sire* à Port Royal.

de 1671, plusieurs tirent leur origine d'émigrés du même nom, arrivés après cette date dans le pays, comme nous pouvons nous en convaincre assez facilement, vous aurez devant vous le fait qu'un dixième seulement des familles françaises que nous trouvons dans la Nouvelle-Ecosse, le Cap-Breton, l'Île Prince Edouard, le Nouveau-Brunswick, descendent des 47 familles de 1671, et que les neuf-dixièmes sont d'immigration postérieure. Dans ce calcul je maintiens le chiffre de 380 familles nouvelles, car les noms marqués d'un signe interrogatif [?], ceux sur la nationalité desquels je ne suis pas certain, sont certainement moins nombreux que les noms de famille qui ne sont pas venus à ma connaissance, et que, par conséquent, je n'ai pas fait entrer dans la liste ; c'est sur l'Île Prince Edouard et le Cap-Breton que mes renseignements sont le moins complets.

Voilà comment s'écroule la cinquième hypothèse de M. Rameau, devenue nécessaire pour soutenir jusqu'au bout la malencontreuse opinion que les Acadiens ont du sang sauvage. Ce dernier coup achève d'effondrer jusqu'à la base de son argumentation. Supposé même que les Acadiens de 1671 eussent été cousins, gendres et beaux-frères de tous les Souriquois de la péninsule, cette consanguinité partie de si loin, deux siècles et plus, ne suffirait pas pour laisser du sang indien dans les veines des Français de l'Acadie, les neuf-dixièmes à peu près d'entre eux provenant d'une autre origine ; et malgré les fréquentes alliances que les familles, à cause de leur petit nombre, ont contractées les unes avec les autres, je ne crois pas m'éloigner de la vérité en disant que près de la moitié de celles qui résident aujourd'hui en Acadie, ne se rattachent point ou se rattachent d'une manière infiniment faible, aux ancêtres de 1671.

Mais au lieu d'une race de métis, l'Acadie, en 1671, était peuplée de Français *pur sang*, comme il a été démontré ; sur 67 chefs de familles, un seul, Pierre Martin (1) était marié avec une fille du pays, et ce Pierre Martin, selon toute les apparences, a émigré ou a été déporté en 1710 ; de sorte que non-seulement les familles qui ne descendent pas des 47 souches de 1671, mais celles mêmes qui en proviennent, sont essentiellement exemptes de tout alliage avec les indiens, de toute fusion avec eux. Voilà la conclusion finale de la longue dissertation qu'il m'a fallu faire pour réduire à néant une enchaînement d'hypothèses habilement recouvert de faits et de chiffres, et qui, par cela même, semblait plus sûre et plus inattaquable.

(1) Je ferai remarquer de nouveau que sur quatre Martin établis à Port Royal en 1671, celui-ci seul était marié avec une sauvagesse.

Avec les mêmes pièces qui ont servi à cet éclaircissement, il me serait facile de démontrer, à présent, que la race acadienne non-seulement est exempte de tout mélange avec les sauvages, mais qu'elle est de toutes les races blanches qui habitent aujourd'hui le continent américain, celle dont l'intégrité du sang a été peut-être le mieux conservée sous tous les rapports. Ce qu'il y a aujourd'hui d'Acadiens dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île Prince-Edouard est essentiellement Français ; il n'entre pas dans leur sang non-seulement de Micmac, mais d'aucune autre nationalité qui n'est pas française. Vous trouverez à peine quelques mariages avec les Anglais et les Irlandais. C'est d'une manière à peu près analogue que j'ai été amenée, sans sortir du tracé de mon étude, à prouver plus haut, en réfutant l'assertion que les mêmes ancêtres de l'Acadie étaient des demi-brigands aux "habitudes fibustières," qu'ils étaient, au contraire, des colons "choisis avec soin", expression que plus d'une race de ce continent ne pourrait pas appliquer avec la même exactitude à leurs ancêtres.

Il n'est pas besoin d'ajouter que depuis 1755, les Acadiens n'ont pas inauguré avec les sauvages un système de mariages réciproques dérogatoires aux mœurs des ancêtres. J'ai fait à ce sujet de nombreuses recherches, d'autres ont travaillé avec moi en collaboration, notamment les messieurs du Collège St. Joseph de Memramcook, et le résultat combiné de nos recherches est de n'avoir *pas un seul* mariage à enregistrer avec les naturels du pays. Il ne pouvait pas en être autrement. Les Micmacs, qui étaient en si petit nombre en 1710, ne se sont pas relevés depuis. Ils ne comptent pas, dans tout le Nouveau-Brunswick, 1500 âmes ; encore le plus grand nombre est-il dans le comté Northumberland près de la frontière canadienne. Dans la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton réunis, ils n'atteignent pas 1700 âmes ; et à l'Île Prince Edouard leur nombre est insignifiant. Ils ne sont plus, au reste, ces amis si dévoués des Acadiens, ni ces harangueurs impitoyables d'autre fois ; la conquête en a fait des hommes sombres et taciturnes ; ils ont cédé, comme toutes les autres races du continent, le sol aux européens, et le flambeau de la civilisation n'a pas lui pour eux. Sur une pointe de terre, près d'un rivage poissonneux, aux bords d'une forêt plantée de frênes ou d'érables, ils dressent leurs cabanes enfumées dans lesquelles ils passent de longs mois à faire tabagie, et quand l'aiguillon de la faim commence à se faire sentir, les hommes vont sur le marché vendre les paniers de frêne, les casseaux ouvrages de poils de porc-épic, les pantoufles ornées de perles et autres objets de luxe, que les femmes confectionnent avec une

rare dextérité. De leurs anciennes qualités il ne leur reste guère qu'un goût prononcé pour la chasse, et un attachement inébranlable à la religion de leurs anciens amis.

Les Acadiens, de leur côté, n'ont pu reprendre dans leur patrie la position qu'ils occupaient autrefois. Les meilleurs terrains, les plus riches marais, et ce sont les terres et les marais que leurs ayeux cultivaient, il y a cent ans passés aux Mines, à Beaubassin, à Beauséjour, à Tintamarre, appartiennent aujourd'hui à une race étrangère. Pour eux ils sont établis en partie le long des côtes où ils vivent de pêche lorsque le sol se refuse à la culture, et au milieu de forêts transformées aujourd'hui en villages où règne la tranquillité et l'aisance. Ils forment partout où ils se trouvent de petits groupes distincts, séparés des autres nationalités, ayant leurs mœurs et leurs coutumes à part. La religion catholique est la seule qu'ils professent, et la langue française la seule qu'ils parlent. Leur nombre au Nouveau Brunswick est de 45,000, à la Nouvelle-Ecosse de 22,000, de 12,000 au Cap-Breton et de 16,000 à peu près à l'Île du Prince Édouard.

Il ne sera peut-être pas sans utilité, pour le géographe et l'historien, que nous indiquons les lieux où ils sont principalement établis. Au Nouveau-Brunswick, le groupe le plus important des Acadiens est sur les côtes du Golfe St. Laurent, depuis le Cap-Pelé (près de la Baie-Verte) jusqu'au fond de la Baie-des-Chaleurs. Dans le comté *Westmoreland* ils sont environ 10,000, dont 3,800 dans la paroisse de Memramcook, 700 à 800 à Peticodiac et le reste au Cap-Pelé, Barachois, Shediac et la rivière Gédaique. Dans le comté *Kent*, où ils forment la majorité de la population, ils sont près de 11,000, dont près de 3,000 dans la paroisse de Grandigue 1,612 à Cocagne, 2,400 à Bouctouche (haut et bas) et 3,400 à Richibouctou, Ardouane et St. Louis. En remontant vers la Baie-des-Chaleurs, le comté suivant, *Northumberland*, ne renferme que 1,400 Acadiens établis surtout à Horwicke, à Miramichi et à Alrwick. Ils comptent pour les deux tiers des habitants, 13,000, dans le comté *Gloucester*, à l'entrée de la Baie des Chaleurs; la côte est entièrement occupée par eux, et les paroisses de Carquette, Tracadie, Poquemouche, Shipaghan, exclusivement acadiennes, sont les plus riches du Comté. C'est dans Gloucester que se trouve l'ancienne habitation du seigneur Enaud, Népissiguit ou Nepissigny, aujourd'hui Bathurst. Le comté *Restigouche*, au fond de la Baie-des-Chaleurs, ne renferme que 1200 Acadiens, vivant de pêche pour la plupart. Le célèbre Cap-Percé appartient à ce comté.

Il y a encore dans l'intérieur du Nouveau-Brunswick, à Madawaska, un noyau très-considérable d'Acadiens. Dans le comté *Victoria*, ils sont au-delà de 7,000, établis principalement dans les belles paroisses de St. François, Madawaska, St. Basile, St. Léonard, et Grand-Sault. Dans les autres comtés, ils sont en très petit nombre, 300 environ dans *St. Jean*, 220 dans *Charlotte*, 500 dans *King's*, 140 dans *Queen's*, 200 dans *Sunbury*, 450 dans *Carleton*, 80 dans *Albert* et 630 dans *York*. Tous les anciens établissements français sur la rivière St. Jean, Frédericton, le fort de LaTour, etc., sont occupés exclusivement par les Anglais; les Acadiens dépossédés de ces villages se sont retirés au centre des montagnes du Madawaska où nous retrouvons leurs descendants.

Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse sont établis principalement vers l'Ouest de la Péninsule. Dans le comté *Digby* ils sont au nombre de 6,600 répandus tout le long du rivage, à la Baie Ste. Marie, Weymouth, Belliveau-Cove, Rivières-aux-Saumons, Tousquet et principalement à Metaghan et à Clare. Dans *Yarmouth*, au sud du comté précédent, ils sont près de 5,000; les villages où ils sont en plus grand nombre sont, Yarmouth, Pubnico, Argyle, Chebogue, Plymouth et surtout Tousquet. C'est dans le comté *Shelburne*, au sud de Yarmouth et de toute la Nouvelle-Ecosse, que LaTour avait ses deux forts; c'est là qu'il avait laissé entre les bras des Souriquoises, ses compagnons aidant, toute une petite génération de Métis, desquels les historiens veulent faire descendre la race acadienne. Ce lieu mémorable que M. Moreau consacre à vénération filiale des Acadiens, est aujourd'hui en la puissance des Anglais. Dans ce comté il n'y a que 120 habitants d'origine française, dont pas un seul ne réside au Cap-Sable. Doublant la péninsule et remontant vers Halifax, nous trouvons le comté *Queen's* où il n'y a que 160 Acadiens; le comté *Lunenburg* où il y en a 1700, établis à Mahone-Bay, New-Germany et Mill-Cove, et le comté *Halifax* qui en renferme près de 3,000, résidant principalement à Pointe-Noire, au Village-Français, à Haget's-Cove, au hâvre Mousquodoboit et surtout à Chezettcook. Dans le comté *Guysborough*, à l'Est de la Nouvelle-Ecosse, sur le passage de Canseau, les Acadiens sont au nombre de 1200 établis pour la plupart au Hâvre-à-la-Mélasse. Tournant vers le nord, dans le comté *Antigonish*, nous trouvons près de 3,000 Acadiens, établis en grande partie à Hâvre-à-Boucher, le reste à Tracadie et à St. André. Dans le comté *Pictou*, ils ne sont qu'au nombre de 240; et 900, environ, dans *Cumberland*, dont 700 à la rivière Hébert. Cumberland est le comté limitrophe du Nouveau-Brunswick. Le Bassin-des-Mines est entouré de trois comtés, Col-

chester, Hants et Kings. Les Acadiens, dans *Hants*, ne comptent que 200 âmes, 80 dans *Colchester*, et 300 dans *Kings*. Pendant que les riches marais, les terres fertiles que cultivaient leurs pères, sont en la possession des anglais, ils sont dissiminés, eux, dans toute l'étendue des trois comtés, par petits groupes de trois, cinq, dix familles, comme pour surveiller le travail des détenteurs du beau patrimoine qui leur appartient, et qu'ils ne recouvreront jamais ! Le comté *Annapolis* est également entre les mains des Anglais. Nul accent français n'a été entendu sur les bords de Port-Royal, depuis le grand drame de 1755. Le sol qui a bu tant de fois le sang généreux des défenseurs de l'Acadie, n'a été engraisé que pour le profit des étrangers ; 1200 Anglais, 2,000 Irlandais, 1400 Ecossais, 1100 Allemands, 900 Hollandais et 700 Africains, trouvent aujourd'hui une existence aisée, là où 180 enfants de l'Acadie disputent leur subsistance aux rochers arides et aux rivages dépeuplés de poissons.

Au Cap-Breton, les Acadiens sont particulièrement pêcheurs et caboteurs ; vers le sud, cependant, où les terres sont plus fertiles, ils vivent d'agriculture. C'est dans le comté *Richmond* qu'est leur groupe le plus peuplé et le plus important. Ils jouissent d'une bonne aisance et comptent pour près de la moitié de la population totale du comté, soit, 7,500 âmes ainsi réparties : 2,200 à Arichat, 1800 à Petit-de-Grat, 1,250 à l'Escousse, 600 à la Rivière Bourgeois, 1200 à l'Ardoise, le reste à St. Pierre et à "River Inhabitants." Dans le comté *Cap-Breton*, à l'est de l'Ile, leur nombre est d'environ 1200, établis à Sydney, aux Mines Sydney, à la Baie-de-l'Est, aux Mines Lingan, à Balls-Bridge et à Hawley's Ferry. Ils comptent pour une bien faible partie de la population du comté *Victoria*, habité presque exclusivement par des immigrants écossais ; mais au nord-ouest de l'Ile, dans le comté *Inverness*, les Acadiens sont assez nombreux, et ont une importance considérable. C'est à Chéticamp que se trouve leur noyau principal, 1800 âmes environ ; à ce nombre ajoutez 800 à 900, à Margarie, 250 aux Fourches et vous aurez la somme totale de leur population dans le comté, 2,900 à 3,000.

Il m'a été impossible d'obtenir le chiffre exact de la population acadienne, de l'Ile Prince-Edouard ; en mentionnant 16,000 je ne crois pas cependant avoir été au-dessus du maximum. Leurs principaux abaissements sont, à l'ouest de l'Ile : *Tignish*, *Miscouche*, *St. Jacques*, *Mont-Carmel* ; à l'est, *Souris* et *Rustico*. Ce dernier village est un des plus florissants, avec *Tignish*, non seulement de l'Ile, mais de toute l'Acadie. Ici, comme à la Nouvelle-Ecosse, les meilleurs terrains sont entre les mains des Anglais et des Ecossais

qui les ont enlevés, tout défrichés, des Acadiens. Traqués de tous côtés, dépossédés de leurs biens à mesure qu'ils parvenaient à en acquérir à force de travail et d'industrie, ils n'étaient laissés en repos que lorsqu'ils pouvaient cacher leur existence à leurs persécuteurs, ou lorsqu'ils choisissaient pour refuge des terrains ingrats et arides, et des rochers déserts. Toute la partie Est de l'Ile Prince Edouard, à l'exception de Souris et de Rustico, là où autrefois ils avaient des établissements florissants, même Port-Lajoie (aujourd'hui Charlotte-Town) leur ont été enlevés, et eux-mêmes ont été déportés... Dieu sait où. Un jour pourtant, il demandera, ce juge équitable, aux autorités britanniques ce qu'ils ont fait, en 1763, de 8,000 colons paisibles et innocents, qui habitaient l'Ile. Les Acadiens, qui ont perdu tout espoir du côté de l'Angleterre et de la France, *qui ont pardonné à leurs persécuteurs*, se sont habitués, depuis plus d'un siècle, à n'attendre de consolation et de rétribution que du côté d'en haut, *de monte unde veniet auxilium*.

Voilà tout ce qui reste de ces Acadiens, devant lesquels, autrefois, plus d'un bataillon ennemi a trouvé le salut dans la fuite ; qui ont balancé longtemps la fortune de leurs puissants voisins, les Anglo-Américains. Les premiers ancêtres étaient venus avec l'espoir de fonder en Amérique une vaste puissance qui serait un jour l'héritage de leurs descendants, et les descendants, malgré des efforts surhumains pour conserver cet héritage, sont aujourd'hui comme des étrangers, sur le sol qui a bu le sang de leurs pères. Au lieu de la gloire et de la domination, ils ont trouvé la misère, la persécution, la mort. En 1755, ils étaient 18,000 à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, au Cap-Breton et à l'Ile Prince-Edouard ; neuf ans plus tard on n'en aurait pas trouvé 7,000, en comprenant ceux qui étaient revenus de l'exil ! Cependant ils comptent aujourd'hui pour près de 100,000 âmes dans ces mêmes limites. Que sont devenus les descendants des autres dix à douze mille ?

Nous avons suivi, en exil, les cinq convois de prisonniers enlevés à la Nouvelle-Ecosse, en 1755. Ils étaient au-delà de six mille personnes. Sur ce nombre, 600 à 700, peut-être plus, restèrent à la Nouvelle-Angleterre, dans les environs de New-York, dans l'état du Maine et surtout à la Louisiane ; les autres furent dispersés, comme nous l'avons vu, en France, à l'Ile Corse, aux Antilles, à la Guyane, etc.

Sur les douze autres mille, près de 8,000 ont disparu de l'Ile St. Jean, vers 1763, sans que nous sachions ce qu'ils sont devenus. M. Rameau et Haliburton pensent qu'un certain nombre d'entre eux échappèrent aux recherches des Anglais et se réfugièrent vers

le nord-ouest du Cap-Breton. Ils seraient les ancêtres des Acadiens du comté Inverness, ceux de Chéticamp, de Marguerie, etc. Je ne serais pas éloigné de croire que les Acadiens des Iles Madeleine et des côtes du Labrador, descendissent également de ces malheureux.

Le reste des Acadiens de 1755, sont ceux que nous avons vus disséminés à Beauséjour, Memramcook, Petit-Codiac, Gédaique, Bouctouche, jusqu'à Miramichi. Dans l'hiver 1756-7, il en périt plusieurs centaines, de misère et de faim, à cette dernière place. Il est difficile de se former une idée précise des Acadiens qui moururent prématurément, des suites de l'expatriation de 1755; il est certain toutefois que le nombre en est très considérable. Si nous ajoutons aux 6,000 déportés de la Nouvelle-Ecosse, aux 8,000, ou à peu près, enlevés à l'Ile St. Jean, ceux qui sont restés au Nouveau-Brunswick, depuis Memramcook jusqu'à Miramichi, et 1500 personnes au moins qui se réfugièrent au Canada, nous arriverons au chiffre de 18,000, total de la population acadienne en 1755.

Ainsi les 100,000 Acadiens que nous trouvons aujourd'hui au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse, au Cap-Breton et à l'Ile Prince-Edouard, ne forment que la mineure partie des descendants des 18,000 habitants de 1755, supposé qu'ils se soient tous développés dans une proportion égale. Mais quelque désavantageuse qu'ait été leur condition en Acadie depuis la grande expatriation, ils s'y sont accrus d'une manière bien plus considérable que leurs frères déportés à l'étranger. Combien d'entre ces derniers, en effet, dans leurs longues et pénibles pérégrinations, ont péri de privation, de misère et de faim, soit dans les cales des navires anglais, soit au milieu des forêts inconnues, soit à la porte des villes américaines? Combien d'autres ont usé le reste de leur misérable existence à la recherche des membres dispersés de leur famille? Dans ces conditions le développement était impossible; et quand ils ont pu enfin, après des années de tortures morales et de privations physiques que Dieu seul connaît, trouver au soleil un coin de terre pour s'y fixer, soit en Europe, soit dans la Méditerranée, soit à l'Amérique du Sud, soit à la Nouvelle-Angleterre ou dans quelques îles de l'Atlantique, ils se sont rencontrés souvent dans des conjonctures où, pour un grand nombre, l'espoir et le droit de laisser des enfants de leur race était interdit, des maris séparés de leurs épouses ou des enfants de la même famille réfugiés dans un même établissement. Ensuite ils se sont mêlés plus ou moins aux habitants des lieux où ils ont été jetés; de sorte qu'il est impossible aujourd'hui, de parvenir à une connaissance exacte ni même approximative du nombre de leurs descendants dans les diverses parties du globe.

Cependant l'on trouve encore à la LOUISIANE, au *Canton de la Fourche*, vingt lieues au Nord de la Nouvelle-Orléans, un groupe assez considérable d'Acadiens (1). A SAINT-DOMINGUE également, dans la petite ville de *Bombardapolis*; en FRANCE dans la paroisse d'*Archigny* (arrondissement de Chatellerault) et à *Belle-Isle en Mer*; dans le MAINE, Etats-Unis, vis-à-vis du comté Victoria; aux îles SAINT-PIERRE et MIQUELON; aux îles MADELEINES; sur les côtes du LABRADOR; à TERRE-NEUVE, et au CANADA, dans la paroisse de l'*Acadie*, de *Saint-Jacques* et surtout dans le comté *Bonaventure*, ils se sont moins qu'ailleurs, mêlés aux habitants originaires, et l'on pourrait obtenir la somme approximative de leurs descendants. Dans les autres paroisses du Canada, où ils sont disséminés en assez grand nombre, à la Guyane, à l'Ile-Corse, aux autres endroits de la France, des Etats-Unis et des Antilles, ils n'ont pas conservé leur identité, et leurs traditions, faiblement.

Aidé des recherches laborieuses de M. Rameau, j'ai pu obtenir à un résultat assez exact de la population des Acadiens établis autour du Golfe Saint-Laurent.

Au Labrador, sur une population de 1,900 Français, les Acadiens comptent pour plus des deux tiers, pour la presque totalité;

Dans le comté Bonaventure (Canada) sur 10,000 Français, plus de 6,000 descendent des Acadiens;

Aux îles Madeleine ils sont près de 4,000;

Et M. Rameau, en 1855, évaluait la population acadienne des îles Saint-Pierre et Miquelon et de l'île Terre-Neuve réunies, à 3,000 âmes.

Ces descendants des 18,000 Acadiens de 1755, aujourd'hui au nombre de 115 à 120 mille âmes, proviennent de pure descendance française; ils sont tous aussi exempts de mélange dans leur sang, que leurs pères ne l'étaient en 1755, excepté quelques habitants de Paspébiac, comté Bonaventure, Canada, qui, paraît-il, ont du sang sauvage.

C'est Monseigneur Plessis qui nous l'apprend. "Les premiers habitants de Paspébiac (étaient-ils acadiens?) s'étant, dit-il, alliés à des sauvagesses, toute la colonie formée par leurs descendants a une portion de sang sauvage, ce qui met entre eux et les autres habitants de la Baie-des-Chaleurs une différence capitale. Ceux du bas de la paroisse de Caraget partagent cette ignominie; les étrangers, les Acadiens surtout, se croiraient déshonorés en s'alliant à ces descendants de sauvages, et ne les regardent qu'avec

(1) Thibodeauville, chef-lieu de la Pointe-Coupee, a été fondé par un Acadien nommé Thibodeau. Voir, *Vue du Mississipi*, p. 51. Duvalon, Editeur.

“ *mépris* (1).” Ce fait isolé, loin d’invalider l’affirmation générale, telle que démontrée, que le sang acadien est essentiellement français, sans aucun alliage ni mélange, la corrobore au contraire, en nous montrant jusqu’à quel point ces mésalliances sont contraires à leurs habitudes et répudient à leurs mœurs : s’allier à une famille qui a une portion de sang sauvage, est à leurs yeux une *ignominie* (2).

XIII.—DE 1604 A 1632.

OÙ L’ON VOIT QU’IL VAUT MIEUX QUELQUES FOIS PERDRE SA CAUSE QUE LA GAGNER.

Ayant démontré, ainsi que nous l’avons fait au chapitre VII, que la filiation des familles acadiennes ne remonte pas plus haut que 1632, au temps de Razilly, il ne restait plus qu’à vérifier le nombre des mariages contractés depuis cette date, entre les sauvages et les Acadiens, et leur influence sur ces derniers jusqu’à nos jours. C’est ce qui a été l’objet de notre étude dans les chapitres suivants. Pourquoi, en effet, nous serions-nous arrêtés à déterrer les mariages mixtes dont M. Rameau remplit la première partie de l’histoire de l’Acadie, de 1606 à 1613 ? Les enfants provenus de ces unions étant passés en France ou ailleurs avec leurs pères, en 1607, en 1613 et en 1614, ou étant demeurés dans la tribu avec leurs parents maternels, nous n’avions pas à nous occuper de leur nombre ni de leur influence, attendu qu’ils ne se sont jamais mêlés aux ancêtres des Acadiens. Ensuite, le calcul de M. Rameau étant prouvé faux et inexact dans la filiation qu’il avait établie, M. Moreau, l’Abbé Maurault et M. Sulte, perdaient la seule autorité sur laquelle ils s’appuyaient : leur

(1) Mission de 1871, par Mgr. Plessis, p. 129.

(2) Une opinion reçue parmi les Acadiens leur a fait croire longtemps qu’un sauvage ne pouvait être admis dans les ordres ecclésiastiques, considérant une espèce de sacrilège qu’une personne de cette condition fût reçue dans un ordre non-seulement le plus sacré, mais le plus digne et le plus haut à leurs yeux. Ce qui montre à quel point d’infériorité ils tiennent les Micmacs et les Souriquois. J’ai entendu moi-même des Acadiens, pères de familles, discuter très vivement la question, savoir si un Français, dans le cas qu’il eût du sang sauvage, pourrait être fait prêtre ; jugez à présent si les Acadiens seraient disposés à recevoir dans leur famille, un gendre ou une belle-fille *hujus farinæ* ; si les filles se sentent d’inclination à embrasser, sous une cabane enfumée, la vie à deux avec un vigoureux Micmac, et si un jeune homme serait fier de conduire à l’autel une sauvagesse aux pommettes dorées !

opinion, séparée de celle de M. Rameau, n'avait plus de poids que pour tomber.

Mais cette même discontinuité qui sauvait la race acadienne de l'inoculation du sang micmac, par un effet bizarre des circonstances, ne détournait des veines acadiennes le flot envahisseur que pour en infuser celles des Canadiens.

En effet, après la prise de Port Royal par Argall, en 1613, un assez bon nombre des colons acadiens parvinrent au travers des bois à gagner Québec dont Champlain venait de jeter les fondements (1). A cette date reculée, Québec était moins important et moins peuplé que Port Royal. Ainsi les compagnons de Poutrincourt, auxquels il suffisait de rattacher la descendance des Acadiens pour que la presque totalité de ceux-ci eussent encore, après plus de deux siècles de dépuración, quelques gouttes de sang indien dans les veines, deviennent effectivement les premiers ancêtres de la colonie canadienne. Et à moins qu'il ne soit démontré positivement que la supposition de M. Rameau est inexacte jusqu'au bout; que les colons acadiens n'ont pas épousé de Souriquoises de 1606 à 1613—et remarquez que M. Rameau multiplie ses unions avec les *squaws* en raison de la rareté des femmes européennes, c'est-à-dire dans les commencements de la colonie—les rôles sont changés, et les "gouttes de sang indien" passent fatalement dans les veines d'un peuple ami, avec la différence pourtant qu'elles se trouvent un peu clarifiées.

Pour obtenir cette preuve, l'auteur de la conférence sur le "Canada en Europe" serait contraint d'agrandir considérablement le format de sa brochure, et qui pis est, de désavouer tristement, étant lui-même sur la défensive, son ancien appui, M. Rameau. Il ne pourrait alléguer le fait que les colons ont laissé derrière eux leurs *tendres moitiés*; ils avaient pour guides et compagnons jusqu'à Québec, les Souriquois même, et à cette époque les femmes étaient d'une trempe à ne pas abandonner des maris beaux et bien faits, pour la bagatelle de marcher à leurs côtés jusqu'à Québec. Au reste M. Rameau n'hésite pas à les associer aux pérégrinations et aux misères de leurs époux "aux habitudes flibustières," jusqu'au retour de l'Acadie sous la domination française, en 1632, pour les mêler alors aux nouveaux colons.

Avec la permission de M. Sulte (2), et pour la satisfaction

(1) Moreau, p. 98 et Haliburton, p. 38, etc.

(2) J'avais transmis à M. Sulte l'épreuve de cet article, afin qu'il put d'avance commencer sa réfutation s'il jugeait à propos de le faire. En réponse, j'ai reçu cette lettre que je donne aux lecteurs, en retranchant quelques passages qui me sont personnels.

"... Je vous remercie d'avoir fait comprendre à vos lecteurs que l'opinion émise

d'avoir rétabli sous son vrai jour un point d'histoire dont on faisait le premier échelon d'une série d'inexactitudes, je mettrai volontiers sous les yeux du lecteur un exposé succinct de la véritable *conduite morale* des premiers fondateurs de Port Royal, et de leurs relations avec les Souriquois. De transformations en transformations, on parviendra à en faire des hommes continents, comme on a réussi à en faire des colons honnêtes, de brigands qu'ils étaient, selon l'auteur de la *France aux Colonies*.

Faisons d'abord une distinction. Les enfants nés du commerce des premiers Français avec les Souriquoises étaient-ils le fruit d'unions furtives, un peu à la manière de celles des Canadiens du Nord-Ouest avec les filles des Cris et des Pieds-Noirs, ou bien le fruit de mariages légitimes et bénis par l'Eglise ?

Je réponds tout d'abord aux deux questions par la négative. Ces unions n'ont pas été illégitimes. Nous en avons les preuves morales les plus fortes et les plus convaincantes. Ni les gouverneurs de Port Royal, ni les missionnaires, ni les Souriquois eux-mêmes, n'eussent toléré ce scandale. Le premier but de la colonisation, je l'ai dit plus haut et je le répète, était la conversion des indigènes au christianisme. Persuadé que l'exemple est plus fort que la parole, le gouvernement français prenait toutes les mesures nécessaires pour que colons et gouverneurs fussent *choisis avec soin*, et eussent toujours à leurs côtés de zélés missionnaires qui travaillassent à répandre au milieu des Indiens la lumière de l'Evangile, tout en veillant sur la conduite de la colonie. Avec De Monts, en 1604, nous voyons le Père Aubry ; avec Poutrincourt, en 1610, le Père Jessé de Fleuchey, qui ne retourne en France que deux ans après la prise de Port Royal par Argall (1) ; en 1611 les Pères Jésuites, Biard et Massé ; en 1612, le Père Gilbert du Thet, tué à la prise de St. Sauveur l'année suivante. Nous trouvons encore le Père Lallemant et le Père Quantin, avec La Saussaye, à St. Sauveur,

“ par moi est celle de la généralité des personnes qui étudient ou lisent l'histoire de l'Acadie ou du Canada... Si je ne me trompe, nul avant vous n'a élevé même un doute au sujet du mélange de sang que l'on prête aux Acadiens. Vous avez tout-à-fait bien agi en protestant les armes à la main, contre une croyance qui menaçait de devenir irréfutable, attendu que plus le temps s'écoule plus le passé réel nous échappe ; bientôt, il n'en restera que ce que les écrivains en auront dit, et s'ils se sont trompés !... Vous serez lu en Canada, en Acadie et aux Etats-Unis, mais cela est insuffisant parce que les auteurs dont vous refutez les assertions habitent la France, ou y ont vécu. C'est en France surtout qu'il faut envoyer votre brochure, et puisse-t-elle là-bas comme ici détruire l'opinion que l'on s'était formée touchant la race que vous représentez encore seul aujourd'hui dans la littérature canadienne...”

(1) Moreau, p. 52. Je crois néanmoins que M. Moreau fait ici une erreur. Le P. J. de Fleuchey passa en France le 17 juin 1612. Peut-être retourna-t-il en Acadie.

en 1613. Peut-on supposer que tant de missionnaires, Récollets et Jésuites, qui avaient déjà, en 1607, opéré la conversion du grand *Sagamos* Membertou et de presque toute sa tribu, n'aient pas d'abord surveillé les actions des Français, dont le libertinage eut rendu inutiles tous leurs travaux apostoliques? N'en auraient-ils pas porté plaintes à leurs supérieurs, à la Cour de France, eux qui étaient plus que les pères spirituels de la colonie, les associés mêmes des gouverneurs?

Les moindres détails de ce qui se passe en Acadie ne sont pas omis dans leurs *Relations*: tout y est rapporté. Le Père Biard en fait un livre capable de contenir les faits et gestes d'Alexandre-le-Grand. Dans ce livre il n'épargne pas plus les missionnaires d'un autre ordre que le sien, que les gouverneurs eux-mêmes, surtout Biencourt avec qui il était en brouille ouverte. Il morigène le Père Aubry de sa précipitation à baptiser les Souriquois, se plaint de la mauvaise foi du fils de Poutrincourt et des Associés mêmes; et il n'aurait pas mentionné un fait qui eut inévitablement valu aux Associés la révocation de leurs privilèges?

A défaut de missionnaires, le caractère et la conduite de Poutrincourt seraient une garantie suffisante pour convaincre tout homme de bonne foi, de la stricte continence des premiers colons français avec les Souriquoises. Poutrincourt, aux vertus et à la sévérité duquel tous indistinctement rendent témoignage, qui employait son fils à traduire pour les missionnaires leurs prières et leurs instructions aux sauvages, qui lui-même leur enseignait les chants et les hymnes de l'Eglise, Poutrincourt n'eut jamais permis que ses hommes se fussent livrés au dévergondage avec les indigènes à la conversion desquels il épuisait sa fortune et consumait sa vie.

Et Lescarbot, l'ami et compagnon de Poutrincourt, qui avait laissé au Palais sa charge d'avocat "pour fuir un monde corrompu," que nous trouvons à Port Royal, malgré ses idées frisant le jansénisme, l'Evangile à la main, prêchant la parole de Dieu à ses compagnons avec une ardeur toute apostolique, aurait-il passé sous silence un fait qui lui eut permis de mettre en relief sa prédication et de trouver du louche sur celle des Jésuites? Pendant les quinze mois qu'il resta en Acadie, il trouva matière à former trois volumes! Si les Français eussent mené, avec les filles des Souriquois, la vie que suppose M. Rameau, quelle occasion pour lui de dérouler son érudition! Il eut trouvé dans les secrètes unions des Acadiens et des Souriquoises, maints rapprochements savants à faire avec maints peuples de l'antiquité; nous eût détaillé l'histoire des castes chez les Hindous et les Egyptiens; nous

eut raconté toutes les particularités du premier mariage à Rome entre un patricien et une plébéienne ; puis, après nous avoir montré *l'effet* du croisement des races chez certains animaux, du greffage sur les plantes, il nous eut persuadés en grec et en latin, que dans le libidinage des colons français et des indiennes, il y avait une hérésie, parce qu'en hébreu, dans le mot femme et le mot homme, le mot Dieu est compris, et que, si l'on retranche les deux lettres qui font ce nom de Dieu, il y demeurera deux mots qui signifient *feu et feu* (1). Au lieu de trois volumes, nous en aurions cinq.

Les indigènes eux-mêmes, que le Père Biard (2) nous montre, à l'arrivée des Français en Acadie, faisant "une guerre implacable" aux pêcheurs, parce qu'un Basque leur avait fait un "méchant rapt", auraient-ils laissé des étrangers, des envahisseurs, suborner impunément leurs filles ou leurs femmes, eux pour qui l'adultère, comme pour les Hébreux, était punissable de mort ?

Rien de plus édifiant que ce que nous racontent les missionnaires sur les mœurs des sauvages de l'Acadie. Dans un voyage de six semaines que j'ai fait chez les Armouchiquois, écrit le Père Thury, cité par Mgr. Plessis, "j'ai vu qu'on ne disait ni ne faisait rien de trop libre, même dans le parler" (3). Le respect du frère pour la sœur était poussé jusqu'au ridicule (4). Or les relations des Français avec eux ne les ont jamais fait départir de ces excellents principes. Nous avons mille preuves du contraire. Monseigneur Plessis, dans la relation de son voyage aux Provinces Maritimes, en 1812, est plein d'admiration pour les bonnes mœurs des Abénaquis et des Kanibas. "La continence, dit-il, est en vénération chez eux" (5).

Loin de leur avoir donné scandale sous le rapport des bonnes mœurs, la conduite des Français était pour eux un sujet d'édification, et la sévérité des gouverneurs leur inspirait la plus grande confiance. Dans un voyage qu'il fit chez les Armouchiquois (Abénaquis), Poutrincourt reçut les plaintes des sauvages contre un jeune Français, Robert Gravé, dont nous avons parlé plus haut, qui entretenait une sauvagesse. Le coupable fut arrêté et condamné à mort. Les suppliques du Père Biard ne désarmaient pas le gouverneur inflexible. "Mon Père, disait-il, laissez-moi faire ma charge ; je la fais bien et espère aller aussi bien en paradis

(1) Lescarbot, vol. III.

(2) *Relations* du P. Biard p. 33.

(3) *Mission* de 1812, p. 47.

(4) Voir Dierville, p. 168.

(5) *Mission* en 1811-12, pp. 43-4.

“ avec mon épée que vous avez votre bréviaire.” Lescarbot ajoute qu'en cela Poutrincourt suivait les instructions de De Monts, son prédécesseur, l'avertissant, “ de prendre garde à ce que de tels “ abus ne se commissent pas au-delà des mers.” Le P. Biard n'obtint la vie du jeune délinquant qu'après beaucoup de prières. Poutrincourt savait, par la “ guerre implacable ” faite aux Basques, que les sauvages n'entendaient pas qu'on se jouât de leurs filles, ni de leurs femmes.

Ces exemples et ces témoignages, que je pourrais multiplier (1), sont pour nous des preuves aussi convaincantes que les Français n'ont pas entretenu de commerce illicite avec les Souriquoises, que ne le seraient tous les recensements du monde.

Il est encore plus facile de démontrer que les Français n'ont pas épousé de sauvagesses pendant cette période de temps, qu'il ne l'a été de prouver qu'ils n'en ont pas entretenues illicitement. Ce fait relèverait immédiatement des missionnaires, et certainement les Révérends Pères Jésuites n'auraient pas manqué d'en faire mention.

Lescarbot et le Père Biard, qui tous deux relatent volumineusement les plus minutieux incidents de la vie des colons français, qui écrivent, entre autres détails, non-seulement le nombre des indiens baptisés, leurs noms, mais les noms mêmes des parrains et marraines, auraient-ils omis de mentionner un fait aussi important qu'eut été le premier mariage célébré en Acadie? surtout quand l'un des contractants aurait été gravement accompagné de harangueurs Micmacs? Evidemment non.

Et d'un autre côté, quel colon français eut voulu avouer une épouse dont les ancêtres portaient des “ matachias ” aux oreilles, et sur la tête “ une couronne de poils d'ellans peints en rouge, collés à une bande de cuir large de trois doigts ” (2), tuer pendant six mois des cariboux et des castors pour en faire hommage à un beau-père cuivré (3), eux qui dédaignaient de s'asseoir à table avec tout autre que les chefs, et encore avec ceux-ci pour raison politique?

(1) “ Nous ne nous sommes pas dégradés ainsi que Villegagnon au Brésil.” Lescarbot, p. 556.

(2) Lescarbot, vol. 3. p. 710.

(3) Ces cérémonies préliminaires étaient de rigueur chez les Micmacs comme la publication des bans chez les Français; personne n'en eut été exempt, pas même Biencourt. “ Un certain Sagamos ayant entendu Poutrincourt dire que “ le Roi était jeune et à marier, peut-être, dit-il, pourrai-je lui donner ma fille “ pour femme; mais il faudrait que le roi lui fit de grands présents, savoir quatre “ ou cinq barriques de pain, trois de pois ou de fèves, une de peteux, quatre ou “ cinq de chapeaux de 100 sols, avec quelques arcs, flèches, harpons etc.”—*Lettre du Père Biard, datée 11 Juin 1611.*

Il demeure donc clairement établi qu'il n'y eut aucun mariage contracté entre les Français et les sauvages, depuis leur première arrivée en Acadie, en 1603-4, jusqu'à la conquête du même pays par Argall, en 1613 (1). Ainsi les Français qui retournèrent sous leur ciel natal en 1607, en 1613 et en 1614, et ceux qui traversèrent au Canada à cette dernière date, n'emmenaient pas avec eux d'épouses du pays des Souriquois, et ne laissaient pas après eux de jeunes métis.

XIV.—AUTRES CONSIDÉRATIONS.

L'histoire d'un peuple, écrite par une main de maître, est un trésor où chacun va puiser. L'étranger se pénètre des grands enseignements qu'il y trouve gravés ; et, pour les descendants, les hauts faits des ancêtres, leurs succès ou leurs malheurs, sont autant de voix qui leur prêchent le courage, quelquefois la prudence, l'espérance toujours. Mais c'est une erreur de penser que l'histoire est facile à écrire en raison du peu d'importance des événements. Des révolutions sourdement ourdies puis étouffées, des renversements de dynasties, des armées anéanties, des empires sauvés par l'héroïsme d'un petit nombre, sont des événements qui s'imposent à la mémoire et pénètrent d'enthousiasme le conteur. Mais une plume s'endort à tracer des faits de moindre importance ; la monotonie dans le passé d'un peuple ennuie le lecteur et tue l'historien. Il faut alors beaucoup de patience chez celui-ci pour recueillir ces mille et un petits incidents obscurs qu'il n'ose omettre pour n'être pas incomplet, et qu'il craint de mentionner de peur de devenir fatigant.

La race acadienne est heureuse et fière d'avoir trouvé un homme qui se soit chargé de tirer son passé de la poussière où il était enseveli, et de lui donner sa place au soleil des nations. M. Rameau, dans son livre *La France aux Colonies*, a fait revivre ce petit peuple qui existait encore dans la mémoire des nations de l'Amérique par le retentissement de ses malheurs passés, mais qu'on croyait éteint, tant son présent est obscur et oublié. Sous sa plume, les plus petits incidents deviennent pleins d'intérêt, et les événements lui ont inspiré des pages touchantes et éloquentes. S'il a fait quelques erreurs, des erreurs importantes même, il faut remarquer que son livre est plutôt un état statistique que l'his-

(1) Nous avons vu l'histoire des Français retirés au Cap-Sable après 1613. Biencourt, LaTour et leurs compagnons—au chapitre VII.

toire proprement dite de l'Acadie. Cette histoire, il est à la faire ; elle est même, si j'en crois la renommée aux cent voix, à la veille d'être publiée. L'ami si dévoué des Acadiens ne pouvait mieux couronner sa belle œuvre. Avec son passé, il rend à l'Acadie l'existence ; car un peuple qui n'a pas d'histoire n'a pas vécu.

Je suis heureux de rendre témoignage à M. Rameau de la haute estime et de la reconnaissance qu'ont pour lui tous les Acadiens. Le même témoignage est mérité et rendu à M. Moreau, l'auteur de *l'Histoire sur l'Acadie Française* ; mais il ne faut pas que le mérite de l'homme, de l'écrivain même, empêche de voir les inexactitudes glissées sous la plume de l'historien. Il peut se rencontrer des peuples qui voient avec indifférence leurs ancêtres et leurs contemporains mêlés aux sauvages ou aux européens, aux barbares ou aux nations civilisées. Mais le petit peuple acadien, auquel il ne reste plus, du grand héritage qui lui était réservé en Amérique, qu'une foi inaltérable, don de Dieu, et que l'intégrité du sang français, don de ses pères, garde religieusement ce précieux patrimoine qui, d'un côté, lui rappelle la France, de l'autre lui montre le Ciel. France ! Religion ! ces deux mots sont nécessaires à son existence, comme l'air vital. Otez-lui ce culte, enlevez-lui cet héritage, et demain la race acadienne n'existera plus.

Aussi, la sensation a été profonde, quand un écho parti d'Ottawa leur est venu dire : l'héritage que vous tenez de vos pères n'est pas celui que vous pensez, vous avez tous du sang sauvage dans les veines. M. Sulte n'est pas le seul à le croire, cinq ou six historiens l'affirment comme lui.

De toutes parts on a protesté, les archives ont été fouillées, la tradition a été examinée, et les vieillards ont dit : le sang qui coule dans nos veines est le sang français.

Cependant, avouons-le, les apparences étaient toutes pour les historiens. Les compagnons de De Monts et de Poutrincourt établis au milieu des tribus sauvages, de 1604 à 1613 ; ceux des habitants de Port-Royal qui ne retournèrent pas en France après l'expédition d'Argall, et vécurent quelque temps de la vie des indigènes ; l'opinion reçue faisant remonter à ces mêmes colons la filiation des Acadiens ; l'amitié profonde qui a existé entre eux et les Abénaquis, amitié qu'on voyait éclater sur le champ de bataille sans se douter qu'elle prenait sa source dans le temple de la Religion et de la paix ; l'obscurité et le mystère qui enveloppaient cette première période de leur histoire, tout concourait à entretenir cette supposition, tout faisait croire à la consanguinité des deux races. Mais, plus fort que toutes ces apparences, l'exemple des autres nations européennes venait confirmer les historiens dans

leur opinion. S'il faut en croire ce qui est écrit, les Espagnols, les Louisianais, les fondateurs de New-York, se sont mêlés aux tribus aborigènes. " Plus des trois quarts de la race espagnole, ou " plutôt indo-espagnole, appartiennent à la pure descendance des indigènes de ce continent " (1).

Cette affirmation est directe, et laisse loin derrière elle la tradition qui suppose " quelques gouttes " de sang indien dans les veines des Acadiens. De leur côté, les historiens américains nous montrent assez fréquemment des mariages contractés entre leurs compatriotes et les indiens. Dans un discours aux ambassadeurs de Manhatta (New-York) un sagamos terminait en disant avec toute la véhémence, et dans ce style imagé qui caractérise l'éloquence des nations primitives : " Les hommes que vous avez laissés ici pour " faire l'échange des marchandises jusqu'à votre retour, nous les " avons aimés comme la prune de notre œil. *Nous leur avons " donné nos filles pour épouses, et d'elles ils ont eu des enfants. Il y a " aujourd'hui un grand nombre de sauvages issus d'eux*" (2).

Il semblait tout naturel, après cela, d'ajouter au nombre des races mélangées, les Acadiens et leurs amis. Mais si l'on eut étudié de plus près leurs rapports, on eut vu que jamais harangueur abénaquis ou micmac n'a rien proféré, n'a rien insinué de semblable à l'adresse des Acadiens. Les Abénaquis, si fiers d'avoir pour alliés des guerriers de la trempe des Français, par qui Saint-Castin, pour avoir épousé la fille de leur chef, fut fait grand chef de toutes leurs tribus ; qui, pour reprocher aux Anglais leur mauvaise foi, leur mettaient toujours sous les yeux les bons procédés des Français ; à qui il faisait tant plaisir de répondre, quand on leur demandait le motif de leur préférence, " le Français est mon frère d'armes, nous avons une même prière lui et moi," les Abénaquis n'ont jamais dit, n'ont jamais pu dire : " nous leur sommes attachés parce qu'ils ont pris nos filles pour épouses et que d'elles ils ont eu des enfants."

Il n'est pas jusqu'au Canada sur l'exemple duquel on se soit appuyé pour trouver vraisemblables les unions des Acadiens avec les Abénaquises. L'origine des Métis du Manitoba, les fréquentes alliances, mariages naturels et légitimes, des *coureurs des bois* avec les sauvagesses de l'Ouest, ont fait croire à un semblable commerce entre les premiers Français de l'Acadie et les Souriquoises ; tandis que les liens du sang qui unissent encore aujourd'hui, par les ayeux,

(1) M. Rameau, p. 250.

(2) O'Callaghan, vol. I. pp. 275-6.

un grand nombre de familles canadiennes, de toutes les classes et dans tous les rangs de la société, aux Hurons, aux Montagnais, aux Pawnis, aux Iroquois, aux Abénaquis même, ne permettaient plus d'ôuter que les familles acadiennes n'eussent encore au moins quelques gouttes de sang indien. Le silence des premiers historiens qui se sont occupés de l'Acadie devait-il confirmer une semblable supposition ? Je ne le pense pas. Lorsque, dans la relation complète et détaillée des événements, un fait de l'importance de celui-ci n'est pas rapporté, il faut plutôt conclure qu'il n'a pas existé. Au reste, si l'on se fut donné la peine d'examiner un peu plus la question, on eut vu clairement qu'il n'y avait pas lieu d'inférer *ab æqualitate*, le mélange du sang chez les Acadiens, du mélange chez les Canadiens. M. Rameau va plus loin, il en tire une conclusion *a fortiori*. "On trouvera sans doute, dit-il, plusieurs exemples des Canadiens ayant épousé des squaws, non-seulement dans les territoires de l'Ouest, mais dans le Canada même, surtout aux premiers temps de la colonie ; mais chez les Acadiens, vu la proportion de leur petit nombre, ils sont bien plus fréquents et ont du par conséquent exercer beaucoup plus d'influence sur la race entière." Cependant, depuis deux siècles, il n'est plus question en Acadie de mariages avec les squaws ; demander à un Acadien s'il a du sang sauvage lui tiendrait lieu d'insulte. Une semblable question n'a rien d'inouï au Canada, où nous voyons encore aujourd'hui des mariages avec les filles des aborigènes. D'où naît cette différence ? Pourquoi ne voit-on pas de ces mélanges chez les Acadiens ? Pourquoi l'idée seule leur est-elle en répugnance ? Précisément parce qu'il n'y a pas de mélange entre eux et les indiens dans l'origine de la colonie. L'habitude de ces mariages mixtes ne prend naissance qu'à défaut de femmes européennes ; mais pour qu'elle se perpétue ensuite, il faut qu'elle soit passée plus ou moins dans les mœurs d'un peuple. Voilà ce qu'on n'a pas remarqué. Au reste, M. Rameau, pour affirmer que la consanguinité avec les sauvages était mieux établie chez les Acadiens que chez les Canadiens, s'appuyait sur trois bases nécessaires dont j'ai démontré la complète insolidité.

C'est ainsi que dans l'Histoire comme dans la vie réelle, les apparences tiennent souvent lieu de vérité. Si je faillis, mes compagnons auront leur part aux conséquences de ma faute, quoiqu'ils n'aient point participé à la commettre. Un premier observateur viendra qui, s'appuyant sur je ne sais quelle théorie classique, fera remarquer que, placés dans les mêmes circonstances, deux sujets ressemblants doivent avoir des conséquences semblables ; un autre surviendra pour qui l'observation du premier paraîtra une

conclusion mathématique ; un troisième endossera la chose sans examen, et au cinquième vous aurez une *tradition* formidable. Celui qui, ensuite, objectera qu'une conséquence bonne dans la spéculation n'est pas toujours rigoureuse dans la réalité, se verra contraint, pour faire prévaloir la vérité, de rédiger tout un plaidoyer, tandis qu'à l'origine de la chose, la simple observation des faits, deux lignes, eussent suffi pour la démontrer.

FIN.

BIBLIOTHEQUE
MUSEE-THIAS